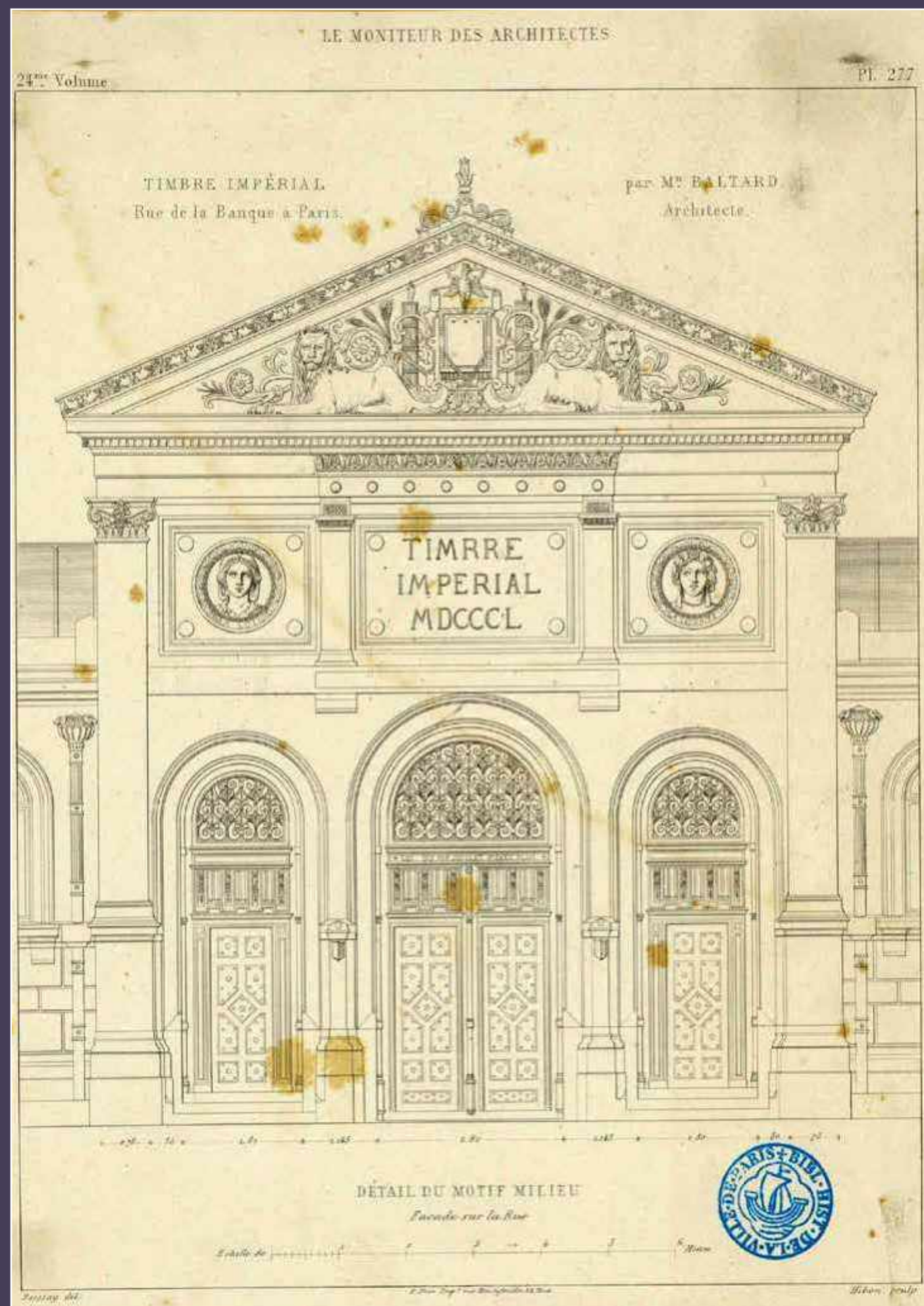






Séance plénière du 21/11/2023

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 4 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Thierry Balereau, M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunnquell, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M^{me} Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Moïra Guilmart, M. Christophe Najdovski, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Marion Waller.

Couverture : Vue de la place Félix Éboué (12^e arr.). À l'arrière plan, le clocher de l'église du Saint-Esprit.
Ci-contre : Anonyme, « Timbre impérial de Paris par M. Victor Baltard, architecte. Détail du motif milieu, façade sur rue », gravure, s.-d. [1854]. Extrait de *Le Moniteur des Architectes*, 24^e volume, septième année, 15 juillet 1854, planche 277 (BHVP).

HOMMAGE	
Hommage à Claude Mignot (1943-2023)	5
FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES	
68 rue de la Chaussée d’Antin (09 ^e arr.)	7
283 rue du Faubourg Saint-Antoine (11 ^e arr.)	14
6-24 avenue Corentin Cariou et 17-23 quai de la Gironde (19 ^e arr.)	18
13 rue Charles Hermite (18 ^e arr.)	28
PERMIS	
Place Félix Éboué (12 ^e arr.)	35
11 rue de la Banque (02 ^e arr.)	45
12-14 rue de Castiglione (01 ^{er} arr.)	57
2 rue Traversière (12 ^e arr.)	64
121 rue de Charonne (11 ^e arr.)	69
SUIVIS DE RÉOLUTIONS	
87 rue de Grenelle (07 ^e arr.)	77
10 rue de l’Espérance et 14 rue Michal (13 ^e arr.)	82
42 rue de Cléry (02 ^e arr.)	85
AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP	
6 rue Condorcet (09 ^e arr.)	92
20 allée des Orgues de Flandre (19 ^e arr.)	93
59 boulevard Haussmann (08 ^e arr.)	95
7 rue Pastourelle (03 ^e arr.)	96

Hommage à Claude Mignot (1943-2023)

Né à Laon en 1943, Claude Mignot a, comme beaucoup de collègues de sa génération, épousé tardivement l’art et l’architecture. Son brillant parcours le conduit d’abord rue d’Ulm, à l’École normale supérieure (1965-1969) ; agrégé de Lettres en 1968, mais toujours marqué par les cours de Madeleine Rebérioux dans son lycée de Saint-Maur-des-Fossés, il a aussi été tenté par l’histoire. Des lectures et des rencontres en décideront autrement : le petit opuscul de Bruno Zevi (*Sapere vedere l’architettura*), la visite des œuvres de Le Corbusier, le séminaire d’André Chastel – plus la conviction que l’indigeste *Histoire de l’architecture classique en France* de Louis Hautecœur n’était pas une fatalité – le conduisent vers l’architecture, vers Rome et sa villa Médicis, en 1971.

Le baroque italien étant déjà largement étudié – la monographie de Borromini par Paolo Portoghesi, parue en 1970, le frappe par sa beauté photographique –, Claude Mignot se spécialise à partir de 1973 sur le siècle de Louis XIII. Il rejoint des historiens qui, tels Jean Guillaume et Jean-Pierre Babelon, s’emploient alors à fonder une histoire de l’architecture solidement documentée par les sources d’archives et l’examen des bâtiments. Très impressionné par la méthode de Babelon, qui puise au Minutier central des Archives nationales les documents lui permettant de reconstituer les plans

d’hôtels parisiens, Claude Mignot devient également un pédagogue. À l’Institut d’art et d’archéologie de la rue Michelet, il développe une méthode d’enseignement spécifique, invente une manière de lire les façades qui contribuera à former des générations de chercheurs.

C’est pourtant un ouvrage entièrement consacré au XIX^e siècle qui le révèle à un large public : une commande de l’Office du Livre, qui devient un manuel (*L’Architecture du XIX^e siècle*), publié en trois langues, aujourd’hui encore sans équivalent. Le début des années 1990 marque un premier aboutissement avec, coups sur coup, la nomination de Claude Mignot comme directeur du laboratoire de recherche de l’Inventaire général, qui le conduit notamment à travailler sur la villégiature (Deauville et Trouville), puis en 1992-1993 les soutenances successives de sa thèse de doctorat et de son HDR (habilitation à diriger des recherches), avec comme sujet l’architecte Pierre Le Muet. Cette recherche minutieuse trouvera sa traduction sous la forme d’un livre en 2022 ; ouvrage exemplaire, aussi élégant que didactique, qui lui a valu le prix Drouot du livre d’art.

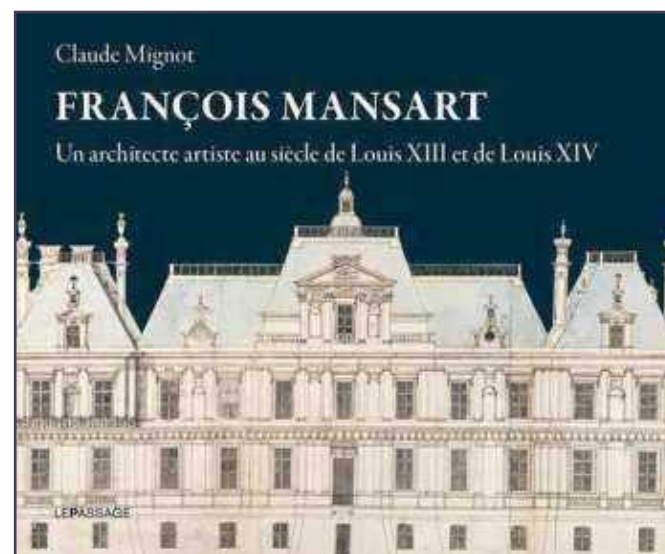
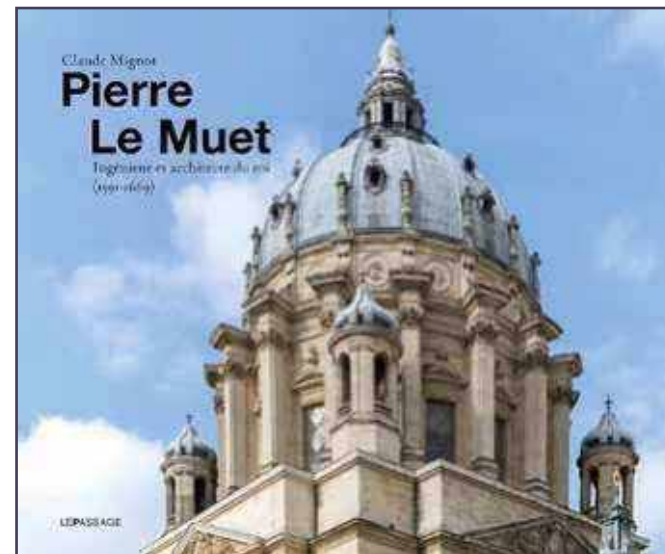
Professeur à l’Université de Tours, puis à Paris-Sorbonne, Claude Mignot devient l’un des piliers du Centre André Chastel tout en restant intimement lié au Centre d’études supérieures de la Renaissance. Il coordonne ainsi, avec

Monique Chatenet notamment, plusieurs volumes issus des Rencontres d'architecture européenne – on citera par exemple *Le « Génie du lieu »*. *La réception du langage classique en Europe (1540-1650) : sélection, interprétation* (2013). Son goût de la pédagogie le conduit dans le même temps à publier un ouvrage au succès retentissant, la Grammaire des immeubles parisiens (2002). Ce petit précis condense des décennies d'observation de la ville et une passion pour la description et l'analyse des édifices. Oscillant entre des projets éditoriaux tournés vers un large public (*Le Louvre en poche. Guide pratique en 500 œuvres*), à destination des étudiants (la direction du volume de l'histoire de l'art Flammarion sur les *Temps modernes, XV^e-XVIII^e siècles*, avec Daniel Rabreau) ou d'un lectorat plus spécialisé (*Le Val de Grâce, l'ermitage d'une reine*), Claude Mignot a inlassablement œuvré à une meilleure connaissance de l'architecture et des architectes, avec une prédilection pour François Mansart.

Peu soucieux des conventions et des catégories, Claude Mignot aimait également l'architecture contemporaine ; il vouait notamment une grande admiration à un édifice parisien disparu, l'Institut de l'environnement (rue Érasme), conçu par Robert Joly avec des façades légères de Jean Prouvé. Membre de la Commission du Vieux Paris de 2008 à 2020, il y a défendu l'architecture dans toute sa diversité, avec le souci premier que l'on préserve la lisibilité et l'intelligence des bâtiments.



© Cité de l'architecture & du patrimoine



68 rue de la Chaussée d'Antin (09^e arr.)

FAISABILITÉ

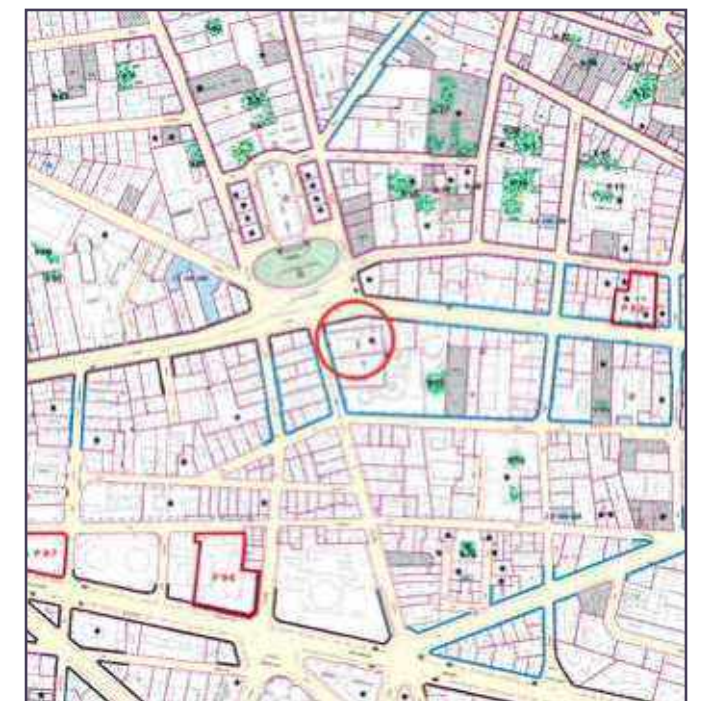
Valorisation du petit hôtel du cardinal Fesch

PROTECTION

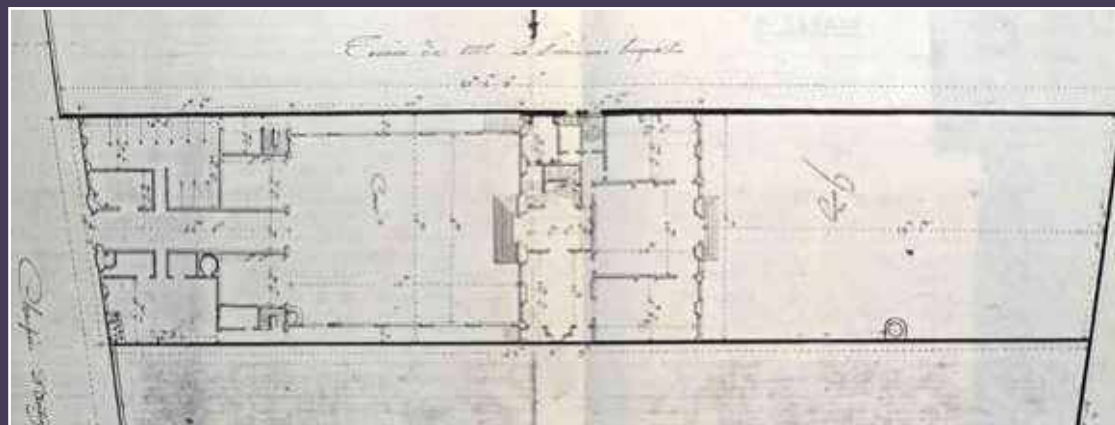
Immeuble inscrit au titre des Monuments historiques :
« Façade et toiture sur rue ; façades sur cour, sur jardin et toitures correspondantes » : inscription par arrêté du 30 décembre 1977.

PRÉSENTATION

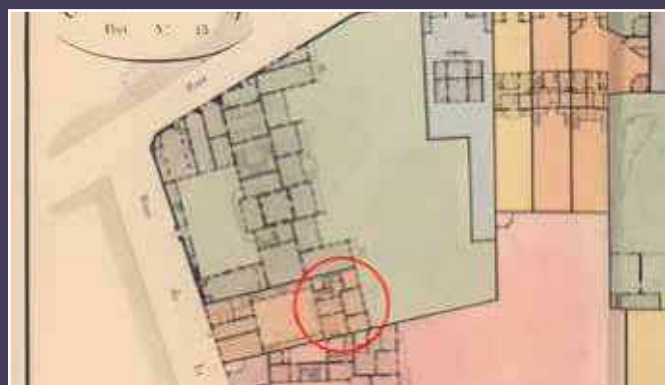
Le quartier de la Chaussée d'Antin commence à être urbanisé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Suite à l'achat du terrain en 1763, l'hôtel Hocquart de Montfermeil est construit par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, au numéro 70 de la rue de la Chaussée d'Antin – elle est d'abord dénommée rue de l'Hôtel Dieu (1720), puis Chaussée d'Antin, puis rue Mirabeau ou Mirabeau le Patriote (1791), rue du Mont Blanc (1793), avant de trouver son nom actuel sous la Restauration. Cet hôtel est publié en 1804 dans l'ouvrage de Ledoux, *L'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*.



Extrait du P.L.U.



Plan de l'hôtel Le Foulon, acte de vente, 1774 (in Georges Gain, *Les hôtels du cardinal Fesch à Paris*, juin 1978).



Cadastré de Paris par îlot (1810-1836), îlot 15, avec indication de l'hôtel (AD75).



Plan du prolongement de la rue Ollivier et formation d'un square au devant de l'église de la Trinité (BHVP).

À côté, au numéro 68, l'hôtel Le Foulon est édifié en 1770. Dans un acte de vente de 1774, le plan montre l'édifice en cœur de parcelle, précédé par un immeuble sur rue, avec porche d'entrée vers la cour pavée, tandis qu'un grand jardin s'étend à l'arrière. Les histoires respectives des deux hôtels sont destinées à se mêler grâce à la figure de Joseph Fesch, oncle de Napoléon Bonaparte, cardinal et grand-aumônier de l'Empire.

En 1800, l'hôtel Hocquart de Montfermeil est effectivement acquis par le cardinal Fesch ; il s'y installe rapidement avec sa sœur Letizia Bonaparte et une campagne de travaux est menée entre 1806 et 1809, coordonnée par l'architecte Jacques-Guillaume Legrand. L'objectif est notamment d'agrandir la propriété et d'accueillir la vaste collection du cardinal : à cette fin, de nouveaux bâtiments sont adossés à l'hôtel principal et une chapelle trouve place en correspondance de la croisée entre la rue de la Chaussée d'Antin et la rue Saint-Lazare. Une galerie est par ailleurs édifiée le long du mur mitoyen avec l'hôtel Le Foulon, composée de trois parties : une sur rue, une centrale et une côté jardin. L'hôtel Le Foulon sera acquis en 1807 pour poursuivre l'extension de surface et, une fois sous la même propriété Fesch, il sera dénommé le « petit hôtel » pour être distingué de la résidence principale. Les décors des salons du premier étage ont pro-

bablement été rénovés sous l'emprise du cardinal Fesch. En 1814, les biens de la famille impériale sont mis sous séquestre et, en 1815, un plan est réalisé pour la mise en vente de huit lots, qui seront finalement intégralement acquis par Antoine Robaglia. Lors d'une autre vente, en 1825, la propriété est divisée en deux : d'un côté le petit hôtel et la galerie annexée ; de l'autre l'hôtel de Ledoux et les bâtiments construits postérieurement.

Après une nouvelle vente en 1838, la parcelle du numéro 68 fait l'objet d'une densification, avec la construction de l'immeuble sur rue et des ailes le long des mitoyens. Le rez-de-chaussée sur rue étant destiné au commerce, les écuries sont aménagées au fond de la parcelle : pour ce faire, des rampes sont installées et permettent aux chevaux de rejoindre le fond du jardin en traversant les caves. De l'ancienne galerie annexée, il resterait seulement une partie du niveau de caves, un nouveau bâtiment étant construit au-dessus. Dans cette période de travaux, on peut également inscrire le déplacement de l'escalier de service, permettant de desservir les deux bâtiments, l'agrandissement de l'escalier principal et la construction d'un nouveau perron d'accès depuis la cour, complété par une marquise, axé sur le nouveau rythme de façade modifié par la jonction de l'aile sud.

À partir de 1860, afin de réaliser l'actuelle place



Vue aérienne du site avec indication de l'hôtel (© Studio Vincent Eschalière).



Vue actuelle des travées centrales de la façade donnant sur le jardin.



Vue actuelle de la façade de l'aile donnant sur le jardin.



Charles Lansiaux, Façade sur jardin, 1919 (archives de la CVP).



Charles Lansiaux, Salon Empire, 1919 (archives de la CVP).



Vue actuelle des décors au rez-de-chaussée.



Détail d'une poignée de la menuiserie au premier étage.



Vue actuelle de la première rampe de l'escalier principal.

d'Estienne d'Orves et l'église de la Trinité, dans le cadre des travaux de rénovation urbaine conduits par le préfet Haussmann, plusieurs parcelles sont expropriées et démolies au carrefour entre la rue de la Chaussée d'Antin, la rue Saint-Lazare et la rue Blanche. Parmi les bâtiments disparus, on compte l'hôtel du cardinal Fesch projeté par Ledoux, la chapelle et toutes les constructions annexes. Cette phase de transformations implique également la réduction de la surface du jardin arrière du petit hôtel, ce dernier étant préservé par l'opération d'aménagement urbain.

En 1919, la Commission du Vieux Paris visite le petit hôtel du 68 rue de la Chaussée d'Antin : le photographe Charles Lansiaux fixe le grand salon du rez-de-chaussée, le salon du premier étage et la façade donnant sur le jardin.

Au cours du XX^e siècle, peu de modifications sont apportées au petit hôtel, qui conserve aujourd'hui un bon degré d'authenticité – les décors et les menuiseries sont encore présents –, ainsi que son esprit, malgré les dernières affectations à un établissement scolaire – il s'agit actuellement d'un collège et d'un lycée privés pour élèves sourds – et des interventions ponctuelles.

Depuis 1977, le petit hôtel est inscrit au titre des monuments historiques pour ses deux façades, sur cour et sur jardin, et les toitures correspondantes.

Le projet de mise aux normes et de valorisation concerne exclusivement l'hôtel en cœur de parcelle et son jardin à l'arrière, qui resteraient affectés à l'établissement scolaire. L'hôtel se compose d'un rez-de-chaussée sur caves, un étage carré et des combles aménagés, tandis que l'aile annexée s'élève d'un rez-de-chaussée et trois étages carrés sous combles, sur le niveau de caves datant du début du XIX^e siècle.

Le projet prévoit des démolitions ponctuelles dans le jardin, comme celle du volume d'un seul niveau sur cave voutée datant de la moitié du XIX^e siècle – lors de l'aménagement des écuries en fond de parcelle – et de celui, plus récent, servant d'abri pour les élèves de l'école ; un volume ajouté au XX^e siècle dans les couvertures côté jardin serait supprimé, mais les toitures en zinc seraient simplement isolées et rénovées.

L'escalier d'accès en pierre sur la cour serait modifié pour reconstitution selon le plan de 1774 ; il en serait de même pour l'escalier donnant sur le jardin. Quant à la marquise, elle serait déposée et redessinée. À l'intérieur de l'hôtel, les modifications concernent notamment les distributions verticales : l'escalier de connexion entre l'hôtel et l'aile serait déposé et remplacé, et un nouvel escalier trouverait place dans l'aile à partir du rez-de-chaussée et jusqu'aux combles. En correspondance de cet escalier, un



Vue actuelle du sous-sol voûté de l'aile, dans sa partie devenue un passage par un cloisonnement en brique.



Vue actuelle des caves voûtées, côté jardin.



Vue actuelle des caves voûtées, détail du pilier carré.



Plan des démolitions prévues (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du sous-sol, état existant (© Studio Vincent Eschaliér).



Vue actuelle du corps de bâti du jardin destiné à être démoli (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du sous-sol, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Studio Vincent Eschali-
lier).



Élévation de la façade donnant sur le jardin, état existant (© Stu-
dio Vincent Eschali-
lier).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Studio Vincent Escha-
lier).



Élévation de la façade donnant sur le jardin, état projeté (© Stu-
dio Vincent Eschali-
lier).



Coupe transversale de l'aile datant du début du XIX^e siècle, état
projeté (© Studio Vincent Eschali-
lier).



Insertion du projet, façade sur jardin (© Studio Vincent Escha-
lier).



Insertion du projet, façade sur cour (© Studio Vincent Escha-
lier).

décassement de sol permettrait l'accessibilité de l'hôtel depuis la cour, par une entrée PMR de plain-pied dans l'aile qui serait également l'accès pour les pompiers. Pour permettre l'accessibilité aux étages, un ascenseur serait également implanté dans l'aile et sa cage traverserait la voute des caves. L'accès actuel aux caves serait supprimé et il serait possible d'accéder au sous-sol à travers le pro-
longement de l'escalier principal vers le R-1, ainsi que par un nouvel escalier implanté dans l'hôtel côté cour.

Le jardin, actuellement couvert d'une dalle de béton et de pelouse synthétique, serait restitué en pleine terre et végétalisé selon un projet paysager. L'intervention la plus remarquable serait le creusement d'une cour anglaise avec emmarchements, dans le but de joindre le niveau des caves de l'aile et y apporter de la lumière naturelle à travers deux grandes baies vitrées. Cette opération vise-
rait à valoriser et à ouvrir aux usagers cet espace vouté, destiné à bibliothèque, en raison de sa beauté spatiale et de son ancienneté ; l'intégralité de l'espace, comportant deux rangées de voûtes sur piliers carrés, serait reconsti-
tuée après suppression du couloir de passage vers le fond de la parcelle.

Le projet prévoit enfin la restauration des décors et des menuiseries d'origine, ainsi que l'uniformisation et la mise aux normes des garde-corps.

DISCUSSION

Jean-François Legaret constate qu'il est difficile, dans un contexte patrimonial aussi sensible, d'intervenir pour l'aménagement d'un établissement scolaire. Grégory Chaumet s'étonne qu'un ascenseur vienne démolir les caves. Laurence Bassières s'interroge sur la capacité de ces dernières à supporter les travaux d'aménagement d'une bibliothèque. Selon Paul Chemetov, le percement en façade de la bibliothèque ne coïncide pas avec la structure des caves ; il faudrait sans doute trois piliers et non deux. Bernard Gaudillère rappelle que le quartier a déjà beaucoup souffert avec les travaux haussmanniens, qui ont fait disparaître de très beaux hôtels particuliers.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la prési-
dence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'aménagement du petit hôtel du cardinal Fesch au 68 rue de la Chaussée d'Antin. Elle demande des com-
pléments d'information sur l'ancienneté des caves, qui pourraient être antérieures à la construction de l'hôtel en 1770, et s'interroge sur les solutions structurelles appor-
tées aux projets d'insertion d'un ascenseur et de creuse-
ment d'une cour anglaise. Ces deux points lui semblent

difficilement compatibles avec le respect matériel d'une structure ancienne.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la CVP : CA 9^e 51 ; fond photographique.
- Archives de Paris : 3589W 473.
- Georges GAIN, *Les hôtels du cardinal Fesch à Paris*, juin 1978.
- M+O Architectes du patrimoine, *Le petit hôtel du cardi-
nal Fesch, Approche patrimoniale*, janvier 2023.



Vue sur cour prise en direction de la rue.



Vue de la cour prise en direction du fond de la parcelle.

283 rue du Faubourg Saint-Antoine (11^e arr.)

FAISABILITÉ

Surélévation d'une maison du faubourg Saint-Antoine élevée vers 1840

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a visité, en août dernier, le 283 rue du Faubourg Saint-Antoine dans le cadre d'une faisabilité portant sur la surélévation et l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment sur rue et la rénovation et l'isolation thermique d'une aile sur cour. La visite a été l'occasion de vérifier l'ancienneté et l'authenticité du bâti, informations qui ont été recoupées avec des recherches historiques. Le site est en effet sensible : à gauche de cet immeuble, après une opération des années 1960, se situent les deux anciennes maisons du XVII^e siècle, rénovées par Patrick Berger dans les années 1980, et qui ont été présentées à la Commission du Vieux Paris en mars 2022.

Le 283 rue du Faubourg Saint-Antoine est tout à fait caractéristique de l'urbanisation du « faubourg du



Extrait du P.L.U.

Meuble ». La parcelle, tout en longueur, allait au début du XIX^e siècle jusqu'à la rue de Montreuil. Sur les relevés cadastraux des années 1810-1830, elle est déjà découpée en plusieurs entités. Elle était occupée sur rue par un bâtiment d'habitation et, à l'arrière, par un jardin. Une aile était également construite en appui sur le mitoyen, à gauche d'une cour étroite. L'aile élevée de l'autre côté du passage sous porche, appuyée contre l'héberge de droite, appartenait dans les années 1810-1830 à un autre propriétaire, fruit d'une division entre héritiers survenue à la fin du XVIII^e siècle. C'est le couple Monthois qui, en 1842, rachetant la parcelle voisine à M. Letourneur, reconstitua l'entité foncière un temps divisée. Cet achat fut suivi d'une opération de reconstruction, qui semble avoir été partielle. Une partie des maçonneries aurait été reprise. En effet, le bâtiment sur rue a été légèrement placé en retrait, conformément à une ordonnance royale de 1838. Cela est peu perceptible, car les deux mitoyens ont été reconstruits : celui de droite en 1895 lors de la reconstruction du n° 285, qui a été édifié à la faveur de l'ouverture de la rue Gonnot ; le n° 281 en 1966, en reprenant l'alignement de 1838. Une photographie de la Commission du Vieux Paris permet cependant de comprendre l'ancien alignement hérité de l'Ancien régime et de se figurer la séquence qui a été perdue. Sur cour, l'aile gauche

semble avoir été quelque peu remaniée, mais dans une moindre mesure. Des cages d'escalier ont été ajoutées et le linéaire augmenté. Le paysage du cœur d'îlot n'a pas évolué depuis le passage, en 1916, de Charles Lanciaux, qui vint illustrer l'inscription de l'adresse au Casier artistique et archéologique pour sa typologie tout à fait spécifique, représentative des tissus où s'est développé l'artisanat du quartier.

Le projet actuellement étudié comporte la surélévation du bâtiment sur rue de 5 niveaux, dont un dernier en retrait. Ces nouveaux étages seraient alignés avec le nu de la façade existante pour les trois travées du côté de l'héberge droite, quand des balcons seraient créés en débord au-dessus des trois travées de gauche. De ce côté, les quatrième et cinquième étages seraient implantés en retrait pour ménager une terrasse. Les toitures des parties surélevées seraient traitées en terrasses privatives, sur rue comme sur cour et des panneaux photovoltaïques seraient ajoutés sur le couvrement du dernier niveau. Cette opération serait menée en site occupé ; les reprises structurales seraient reportées « par des poteaux encastres dans les murs périphériques existants et/ou dans l'épaisseur du complexe d'isolation par l'extérieur ». Deux travées de l'aile en retour seraient également surélevées de deux niveaux et un ascenseur créé. L'ensemble



Vue sur rue de l'immeuble édifié dans les années 1840.



Photographie prise avant la démolition du 281 rue du Faubourg Saint-Antoine, mars 1966 (Archives de la CVP).

serait isolé thermiquement par l'extérieur, conduisant à une uniformisation des étages existants et créés. Au-delà du projet dessiné, il a semblé au DHAAP que la disparition de cette maison des années 1840, en partie héritée de structures plus anciennes, posait une véritable question de principe d'ordre paysager et patrimonial. En effet, la section de la rue du Faubourg Saint-Antoine comprise entre le carrefour Faidherbe-Chaligny et la place de la Nation a été très peu protégée, contrairement aux abords de la place de la Bastille. Les vestiges architecturaux antérieurs à la période haussmannienne ne devraient pouvoir évoluer qu'avec une extrême précaution, d'autant qu'il s'agit là d'un patrimoine d'une grande fragilité, constitué sur le temps long.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de surélévation de l'immeuble du 283 rue du Faubourg Saint-Antoine. Elle rejette avec la plus grande fermeté une proposition d'un autre temps, qui cumule quasiment tous les points négatifs en matière de conservation du bâti et du paysage : le nombre d'étages ferait plus que doubler, l'immeuble existant deviendrait

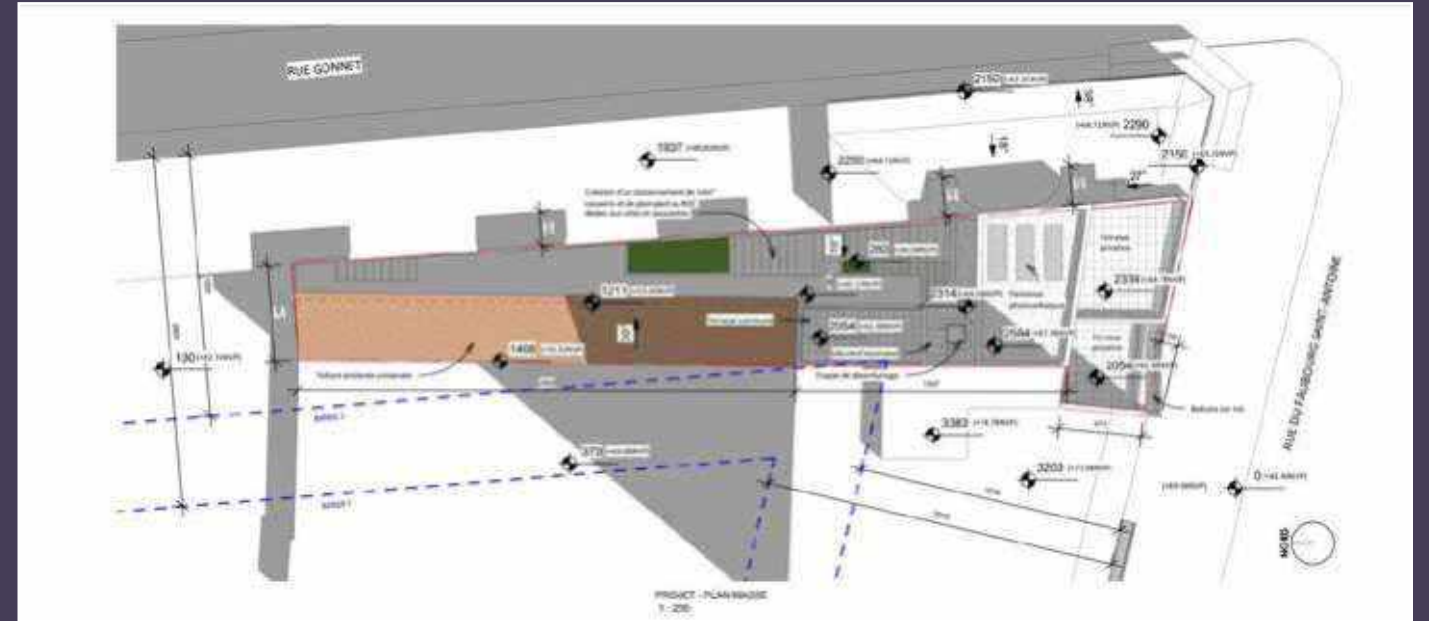


Charles Lansiaux, photographie des immeubles sur cour, 283 rue du Faubourg Saint-Antoine, 1920 (Archives de la CVP).

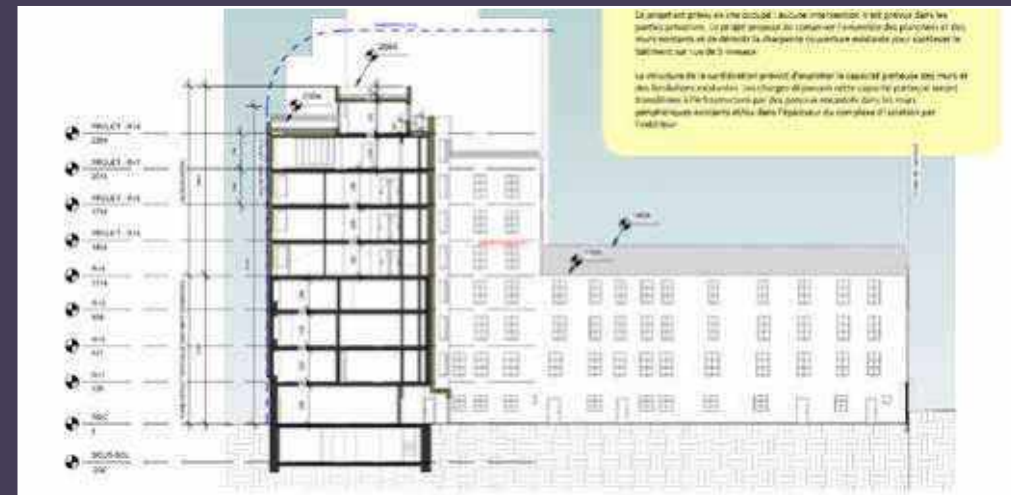
illisible, le nouvel immeuble dépasserait son mitoyen de droite, le tout comblant une faille particulièrement révélatrice des évolutions du faubourg Saint-Antoine depuis le XIX^e siècle

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : F/31 64 ; MC/ET/XXXVI/ 1272 ; MC/ET/LXXV/ 1825.
- Archives de paris : 3589W 927 ; DQ18 669 ; DQ18 1430 ; DQ18 118.
- Archives de la Commission du Vieux Paris.



Plan masse, état projeté (© Atelier LA architectes).



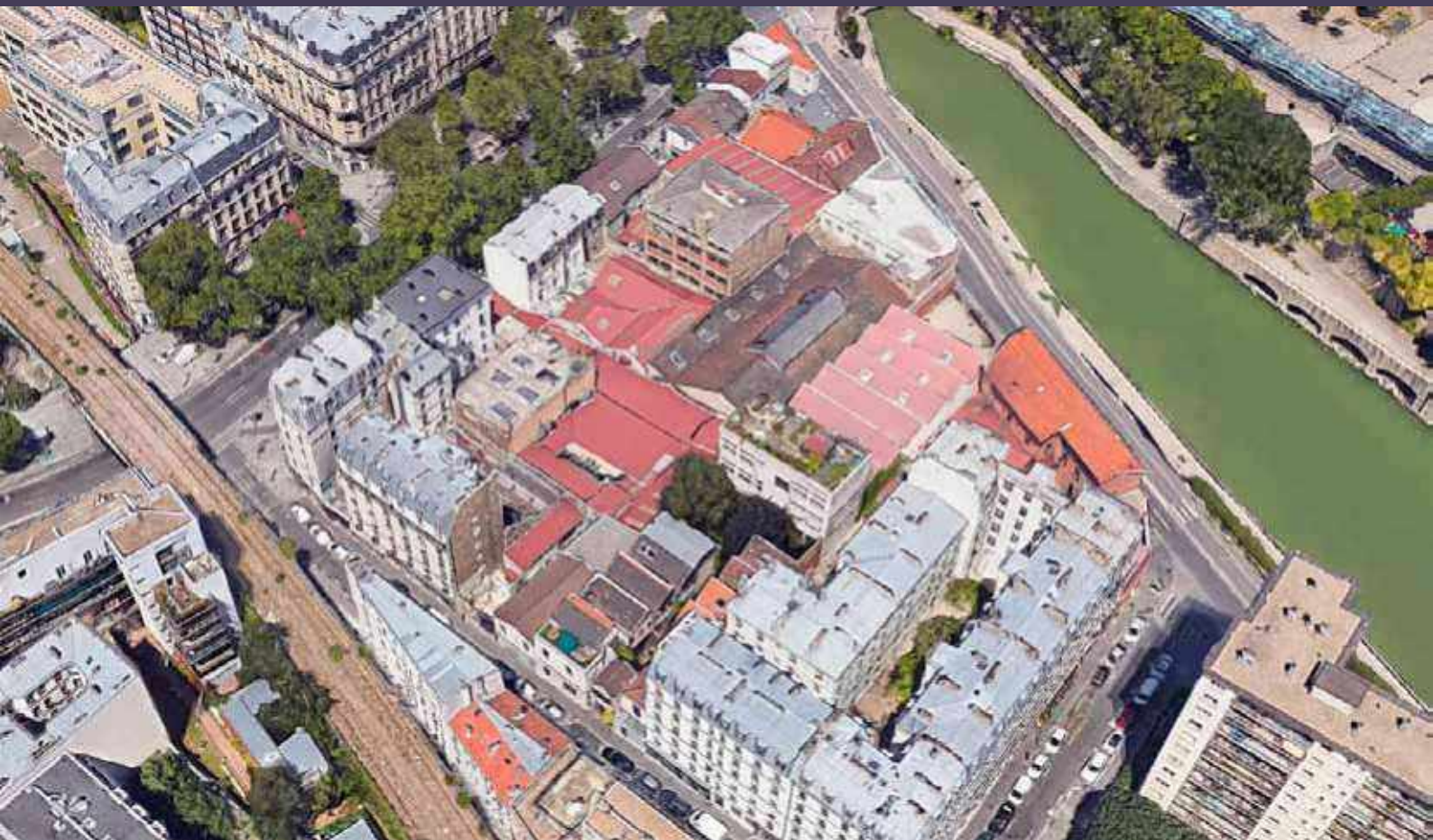
Coupe, état projeté (© Atelier LA architectes).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Atelier LA architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Atelier LA architectes).



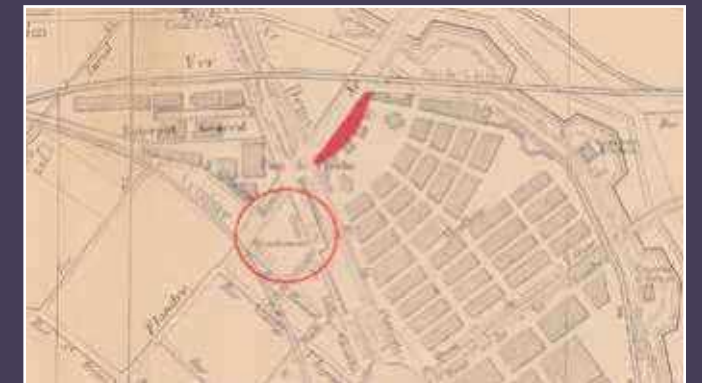
Vue aérienne du site et son rapport au canal.



Extrait du cadastre municipal, 1830-1850 (AD75).



Extrait du cadastre napoléonien, 1808-1825 (AD75).



Plan des travaux de voirie prévus ou exécutés entre 1851 et 1868, Andriveau-Goujon (© Gallica).

6-24 avenue Corentin Cariou et 17-23 quai de la Gironde (19^e arr.)

FAISABILITÉ

Projet d'aménagement d'un ancien établissement de boucherie à La Villette

PROTECTION

Immeuble du 11 rue Dampierre et 17 quai de la Gironde protégé au titre du PLU : « Bâtiments industriels sur rue et sur cour en brique de un étage sur rez-de-chaussée présentant de grandes baies d'atelier ».

PRÉSENTATION

En 2018, le DHAAP a été saisi, par la Direction de l'Urbanisme, d'une demande de diagnostic patrimonial concernant les parcelles qui constituent la quasi-totalité d'un îlot délimité par l'actuelle avenue Corentin Cariou (n° 6 à 24, à l'exception des n° 2 et 4), le quai de la Gironde (n° 17 à 23) et les rue Dampierre et Rouvet. Ce site correspond à une grande propriété occupée par les établissements Emsalem, établissements de boucherie, qui avaient alors annoncé leur projet de vente. Considérant l'ampleur et la visibilité du terrain, la Ville avait souhaité pouvoir, en amont, être mieux informée de l'intérêt patrimonial



Extrait du PLU.

de cet ensemble, qui comporte un bâtiment protégé au titre du PLU. Aujourd'hui, Nexity se porte acquéreur et développe un projet immobilier soumis en faisabilité au DHAAP. Le service a estimé que ce dernier devait faire l'objet d'une présentation auprès de la Commission du Vieux Paris en amont des demandes d'urbanisme.

Le plan Verniquet (1790) et le cadastre napoléonien (1808-1825) illustrent l'urbanisation de la commune de La Villette de part et d'autre de la rue homonyme, ancienne voie naturelle menant à la région commerciale des Flandres. Pour autant, l'îlot qui nous intéresse est alors situé en dehors de la zone d'attractivité. Celle-ci ne se développe qu'à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, après l'ouverture, entre 1805 et 1821, des canaux Saint-Denis, Saint-Martin et de l'Ourcq, ainsi que du bassin de La Villette mais aussi, et surtout, après la construction entre 1860 et 1867 des abattoirs de La Villette. Avant cette date, un seul propriétaire possédait tous les terrains bordant cette portion du quai de la Gironde. Il les louait et avait permis à un fabricant de carton d'y édifier quelques bâtiments pour sa fabrique.

À partir de 1867, l'îlot idéalement situé en face des abattoirs, de l'autre côté du canal, est conquis par deux sociétés qui vivent de la matière première disponible à proxi-

mité.

Le 17 quai de la Gironde

Les frères Chenaud achètent une grande parcelle à l'angle du quai de la Gironde (n° 17) et de la rue Dampierre (n° 11) au mois de mars 1867. Ils y font édifier une maison d'habitation et des ateliers appuyés contre les mitoyens, préservant une vaste cour aménagée en jardin. Ils se spécialisent dans la vente d'abats en gros et, en 1907, font édifier un nouveau bâtiment de logements, le long du quai, par l'architecte Louis Demars, qui réalise alors plusieurs projets industriels et résidentiels au Pré-Saint-Gervais et à Pantin, en partenariat avec les bétons armés Hennebique. C'est ce bâtiment qui motive en grande partie la protection Ville de Paris. La façade est en effet dessinée avec soin et présente une riche modénature. Un ravalement récent semble avoir masqué un jeu de brique et pierre, que soulignent des chaînes de refends, une corniche curviligne surplombant les baies de l'étage supérieur et les piles à bossages qui encadrent l'entrée sur quai. Les intérieurs sont tout aussi soignés : escalier, paliers, bureaux et appartements sont le témoignage d'une affaire particulièrement prospère. Les installations sont aussi rationalisées grâce à l'aménagement, dans le sous-sol de ce nouveau bâtiment,



Extrait du cadastre municipal, 1894 (AD75).



Vue à vol d'oiseau du secteur, 1921 (© IGN / Documentation Agence Pierre-Antoine Gatier).



Vue aérienne du secteur, 1921 (© IGN).



Vue à vol d'oiseau du secteur, 1960 (© IGN / Documentation Agence Pierre-Antoine Gatier).



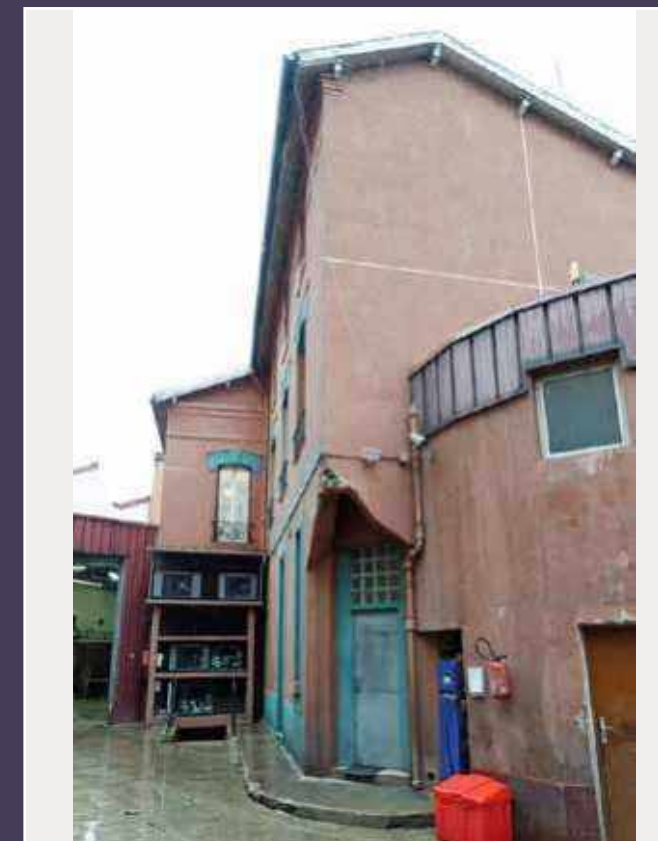
Datation indicative des bâtiments (© Documentation Agence Pierre-Antoine Gatier).



Vue du site le long du quai de la Gironde.



Vue à l'angle du quai et de la rue Dampierre.



Vue des façades arrière du bâtiment protégé au titre du PLU.

de « caves froides », d'une grande salle de préparation et d'un monte-charge. Le reste de la propriété, composée d'un bâtiment d'un étage et d'un atelier en verre et métal appuyés le long des parcelles mitoyennes, abritait écuries et ateliers. Ces annexes ont été en grande partie démolies et reconstruites en 1981. Le propriétaire était alors un descendant de la famille Chenaud, qui loue dès cette période aux établissements de René Emsalem.

Les autres parcelles de la propriété sur le quai de la Gironde

La parcelle voisine (n° 19) appartenait au même propriétaire et était louée au même fabricant de carton. En 1893, un dénommé Soulage, architecte et entrepreneur en serrurerie, fait édifier un hangar. Au début des années 1900, une boucherie reprend cet entrepôt. En 1935, devenue la boucherie « Vignal & Bodmer », l'enseigne fait construire des sheds d'un étage, implantés en recul par rapport au quai. Ce sont ces constructions qui sont parvenues jusqu'à nous.

Les 21 et 21 bis, quai de la Gironde sont occupés dès les années 1890 par un commerçant de cuirs verts (la peau de l'animal tout juste sortie de l'abattoir) et peaux salées (traitées en saumure pour être séchées). En 1893, il fait construire le hangar qui perdure derrière le bâtiment édi-

fié à l'alignement. Sa charpente métallique ainsi que sa verrière sont aujourd'hui encore en place. L'espace est désormais très délabré et sert actuellement de parking couvert. Le bâtiment édifié à l'alignement est une adjonction en béton, élevée entre 1948 et 1950 au-devant du hangar. Ce sont alors les établissements Joseph Fischer & Gustave Weill qui sont propriétaires et constructeurs. La façade sur le quai est en brique et béton, où le niveau supérieur de la façade sert d'enseigne. Les établissements Emsalem lui ont d'ailleurs conservé cette fonction. Les établissements Fischer & Weill se rendront propriétaires des parcelles voisines correspondant aux actuels n° 21 bis-21 ter, où se mêleront habitations et entrepôts de cuirs et peaux.

Ces parcelles ont été constituées et bâties entre les années 1900 et 1920 et ne présentent aujourd'hui aucun intérêt architectural. Seuls leurs volumes bas et le traitement des pignons donnent au quai de la Gironde un caractère industriel, qui rappelle sa vocation passée et parvenue jusqu'à nous par le maintien des établissements Emsalem.

Les parcelles de l'avenue Corentin Cariou

Le quai de la Gironde avait une vocation industrielle évidente liée à l'implantation du canal, puis à la création



Vue rapprochée du bâtiment de bureaux protégé au titre du PLU et de la halle attenante.



Vue intérieure des bureaux et décors du bâtiment protégé (© Documentation Agence Pierre-Antoine Gatier).



Vue intérieure de la halle attenante au bâtiment de bureaux.



Vue du site à l'angle du quai et de l'avenue Corentin Cariou, 2018.



Vue de la halle et sa façade faisant devanture dont la surélévation est demandée.



Vue, depuis le quai, de la halle dont la surélévation est envisagée. À gauche, le supermarché dont la démolition est prévue.



Vue des bâtiments de l'avenue Corentin Cariou qui seront démolis pour la construction d'un groupe de logements.



Vue de la maison dont la démolition est envisagée. À gauche, le bâtiment qui serait surélevé et épaissi.



Vue du bâtiment qui abritait les bureaux des imprimeries Hermieu, qui seraient surélevés et épaissis.



Vue des deux bâtiments de l'avenue Corentin Cariou qui seraient démolis. À droite, celui qui présente quelques ornements.

des abattoirs. L'avenue Corentin Cariou, ancienne rue de Flandre, a toujours eu, en plus d'une forte vocation commerciale liée aux métiers de boucherie et à la vente au détail, une vocation résidentielle. Les actuels n° 21 bis et 21 ter, quai de la Gironde constituaient, à la fin du XIX^e siècle, une vaste propriété qui s'étendait jusqu'à l'actuel n° 6 avenue Corentin Cariou. Elle a ensuite été morcelée avant d'être reconstituée par les établissements Emsalem, à une date restée indéterminée. Seul le petit bâtiment à l'angle du quai était une propriété isolée et l'est resté jusqu'à nos jours. Le petit immeuble de rapport, qui épouse la parcelle triangulaire née des alignements des deux voies, apparaît clairement sur le parcellaire de 1880, alors que la construction représentée sur le parcellaire du début du XIX^e siècle présente une implantation tout à fait différente. Son ravalement épais et peu valorisant ne met pas en valeur son ancienneté.

Les bâtiments qui constituent ce front bâti témoignent de restructurations et découpages fonciers successifs. Ils ne présentent, pour la plupart, pas d'intérêt architectural ou patrimonial. Le 22 avenue Corentin Cariou a été partiellement surélevé de deux étages en 1963 ; des balcons saillants ont été apposés sur les deux premiers niveaux et l'ensemble harmonisé par un revêtement en faux marbre vert. Les deux travées conservées ont perdu toute au-

thenticité : les baies ont été élargies, quand le rez-de-chaussée a été complètement uniformisé jusqu'à l'angle du quai par l'installation de la vitrine de boucherie.

Au n° 16-18, s'élève une maison d'un étage, d'une architecture très simple. Édifiée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, elle abritait dès son origine un restaurant et un commerce de triperie et abats ainsi qu'une petite brasserie. Elle a été étendue d'une travée et demie dans les années 1940 du côté du n° 16. Son gabarit bas et son architecture vernaculaire témoignent des premières constructions non industrielles de l'îlot.

L'immeuble sur rue des n° 10 à 14 présente aussi une élévation très simple de deux et trois étages, mais il se développe en longueur sur 12 travées. La régularité de cette façade est trompeuse. En réalité, l'ensemble a été constitué progressivement, entre les années 1920 et 1960, par extensions, surélévations et reconstructions successives de bâtiments édifiés entre l'extrême fin du XIX^e siècle et le tout début du XX^e. Les parcelles étaient occupées dès cette période par une imprimerie. Les locaux seront achetés en 1922 par les imprimeries Hermieu, qui ont déménagé à cette date du quartier du Palais-Royal pour celui de La Villette.

Dès son arrivée, la société Hermieu procède à la reconstruction des ateliers en fond de parcelles : un premier de



Plan parcellaire actuel (© PAG / Oyapok / PPX).



Bâtiments conservés et bâtiments neufs (© PAG / Oyapok / PPX).



Répartition des programmes et des agences d'architecture mandatées (© PAG / Oyapok / PPX).



Répartition des programmes (© PAG / Oyapok / PPX).



Vue d'insertion sur le quai de la Gironde. Au second plan, l'opération de logements neufs et l'imprimerie surélevée et rénovée (© PAG / Oyapok / PPX).



Elévations de l'existant et du projet des 8 à 14 avenue Corentin Cariou (© PAG / Oyapok / PPX).

trois étages est destiné à la confection et à l'entrepôt, en remplacement de deux hangars établis par une ancienne imprimerie et un second en rez-de-chaussée, au n° 10-12. Ces deux bâtiments existent aujourd'hui encore. Seul celui en rez-de-chaussée est encore utilisé par les établissements Emsalem. Le plus haut est laissé à l'abandon et présente un état sanitaire préoccupant. Pour autant, sa structure en béton est en bon état, ses huisseries d'origine sont encore en place et il présente des volumes intéressants.

La longue façade sur rue dissimule de nombreuses transformations successives : des constructions disparates édifiées au début du XX^e siècle ont été étendues et surélevées. En 1926, la société a prolongé de plusieurs travées une maison, afin de former un front bâti continu. Dans le même temps, elle a surélevé six travées d'un étage sous comble. Enfin, c'est en 1963 que la société Hermieu, toujours propriétaire, procède, à la demande de l'inspection du Travail, à l'aménagement de locaux médico-sociaux ainsi que des vestiaires, par la surélévation de deux travées centrales. Élevées d'un simple rez-de-chaussée à l'origine, elles prolongent dès lors les deux niveaux du n° 14 de l'avenue. C'est à cette occasion que l'harmonisation esthétique des élévations a été effectuée. Seule une petite rupture au niveau de la corniche

sous les combles témoigne de ces remaniements.

Les dernières parcelles (n° 8 et 6 actuelles) sont aujourd'hui occupées par deux immeubles d'habitation. Au n° 6, en fond de cour, un bâtiment industriel en structure béton et brique est édifié en 1935 sur deux niveaux, encore une fois à usage d'entrepôts pour un tripièr. Il est parvenu jusqu'à nous et sert actuellement aux établissements Emsalem. La même année, le bâtiment sur rue est surélevé d'un étage. Édifié à la fin du XIX^e siècle, il est désormais élevé de 5 étages et est poursuivi sur rue par un bâtiment de trois niveaux, qui comporte en élévation quelques céramiques permettant de situer sa construction autour des années 1930. Il est venu combler l'ancien passage charretier qui permettait de rejoindre les entrepôts en fond de parcelle. Il en est de même du bâtiment à rez-de-chaussée et combles du n° 8 de l'avenue. Ces trois constructions ont aussi subi de très nombreuses modifications, tant en élévation que dans les parties intérieures. Leur intérêt patrimonial réside dans les ruptures de gabarits et la mixité des fonctions.

Cette portion d'îlot en bordure de canal est le résultat d'une sédimentation architecturale et urbaine qui s'est faite dans un temps relativement court, entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1920-1930. D'un point de vue architectural, seul le pavillon aligné sur le quai et

appartenant à la parcelle qui marque l'angle de la rue Dampierre présente des qualités constructives et esthétiques, qui ont d'ailleurs justifié une protection patrimoniale. Pour le reste de l'ensemble, l'intérêt patrimonial se traduirait plutôt en termes de paysage urbain. Par leurs faibles hauteurs, leurs matériaux hétéroclites et leur imbrication en cœur d'îlot, les entrepôts du quai de la Gironde donnent au site un caractère industriel, qui tend à disparaître du paysage de la capitale depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. C'est dans les mêmes termes que peuvent être regardées les constructions alignées le long de l'avenue Corentin-Cariou. Ruptures de gabarits, mixité des matériaux et des affectations sont les constituants et les garants d'un paysage typique des seuils industriels de la ville. Il ne s'agit donc pas tant d'un patrimoine faubourien que d'un patrimoine industriel. Le site comporte quelques immeubles et maisons d'habitation, mais ils ont tous été largement transformés dans le courant du XX^e siècle et ont perdu les espaces libres qui caractérisent les tissus faubouriens. Les installations para-industrielles prédominent et le parcellaire en témoigne : les parcelles les plus importantes sont ouvertes du côté du quai, quand le fond des parcelles alignées le long de l'avenue Corentin Cariou a été colonisé par des entrepôts et accès secondaires. L'ensemble a subi de nombreux re-

maniements, menés avec un souci permanent et flagrant d'économie.

Les porteurs de projet ont cherché à identifier quelques bâtiments remarquables qui pourraient se prêter à une rénovation. C'est bien entendu le cas du bâtiment protégé au titre du PLU, abritant les bureaux des établissements Emsalem qui, outre des qualités architecturales et plastiques, présente un grand degré d'authenticité, malgré un ravalement indéclicat. La halle attenante, qui s'ouvre aussi sur le quai, serait dédiée au Cours Florent. Elle serait rénovée en profondeur, conservant son recul sur rue.

Le long de l'avenue Corentin Cariou, les n° 8 à 14 feraient l'objet d'une rénovation et de surélévations pour abriter un ensemble de logements. Les n° 10 à 14, qui correspondent aux immeubles réunis par les imprimeries Hermieu dans les années 1920 à 1960, seraient surélevés d'un étage, produisant un épannelage qui cherche à s'inspirer des fronts bâtis faubouriens, mais également épaissis à l'arrière. Des cages d'escaliers seront restituées dans chaque corps de bâtiment. Les n° 8 et 8 bis, qui correspondent à un petit bâtiment à rez-de-chaussée et à un immeuble à R+3 présentant quelques briques vernissées en élévation, seraient démolis et remplacés par un immeuble d'habitation.



Axonométrie du projet du côté de l'avenue Corentin Cariou (© PAG / Oyapok / PPX).



Axonométrie du projet du côté du quai de la Gironde présentant les surélévations et les projets de constructions neuves (© PAG / Oyapok / PPX).



Émergence de l'ancienne imprimerie désaffectée depuis le quai.



Façade ouverte et pignon de l'ancienne imprimerie.



Plans-masse existant et projeté avec le décompte des surfaces libres et paysagères créées (© PAG / Oyapok / PPX).

Deux ensembles de logements neufs sont prévus : l'un à l'angle du quai de la Gironde et de l'avenue, le second en cœur d'îlot, en remplacement d'entrepôts constitués de bâtiments en rez-de-chaussée imbriqués, dont les cours ont été couverts progressivement. À l'angle du quai, la plupart des démolitions ne semblent pas devoir poser de question patrimoniale. Le n° 18 présente quelques caractéristiques faubouriennes (toiture à faible pente couverte de tuiles, simplicité de l'élévation enduite), mais la maison a été étendue de part et d'autre du commerce au cours du XX^e siècle ; là encore, l'authenticité du bâti est très faible. Ici serait élevé le second groupe de logements neufs de 7 niveaux. Les porteurs de projet ont choisi de conserver la maison d'angle même si, là encore, le bâti ne présente que peu d'intérêt et une très faible authenticité. L'idée serait de préserver un petit gabarit à l'angle du quai et de l'avenue.

Enfin, côté quai, des porosités sont recherchées par la démolition de la halle abritant un supermarché. La halle suivante serait réhabilitée et surélevée pour être convertie en un ensemble de logements. La halle principale, qui sert actuellement de devanture commerciale aux établissements Emsallem le long du canal, serait conservée, mais surélevée d'un immeuble d'habitation de 4 étages. L'ancienne imprimerie serait elle aussi surélevée, dans

un vocabulaire architectural similaire qui s'approcherait également, par sa structure, des immeubles neufs de logements.

DISCUSSION

Corine Faugeron souligne que le promoteur de l'opération a l'habitude de ce type de réaménagement urbain. Elle n'est pas gênée par l'effet de collage, mais s'étonne de la densité et souhaite en savoir plus sur les surfaces créées. Paul Chemetov exprime les mêmes craintes. Géraldine Texier-Rideau note pour sa part que l'on récupère les surfaces libérées par un développement des hauteurs. Bernard Gaudillère est du même avis et, au nom d'Émile Meunier, demande le pourcentage de pleine terre prévu dans le projet ; répond-il aux exigences du futur PLU bioclimatique ? La réponse est donnée par la direction de l'Urbanisme, qui indique qu'il est bien conforme par anticipation. Moïra Guilmart souligne quant à elle l'intérêt du site : on est aux portes du Paris industriel, face à un paysage dont la transformation mérite une grande attention ; on aimerait comprendre plus en détail les intentions architecturales de ce projet. Xavier Brunquell évoque à son tour la question paysagère ; c'est elle en effet que le projet interroge. Corine Faugeron et Karen Bowie jugent indispensable une

connaissance approfondie du site, qui est un témoignage désormais rare du Paris industriel. À ce titre, le contraste entre un projet qui semble à première vue très lisse et l'hétérogénéité inhérente au site peut paraître choquant. Sabri Bendimerad va dans le même sens : le système de plots provoque un sentiment étrange ; des variations de hauteurs seraient nécessaires.

RÉSOLUTION

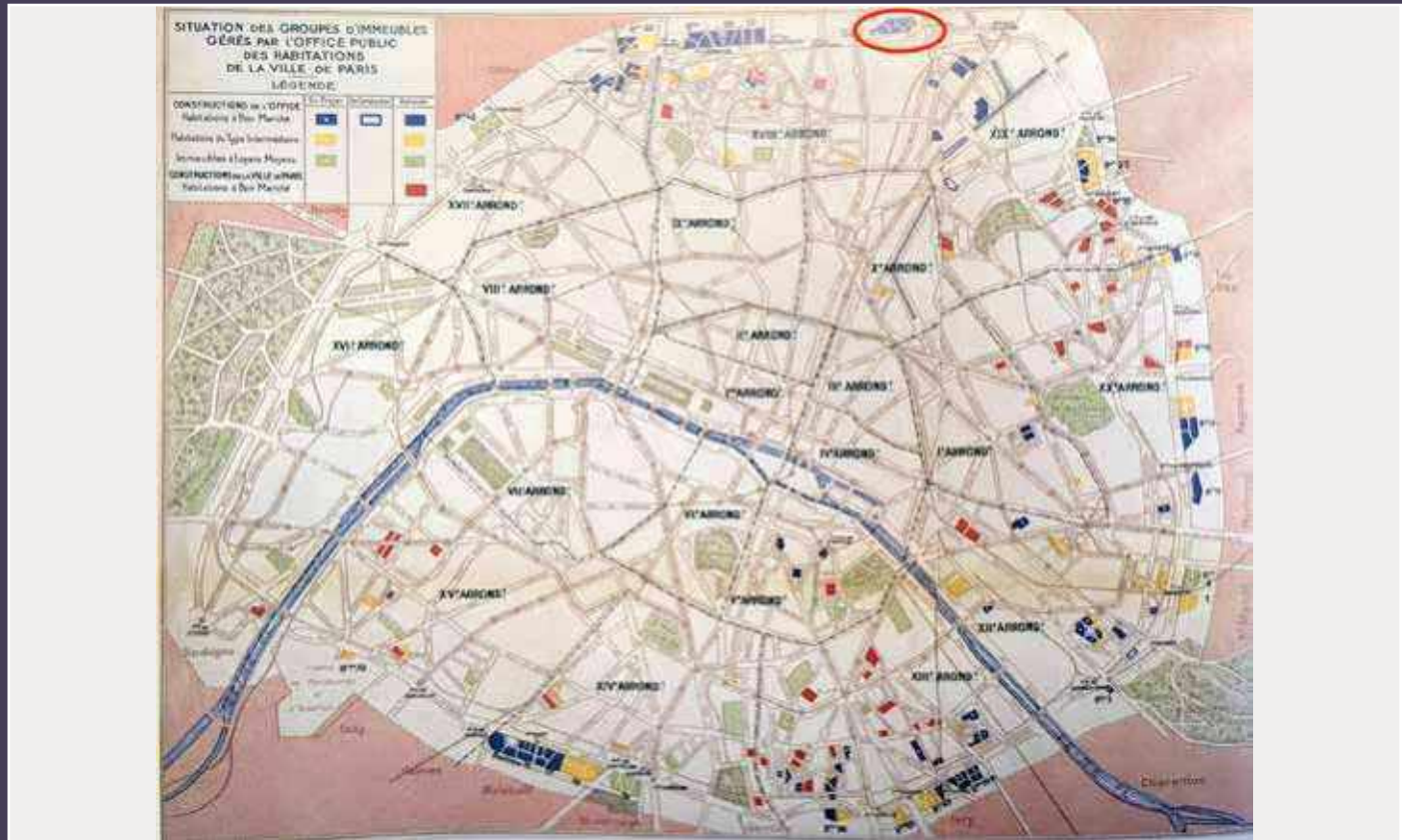
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'aménagement de l'ensemble compris entre les 6-24 avenue Corentin Cariou et 17-23 quai de la Gironde. Elle exprime des inquiétudes quant à la massification du site. Si ce dernier présente peu d'éléments remarquables, il est le résultat de strates successives qui ont composé, depuis les années 1860, un paysage urbain dont l'hétérogénéité est l'une des qualités. La Commission souhaite que ce paysage, mis en évidence par le canal, donne lieu à une intervention plus variée dans ses volumes et ses écritures, de manière à mieux s'insérer dans l'architecture conservée. Elle demande enfin que les surfaces de pleine terre soient communiquées avec précision.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 594-595 ; 3589W 1052 ; DQ18 1080 ; DQ18 1105 ; DQ18 1902 ; DQ18 1906 ; 1593W 3 ; 1534W 277 ; 1785W 281.



Dessin d'étude pour la surélévation et la reprise des façades de l'ancienne imprimerie (© PAG / Oyapok / PPX).



Carte des HBM de la ceinture parisienne, reproduite dans *Des forêts au périph...*, 1992.

13 rue Charles Hermite (18^e arr.)

FAISABILITÉ

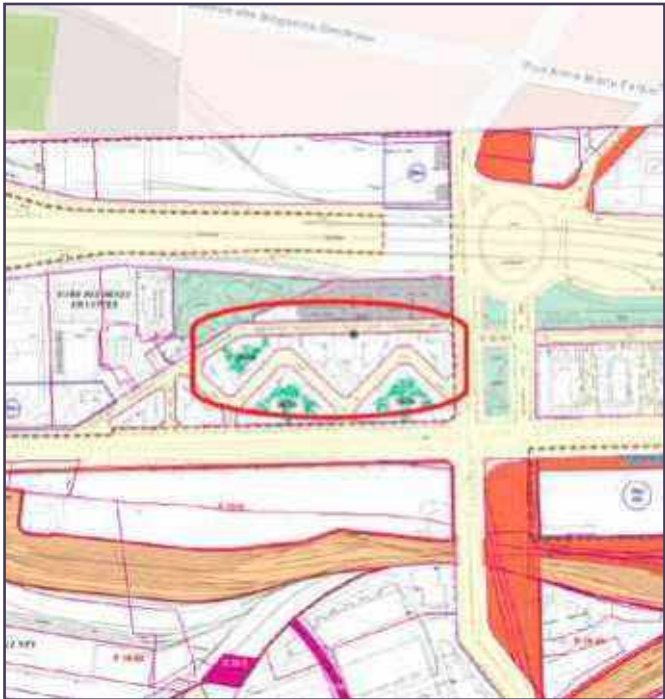
Percée urbaine dans un ensemble HBM des années 30 sur la ceinture parisienne

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La présente faisabilité porte sur un vaste ensemble HBM, appelé Charles Hermite, construit en 1935 par l'Office public d'habitations de la Ville de Paris (OPHVP). Son architecte n'a pu être identifié à ce stade des recherches, les projets de l'OPHVP étant rarement signés à cette période. Situé à proximité de la Porte d'Aubervilliers, dans le 18^e arrondissement, cet ensemble témoigne, dans le contexte d'une forte crise du logement, du lotissement de l'emprise de l'enceinte de Thiers déclassée en 1919, d'abord par l'OPHVP à partir de 1922-1926, puis par d'autres acteurs après 1930. Reprenant l'emprise de son bastion n° 32, il atteste des réflexions sur l'organisation de l'espace et présente un plan-masse à la géométrie soignée, structuré en sept îlots et vingt-six bâtiments de six étages répartis sur 26 321 m². Ce groupe appartient



Extrait du PLU.

ainsi aux plus grandes opérations d'HBM de la période. La forme tout en longueur de sa parcelle, entre la rue Charles Hermite et le boulevard Ney, est compensée par un jeu original sur les circulations, tant par leurs formes que par leur ampleur. L'ensemble se compose majoritairement, à sa création, d'habitations à bon marché dites « ordinaires » et d'une petite partie d'habitations de type « intermédiaire », dont les surfaces et le niveau de confort les situent entre ceux des HBM ordinaires et des Immeubles à loyers moyens (ILM). Très sobres et typiques des années 1930, leurs façades à redents, animées de baies en angles ou de balcons et bow-windows à trois pans, offrent une variété d'expositions aux habitants. Dans la continuité des premières HBM, le groupe présente dès sa construction des espaces plantés, aujourd'hui inscrits au PLU comme espaces verts protégés, et un jardin d'enfants. L'implantation de ce type d'équipement se révèle particulièrement récurrente : il existe déjà vingt-trois jardins d'enfants en 1937 dans les groupes gérés par l'Office. La garderie, placée au centre de l'ensemble – comme c'est souvent le cas –, sur l'axe reliant la rue Charles Hermite et débouchant sur le boulevard Ney, se compose alors de deux édifices distincts à rez-de-chaussée encadrant un espace découvert. Le bâtiment principal, situé au croisement des rues Charles Lauth et Gaston Darboux, presque intégralement démoli

au début des années 1990, possédait une élégante façade sur rue ornée d'un appareillage de briques et d'un fronton sculpté. En intérieur, un long vestibule conduisait aux vestiaires, à des bureaux et à un cabinet de médecin. Les vestiaires reliaient la « salle des grands » et la « salle des petits » avec dortoir, tout en permettant l'accès à un important préau ouvert sur jardin. En face, un préau de moindre ampleur protégeait les enfants de la rue Charles Hermite et leur offrait un second espace extérieur couvert. Remanié côté cour, sa façade sur rue en mignonne se trouve toujours dans son état d'origine. L'axe central ainsi formé et dédié à l'enfance connaît au fil des années une certaine densification ; la démolition de tous ces bâtiments est aujourd'hui envisagée dans le cadre de cette faisabilité. Au début des années 1960, le petit édicule d'entrée fait l'objet d'une demande de permis de construire par le centre familial de Saint-Vincent-de-Paul, certainement lié à la chapelle édifée à proximité au même moment, pour être agrandi et utilisé comme un centre de PMI associé à des « locaux communautaires ». Le permis est finalement refusé et un bâtiment est construit en remplacement à l'intérieur de la propriété par l'architecte Georges Levert (1911- ?). Élevé sur deux étages et adossé à l'ancienne garderie, il abrite alors un centre communautaire et une PMI. L'austérité de son plan carré est compensée



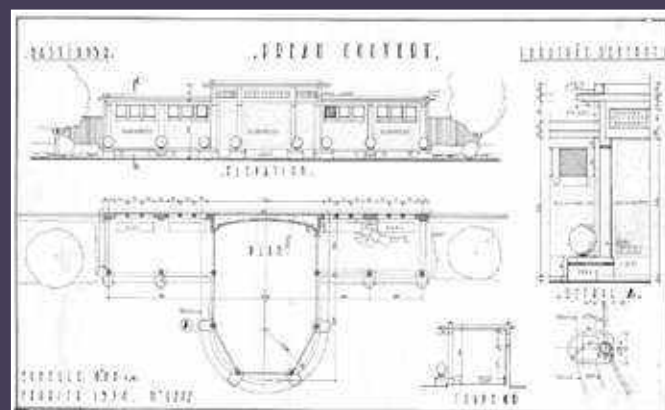
Bastion n° 32, plan du cadastral municipal, fin du XIX^e s. (AD75).



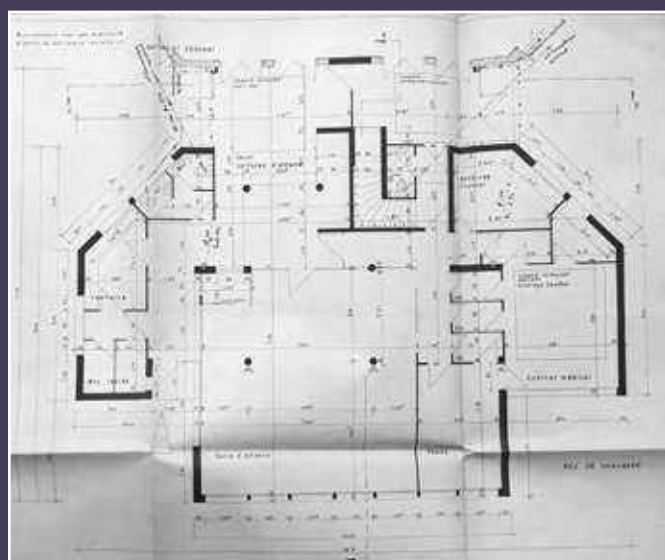
Plan de la garderie pour enfants, OPHVP, 1934 (© Paris-Habitat).



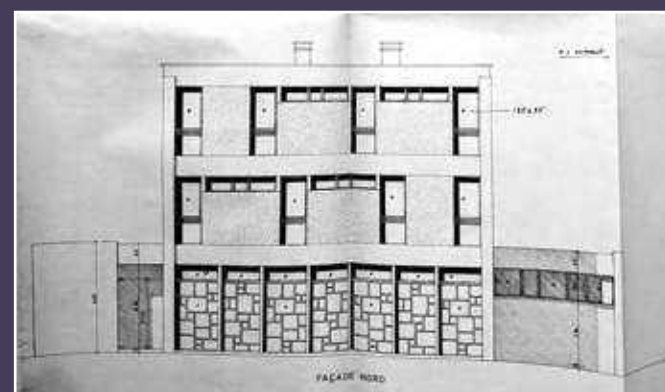
Vue aérienne du groupe achevé, 1944 (© IGN).



Élévation, plan et coupe du préau de la garderie pour enfant, OPHVP, 1934 (© Paris-Habitat).



Plan du rez-de-chaussée de la PMI, Georges Levert, 1962 (AD75).



Élévation de la PMI, Georges Levert, 1962 (AD75).



Vue depuis la rue Charles Hermite : au centre, le préau, encadré de deux entrées et des immeubles HBM, octobre 2023.



Vue du préau modifié avec parois vitrées semblables à celles de la PMI de 1962, octobre 2023.

par ses façades légères dotées de claustras vitrés et par ses multiples baies de tailles variées, toujours visibles aujourd'hui sur son arrière façade. Le préau d'entrée a certainement été clôturé au même moment, au regard de la similarité de ses claustras vitrés sur cour. Le nouveau bâtiment central connaît toutefois une lourde intervention au début des années 1980, qui conduit à la réécriture presque totale de ses façades par SA+AR, la « Société d'Architecture et d'Aménagement Régional », composée des architectes DPLG Michel Commissaire (1930-2020) et Jean-Paul Foulet (1941-), notamment à l'origine de la FNAC Paris-Montparnasse construite en 1974.

À la fin des années 1980, le projet d'un centre parisien de pédopsychiatrie pour le centre hospitalier de Maison Blanche, appelé *La Pomme*, est élaboré pour remplacer le bâtiment du jardin d'enfants d'origine, alors reconverti en dispensaire, au croisement des rues Charles Lauth et Gaston Darboux. Sa conception est confiée au célèbre architecte André Bruyère (1912-1998), qui achève à la même période le pavillon de l'Orbe à l'hôpital Charles-Foix d'Ivry-sur-Seine, dédié au service de gériatrie. Diplômé de l'École spéciale d'architecture, résistant et longtemps membre du comité de rédaction de *L'Architecture d'aujourd'hui*, Bruyère est également l'auteur de nombreux écrits. Il se démarque par son approche de

l'architecture, caractérisée par une sensualité, une sensibilité et une tendresse qui contribuent au bien-être des usagers. Ces conceptions conduisent à un vocabulaire tout en courbes, dont le principe atteint son paroxysme avec son projet *L'Œuf*. Dans le domaine de la santé, il prend le contrepied de l'architecture hospitalière en créant des espaces enveloppants, où couloirs et angles droits sont bannis. Pour *La Pomme*, l'architecte s'adapte à un contexte urbain dense et conserve une partie des structures du dispensaire originel en sous-sol et au rez-de-chaussée. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une œuvre majeure de l'architecte, *La Pomme* se démarque par son entrée principale soignée placée face au boulevard Ney, dont la rondeur embrasse les patients à leur arrivée. Des fenêtres-sculptures représentant des enfants témoignent également d'une iconographie récurrente dans son œuvre. Matérialisant l'approche empathique de l'architecte, ces figures humaines se retrouvent en façade au centre de postcure de la Fédération des résistants et des patriotes de Fleury-Mérogis en 1948, à la maison Sinaï à Maussane en 1967 ou encore au pavillon de l'Orbe en 1990. A l'origine gris-bleuté, bien que cette couleur ne soit pas celle énoncée dans le permis, les façades, censées trancher avec le rouge de la brique des HBM et dialoguer avec le ciel, adoptent par la suite



Détail du préau, octobre 2023.



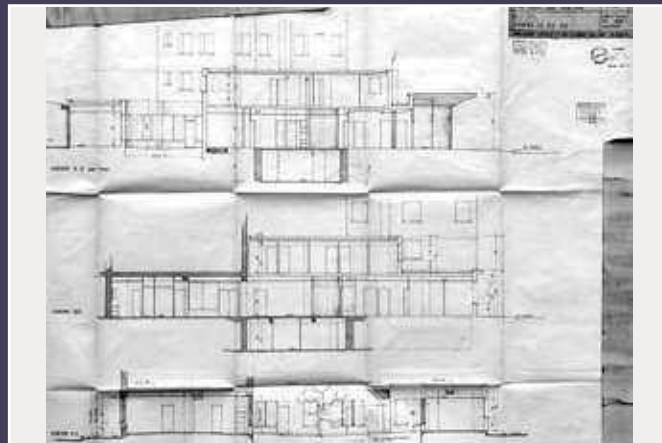
Vue de la façade arrière de la crèche, en partie proche de son état d'origine, connectée à *La Pomme*, octobre 2023.



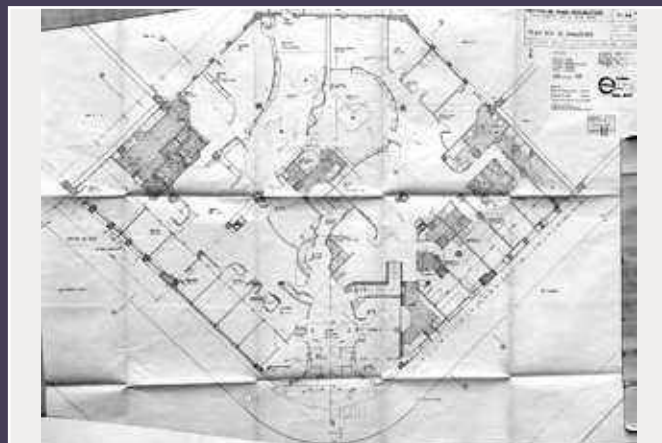
Vue de la façade principale de la PMI devenue crèche, octobre 2023.



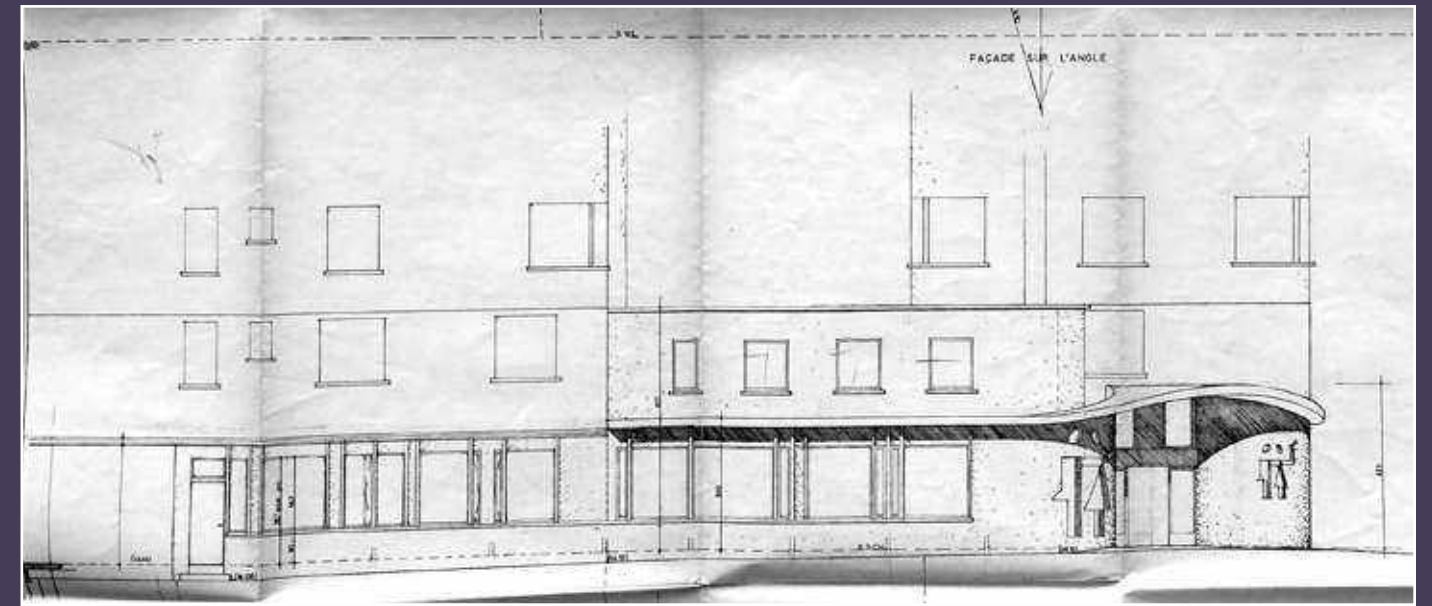
Vue du dispensaire depuis le boulevard Ney, 1990 (avant) (AD75).



La Pomme, coupes, André Bruyère, 1989 (AD75).



La Pomme, plan du rez-de-chaussée, André Bruyère, 1989 (AD75).



La Pomme, Centre parisien de pédopsychiatrie, élévation façade sur rue, André Bruyère, 1989 (AD75).

d'autres coloris, plus chauds. Dans un site particulièrement contraint, Bruyère réussit à ménager deux petits espaces extérieurs, séparés d'un mur courbe. Le DHAAP n'a malheureusement pas pu visiter les intérieurs lors de son déplacement sur site.

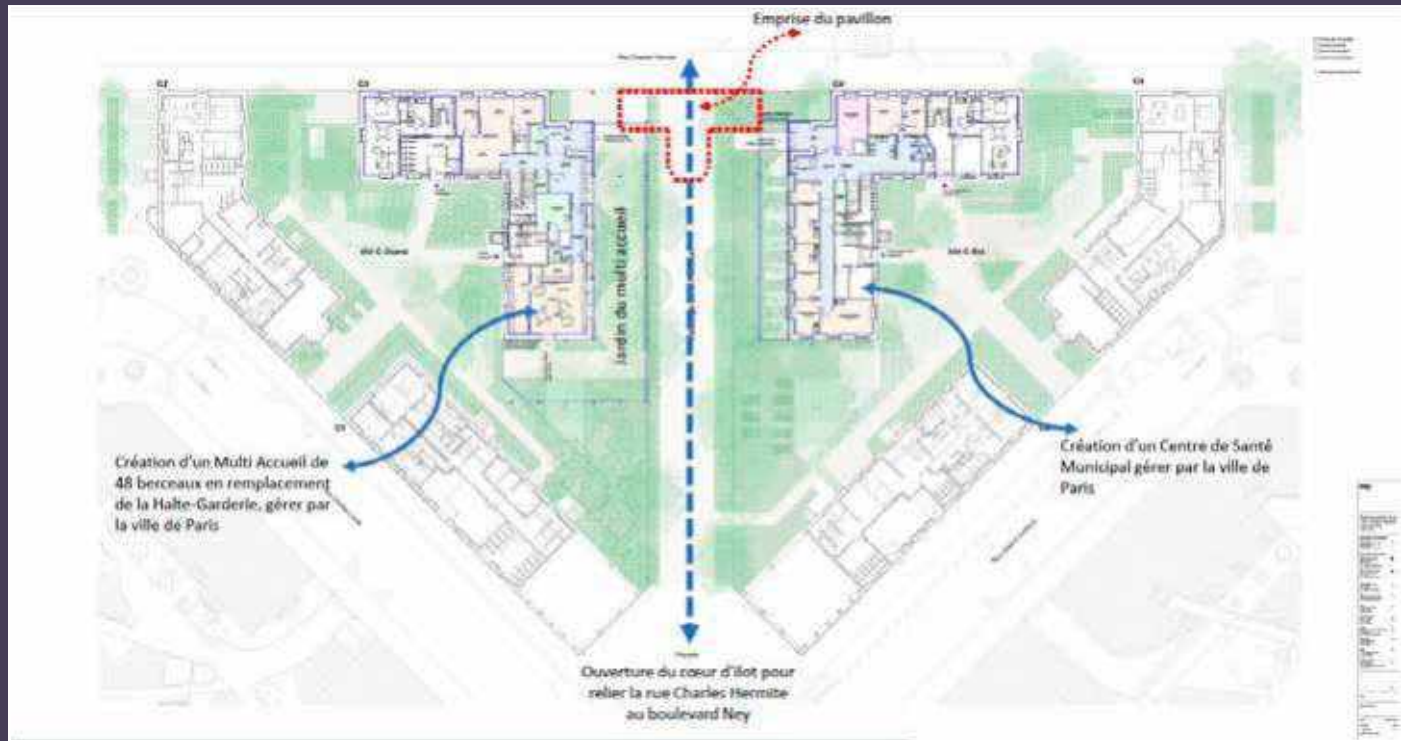
La présente faisabilité s'inscrit dans le contexte du projet de renouvellement urbain de la cité Charles Hermite et, plus largement, dans celui de la ZAC Gare des Mines ; il est également intégré au NPNRU des Portes du 18^e arrondissement. Le DHAAP a pu échanger avec les multiples acteurs de ce projet dans le cadre d'une visite des extérieurs du site, le 26 octobre dernier, et les auteurs du projet espèrent déposer une demande de permis en janvier 2024.

Dans ce cadre, il est prévu d'ouvrir l'îlot afin de relier la rue Charles Hermite au boulevard Ney, ce qui bouleverserait le plan-masse d'origine qui évitait soigneusement ce type d'axialité. La construction d'un centre multi-accueil de 48 berceaux est prévue, de même que celle d'un centre de santé municipal, en remplacement de la crèche des années 1960 et *La Pomme* des années 1990 démolies ; ces bâtiments seront placés de part et d'autre de la nouvelle voie. Afin d'offrir une perspective dégagée entre la rue Charles Hermite et le boulevard Ney, mais aussi de permettre l'insertion d'espaces extérieurs à ces

deux équipements et le nivellement du sol nécessaire à leurs accès, le petit préau d'origine, construit en même temps que le groupe HBM et ultime témoignage de son premier jardin d'enfants, est également voué à la démolition.

DISCUSSION

Corine Faugeron demande si, parce qu'il s'agit de programmes sociaux, on considère ce patrimoine comme mineur ; elle rappelle qu'à Vienne les logements sont eux-mêmes pris dans une enceinte. La nécessité de l'ouverture n'est donc pas une justification objective. Paul Chemetov convient qu'il faut aérer les ensembles HBM, mais la percée créée semble n'avoir pour perspective que le Périphérique, ou presque. Selon Géraldine Texier-Rideau, le projet est l'occasion de refaire un équipement ; on axialise sans véritable ambition. Dominique Cerclet pense que l'on pourrait aussi passer à côté, tandis que Karen Bowie regrette la perte culturelle qu'occasionnerait la démolition du bâtiment d'André Bruyère. Anne Biraben demande quelles sont les raisons de cette ouverture : sont-elles sécuritaires ? Xavier Brunnquell craint enfin que le jardin aménagé soit très fermé, cela paraît inévitable.



Projet de création d'un nouvel axe ouvert (© Paris-Habitat).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de percée urbaine dans l'ensemble HBM de la rue Charles Hermite. Si elle ne conteste pas la nécessité d'ouvrir le site sur son environnement, elle émet des réserves sur l'opportunité et la finalité réelle de ce tracé axial, qui implique la démolition d'une œuvre d'André Bruyère, modeste mais rare, et avec elle de l'ancienne PMI des années 1960 comme du préau des années 1930. Or, outre le fait qu'elle s'inscrit dans la cohérence d'un plan-masse, cette séquence constitue, avec les HBM et le lycée Camille Jenatzy, un remarquable ensemble d'architecture publique à caractère social.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 1809 ; 1534W 277 ; 1990W 151.
- Archives de Paris Habitat : documents transmis.
- CAAC : Fonds André Bruyère, 407 IFA 404/4 ; 407 IFA 600/13 ; 407 IFA 600/14.
- APUR, *Les habitations à bon marché (HBM) de la ceinture de Paris : étude historique*, Paris, APUR, 2017.
- Jean-Louis COHEN et André LORTIE, *Des fortifs au périf : Paris, les seuils de la ville*, cat. d'expo., Paris, Picard, Pa-

villon de l'Arsenal, 1991.

- DHAAP, Pauline ROSSI, *Les H.B.M. : un patrimoine multiple (1894-1949)*, Paris, DHAAP/DAC, 2019.
- Marie-Jeanne DUMONT, *Le logement social à Paris, 1850-1930*, Liège, Mardaga, 1991.
- Françoise CHASLIN, Eve ROY, *André Bruyère, la tendresse des murs*, Paris, éditions du Patrimoine, centre des monuments nationaux, 2016, p. 168.

Place Félix Éboué (12^e arr.)

Réaménagement de la place Félix Éboué

Pétitionnaire : M. Xavier JANC

Service des Aménagements et des Grands Projets

PA 075 112 23 V0010

Dossier déposé le 24/08/2023

Fin du délai d'instruction le 24/12/2023

« Travaux d'aménagement portant sur la création d'un terre-plein central piéton d'environ 4 000 m² autour de la fontaine monumentale comprenant deux espaces végétalisés (surface totale d'environ 1 000 m²) et la plantation de 40 à 60 arbres. Réorganisation de la circulation motorisée sur la place, avec la mise en aire piétonne de la chaussée côté sud ainsi que de la rue Claude Decaen dans son premier tronçon nord. Création de pistes cyclables bidirectionnelles en remplacement des actuelles bandes cyclables sur trottoir. Création de couloirs bus sur l'avenue Daumesnil en amont de la place pour améliorer la régularité des lignes de bus. Mise à niveau de l'éclairage public. »



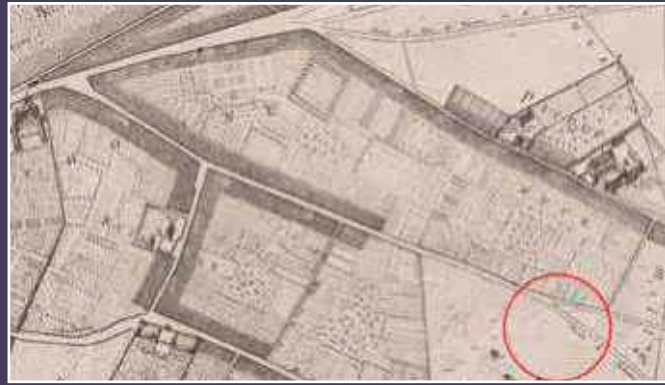
Extrait du PLU.



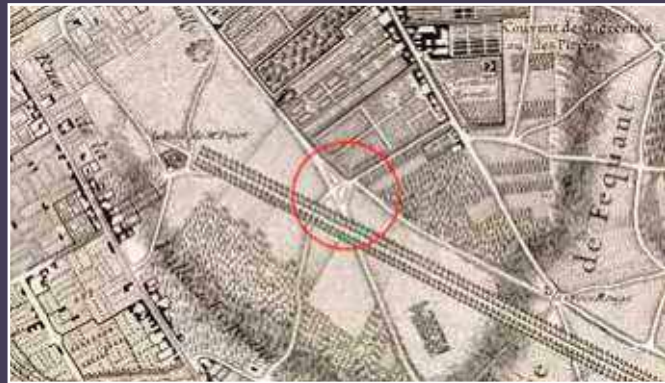
Vue générale de la place avec le groupe récemment édifié en lisière.



Vue générale de la place. À l'arrière plan, le clocher de l'église du Saint-Esprit.



Détail du plan Jouvin de Rochefort, 1672 (BNF).



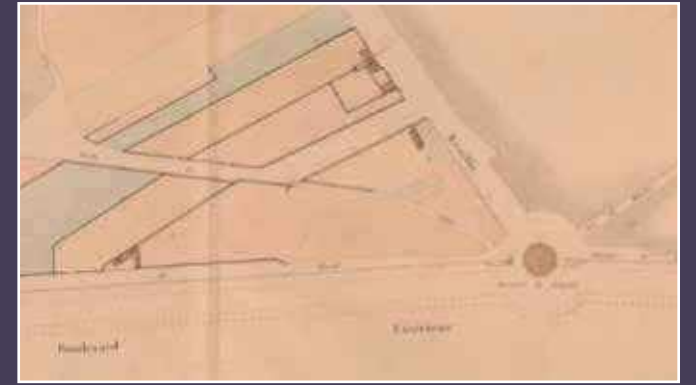
Détail du plan Roussel, 1731 (BNF).



Plan d'aménagement de l'enceinte des Fermiers généraux, s.d., vers 1780 (AN).



Philibert-Louis Debucourt, *La barrière de Reuilly*, 1808 (© Musée Carnavalet).



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot, 1810-1836 (AD75).



Plan de la commune de Bercy, 1808-1825 (AD75).

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a été sollicité en 2022, par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE) et celle de la Voirie et des Déplacements (DVD), pour réaliser une étude historique sur la place Félix Éboué. Cette étude précédait le projet d'aménagement qui fait actuellement l'objet d'un permis d'aménager. La Commission du Vieux Paris ayant souhaité prendre connaissance de ce projet, le DHAAP porte à sa connaissance à la fois l'étude transmise en 2022, dont le texte est reproduit ci-dessous, mais également les éléments de projet transmis par le service des Aménagements et des Grands Projets de la DVD.

La place Félix Éboué est, dans sa forme actuelle, une place haussmannienne. Elle n'a pas évolué dans son dessin, si ce n'est à la marge, depuis sa création. Anciennement appelée place Daumesnil, du nom de l'avenue créée entre la place de la Bastille et le bois de Vincennes, elle a été baptisée en 1946 en hommage à l'administrateur colonial et au Compagnon de la Libération Félix Éboué.

Avant la barrière de Reuilly

Avant la création de la barrière fiscale des Fermiers généraux, le lieu où se situe actuellement la place Félix Éboué constituait le croisement de voies anciennes, la jonction entre la rue de Reuilly et l'avenue de Saint-Maur, magnifique avenue plantée de doubles rangées d'arbres, qui reliait la Folie de Louis-Léon Pajot, comte d'Ons-en-Bray, grand maître des Postes sous Louis XV, au Bois de Vincennes. Aboutissait également à cette jonction la rue des Processions ou rue des Moulins, actuelle rue Lamblardie, voie qui apparaît sur le plan Jouvin de Rochefort de 1672. C'est l'une des voies les plus anciennes du secteur, évoquée en séance de la Commission du Vieux Paris en 1902, après la découverte d'une plaque de bornage qui signalait l'interdiction d'élever des habitations en dehors de l'enceinte parisienne, conformément au plan établi en 1724.

La barrière de Reuilly

La place est née sous le nom de barrière de Reuilly, porte du mur des Fermiers généraux. Elle est conçue sur un plan circulaire, au centre duquel se tenait un poste d'octroi en rotonde, dans un style plus simple et dans des proportions plus modestes que celle de la barrière de la Villette. Le noyau central, élevé en brique, évoque une

localisation plus champêtre, dans le langage architectural complexe pensé par Claude-Nicolas Ledoux pour les portes parisiennes. Ce noyau était doublé d'un péristyle en pierre de taille, qui rappelle ses recherches néo-classiques, ici complexifiées par un jeu de brique que l'on qualifie volontiers de néo-Louis XIII, en référence aux élévations qui encadrent la place des Vosges. La barrière de Reuilly n'étant pas majeure, elle donna lieu à un aménagement typique des portes secondaires. L'avenue de Saint-Maur, créée pour desservir la Folie Pajot, servira d'axe principal, de part et d'autre du rond-point, avec les rues de Reuilly et Claude Decaen.

Pour avoir une vision globale de la place, il est nécessaire de rapprocher le relevé cadastral de la Ville de Paris des années 1810-1830 et celui de la commune de Bercy, levé en 1808-1825 puis, en 1859, à la veille de l'annexion. Contrairement à d'autres places nées de la création de la barrière des Fermiers généraux, la place Félix Éboué n'a conservé quasiment aucune caractéristique de cette phase primitive d'aménagement.

La place haussmannienne

Comme sur l'ensemble du parcours de l'enceinte des Fermiers généraux, l'annexion de 1860 entraîne la disparition du mur, mais également l'aménagement de bou-

levards sur son tracé. La limite de la ville est désormais fixée à l'enceinte de Thiers édiflée dans les années 1840. La barrière fiscale des Fermiers généraux est rendue caduque dès cette période, mais ne sera démolie qu'après l'annexion. La place Daumesnil est une création presque complète de l'administration haussmannienne.

Conçu en rond-point, dispositif urbain théorisé par Eugène Hénard dans les premières années du XX^e siècle, son dessin est plus étiré, car, au nord comme au sud, elle est bordée par des îlots imposants. Le boulevard de Reuilly et l'avenue Daumesnil, créés sur le tracé des Fermiers généraux pour le premier, et comme le prolongement du viaduc de la ligne de chemin de fer de Paris à Vincennes pour la seconde, ont été l'occasion de créer, à chacun de ces angles, des immeubles de rapport à pan coupé, dans la logique des percées haussmanniennes.

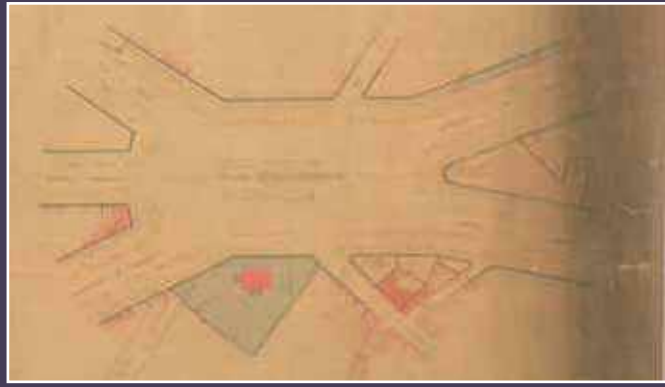
Si le boulevard de Reuilly répond à une logique d'aménagement de l'emprise de l'ancienne enceinte, le tracé de l'avenue Daumesnil est plus complexe : il relie la place de la Bastille au château de Vincennes, sites défensifs et symboliques de l'Est parisien. Place de la Bastille, a été édiflée en 1859 une gare de plaisance reliant Paris aux communes de banlieue, Vincennes mais aussi Joinville. Le chemin de fer fut établi en viaduc, jusqu'aux abords de la place Daumesnil, mais enfoui à ce niveau et jusqu'en



Plan de percement de l'avenue Daumesnil aux abords de la place Daumesnil, 1852 (DU / STDF).



Plan de la commune de Bercy, 1859 (AD75).



Plan de la place Daumesnil, 1878 (DU / STDF).



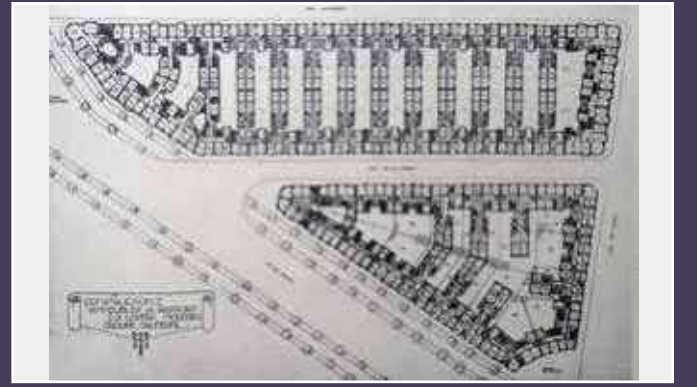
Relevé cadastral autour de la place Daumesnil, 1894 (AD75).



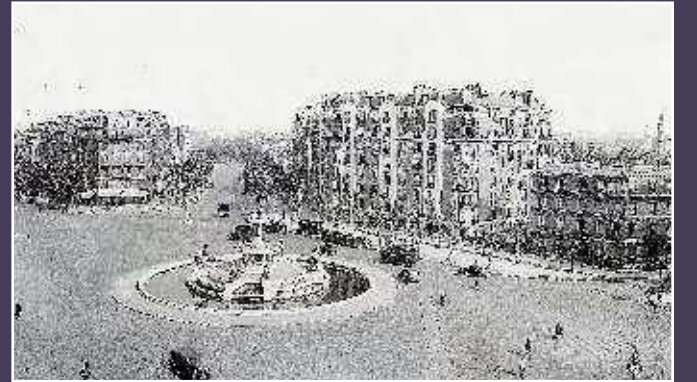
Vue aérienne, 1934 (© IGN).



Vue aérienne, 1944 (© IGN).



Plan de lotissement de la rue du Docteur Goujon, Jacques Boutterin architecte, s.l.n.d.



La place Daumesnil en 1944 (© Roger-Viollet).

banlieue, afin, certainement, de ne pas affecter la nouvelle place et de ne pas impacter le bois et son château. Le tracé de l'avenue, lui, se poursuivait dans le bois de Vincennes. Jusqu'à la porte d'orée du bois, actuelle Porte Dorée, l'avenue est pensée comme une percée rectiligne donnant lieu à des lotissements immobiliers. De l'autre côté de la porte, elle prenait la forme d'un sentier sinueux, afin de se fondre dans une extension du bois gagnée sur la commune de Saint-Mandé au moment de l'annexion.

Ces deux percées structurantes expliquent la configuration actuelle de certains angles de la place, l'architecture sobre et régulière, caractéristique de la période haussmannienne. Elles confèrent également à la place sa forme allongée, constituée par la dilatation du boulevard et de l'avenue. Mais une large partie des abords de la place résulte d'opérations plus tardives, ou hérite de structures plus anciennes.

Les abords hérités

Une partie de la place procède de l'urbanisation spontanée des tissus faubouriens de l'ancienne commune de Bercy et du quartier de Reuilly, quartier qui s'est développé en marge du faubourg Saint-Antoine dès le XIII^e siècle. Il en est ainsi de l'îlot compris entre les rues de Picpus

et de Reuilly, deux voies formées autour du XVI^e siècle. La rue de Picpus s'est en effet constituée entre la rue du faubourg Saint-Antoine et le chemin de Reuilly, prolongé de l'autre côté de la place par le chemin de Charenton, actuelle rue Claude Decaen, suite à la création, au XVI^e siècle, du couvent qui existe encore à la hauteur du n° 61 de la rue de Picpus. Ses domaines et dépendances s'étaient avant leur démembrement partiel jusqu'au croisement où sera élevée la barrière de Reuilly.

À cet endroit est ouverte, toujours autour des XVI^e et XVII^e siècles, l'actuelle rue Lamblardie. Bien que les flancs nord et sud de cette voie aient été reconstruits dans la première moitié du XX^e siècle pour la section sud, et dans la seconde moitié du XX^e pour sa section nord, c'est en effet l'une des voies les plus anciennes débouchant sur la place, où fut découverte une des bornes des limites de la ville, établies en 1724. Nous verrons plus loin que l'îlot compris entre les rues Lamblardie et du Docteur Goujon est de constitution plus récente. Pour le moment, il est important de souligner que cet immense îlot, où se sont développées des activités artisanales puis industrielles, a été remanié autour de la place Daumesnil dans les années 1900, avec la construction de deux immeubles post-haussmanniens aux 125 et 137, rue de Reuilly puis, en 1929, par la construction d'un groupe à R+8 implanté

au 1-3, place Daumesnil, porté par la société d'assurance L'Alliance. Le petit immeuble qui fait l'angle avec la rue Lamblardie doit, quant à lui, être antérieur de quelques décennies et présente toutes les caractéristiques d'un petit hôtel particulier du tournant des XIX^e et XX^e siècles. De l'autre côté de la place, l'actuelle rue Claude Decaen et la rue de la Brèche aux Loups sont elles aussi des voies héritées de l'urbanisation faubourienne. La première était le chemin de Reuilly ou chemin des Meuniers ; elle prolongeait la rue de Reuilly dans la commune de Bercy. Depuis la place, seul l'immeuble de très belle facture élevé par Achille Champy, architecte prolifique dans le quartier et figure marquante de l'architecture Art Nouveau, se distingue d'élévations faubouriennes des XIX^e et XX^e siècles. Récemment, un immeuble collectif neuf a été construit dans le prolongement de ce dernier, faisant disparaître un petit pavillon de la fin du XIX^e siècle, implanté en retrait, qui rompait l'alignement de la rue. Ce volume neuf, haut et au linéaire imposant, est venu refermer l'îlot sur la place. Le relief accentué de la place Daumesnil apparaît ici plus clairement que du côté de la rue de Reuilly — qui monte en pente douce depuis le carrefour Reuilly-Diderot —, puisque les rues de la Brèche aux Loups et Claude Decaen descendent en pentes fortes de la colline où a été créée la barrière, puis la place.

Les abords structurés

Deux percées ultérieures à celles de l'avenue Daumesnil et au boulevard de Reuilly sont venues structurer définitivement la forme de la place. La première est la rue Taine, ouverte en 1893 en lisière du boulevard de Reuilly pour prolonger la rue Proudhon, qui existait avant l'annexion de la commune de Bercy et permettait de descendre en direction des voies ferrées de la gare de Lyon à partir des années 1840. Un petit ensemble de constructions obstruait son débouché sur le boulevard. Des expropriations ont permis d'ouvrir la voie sur le boulevard et la place.

La rue Lamblardie est ancienne, mais son flanc sud est le fruit d'une opération de lotissement, qui a aussi conduit à l'ouverture de la rue du Docteur Goujon. En effet, sur la rive sud de la rue Lamblardie, se trouve l'une des opérations les plus denses de Paris. L'îlot, de taille pourtant modeste, comprend 50 immeubles et 1 500 appartements. Il s'agit d'un groupe hybride : il est conçu en 1926-1928 par les architectes Jacques Boutterin et Alfred Landes sur le modèle des HBM — il correspond d'ailleurs à des biens dont les loyers sont modérés — mais en pierre de taille, dans la tradition post-haussmannienne rehaussée de quelques détails Art déco. L'îlot est fermé sur rue par un linéaire régulier de bâtiments et est occupé en son centre par 11 immeubles implantés parallèlement



La fontaine aux Lions, place Daumesnil, s.d. (© Musée Carnavalet).



Vue rapprochée de la fontaine. À l'arrière, le clocher du Saint-Esprit.



Détail de la fontaine aux Lions.



Vue de la bouche de métro inscrite au titre des Monuments historiques.



Vue de détail du mobilier urbain.



Vue de la colonne Morris située au 5 place Félix Éboué.

entre eux, perpendiculairement aux voies, ménageant d'étroites cours communes.

La fontaine et le mobilier

La fontaine qui orne actuellement la place a été conçue par l'architecte Gabriel Davioud, pour être installée sur l'ancienne place du Château d'Eau, actuelle place de la République. Elle remplaça la fontaine aux Lions, création de l'ingénieur Pierre-Simon Girard inaugurée en 1811, mais transférée devant les abattoirs de La Villette en 1867, pour leur inauguration. La place de la République reçut quant à elle la fontaine de Davioud – elle-même ornée de lions – en 1874, puis en 1883 le Monument à la République conçu par Léopold Morice. C'est alors que la fontaine gagna la place Daumesnil. Il s'agit d'une fontaine circulaire, qui confère une centralité un peu plus marquée à ce rond-point dont la forme est dilatée et étirée du fait des percées citées plus haut. D'ailleurs, un plan d'aménagement de la place daté de 1878 optait pour un parterre planté de forme rectangulaire. Il est possible que cela corresponde au premier dispositif mis en œuvre lors de la création de la place, avant qu'elle ne soit remaniée pour accueillir la fontaine une dizaine d'années plus tard.

Le mobilier urbain de la place est globalement très

contemporain. Deux entrées du métro n'appartiennent pas à la génération des stations Guimard et sont bien modestes. Seule celle située à l'angle de l'avenue Daumesnil et du boulevard de Reuilly est inscrite au titre des Monuments historiques et correspond à la version la plus minimaliste des créations de Guimard. La station Daumesnil est en effet plus récente, puisqu'ouverte en 1931, en même temps que la station Porte Dorée, afin de desservir l'Exposition coloniale qui s'y tenait. Les deux stations ont prolongé la ligne ouverte en 1903 jusqu'à Opéra, dont le parcours avait été augmenté en 1928 jusqu'à la station Richelieu-Drouot.

Diagnostic patrimonial

La place Félix Éboué est une place haussmannienne très structurée, pensée comme un rond-point, mais étirée par des aménagements hérités, dont la centralité a été réaffirmée par l'installation d'une des plus belles fontaines conçues par Gabriel Davioud. Son pourtour présente quelques poches de tissus anciens, mais ces derniers ont tous été compensés par des constructions de la première moitié du XX^e siècle, qui dissimulent quelques lacunes d'ordonnancement et de régularité. Son mobilier urbain, pensé en grande partie lors de l'arrivée du métropolitain accélérée par l'organisation, en bas de

l'avenue Daumesnil, de l'Exposition coloniale de 1931, a été entièrement remplacé dans les dernières décennies du XX^e siècle. Aucun élément ancien ne subsiste, si ce n'est les trois petites bouches de métro qui appartiennent à la catégorie la plus simple. Généreuses, les dimensions de la place ont permis la construction d'immeubles de grande hauteur, des années 1920 à 2020. Comme toutes les places haussmanniennes, elle est essentiellement minérale, même si deux petits talus plantés de pelouses ont été aménagés à une date inconnue.

Le projet de rénovation

Les grands objectifs du réaménagement ont été fixés ainsi :

- faciliter les cheminements piétons à travers la place et en améliorer l'accessibilité ;
- végétaliser la place afin de créer un nouvel espace de convivialité et de fraîcheur ;
- créer un espace calme propice à la contemplation ;
- aménager un espace clair et transparent ;
- mettre en valeur le patrimoine de la place, notamment sa fontaine.

Pour répondre à ces problématiques qui ne sont pas très éloignées de celles qui se posaient à plus grande échelle à Bastille ou République, des solutions comparables ont

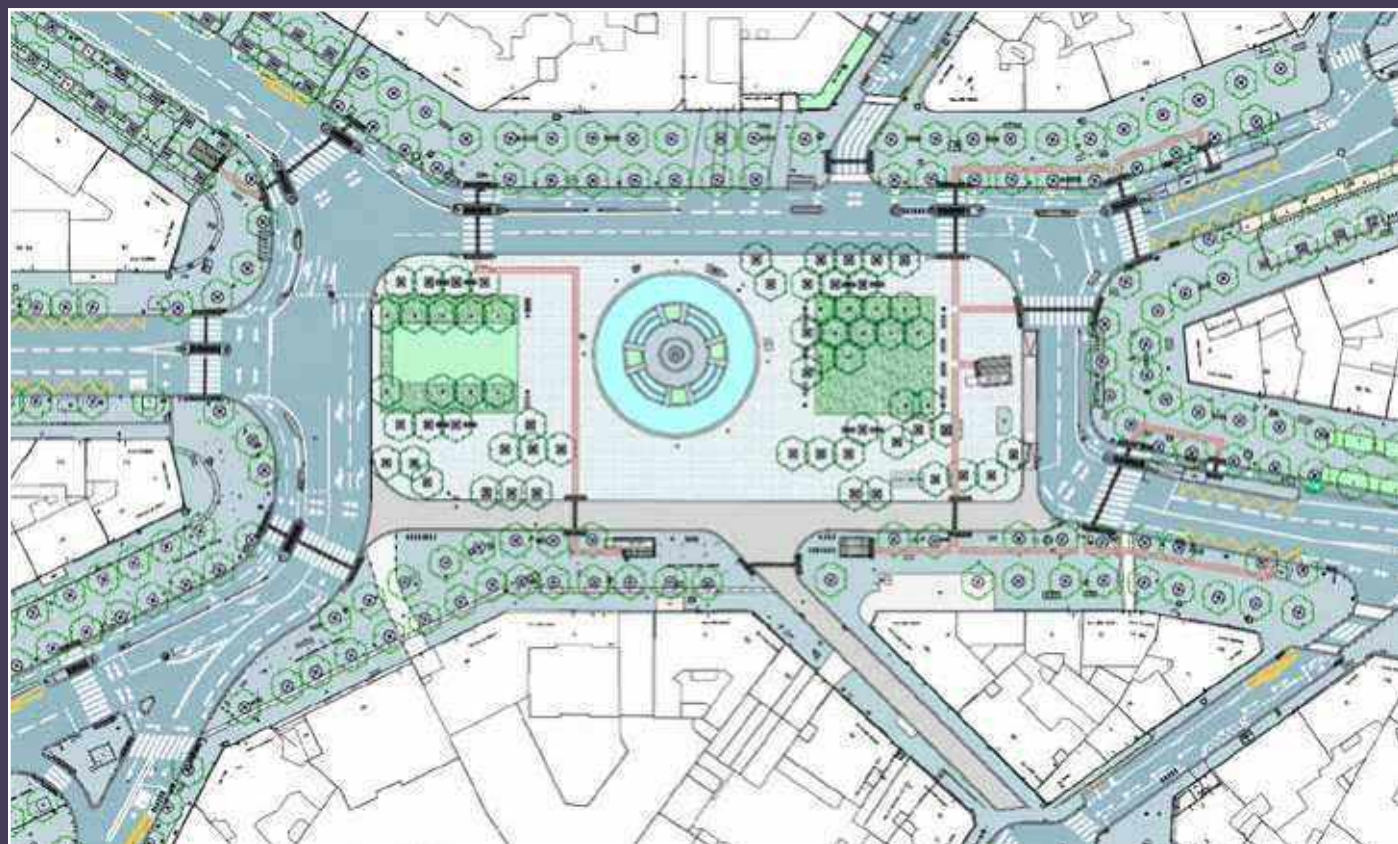
été envisagées. Un terre-plein central, de forme rectangulaire, est prévu au centre de la place. Son dessin n'est pas sans rappeler le plan exhumé par le DHAAP et daté de 1878, même si le rectangle occuperait désormais une portion bien plus importante de l'espace central. Pour prendre la mesure de ses proportions, l'intégration de la station Guimard est un bon repère, puisque celle-ci se situe pour l'instant sur le petit terre-plein rectangulaire qui marque la proue de l'îlot formé à l'angle est de l'avenue Daumesnil et du boulevard de Reuilly. Nous rappelons ici que ce dessin ne semble jamais avoir été réalisé. Il s'agissait en toute vraisemblance d'un avant-projet pensé avant que le motif central de la fontaine soit placé en 1880, soit deux ans après l'établissement du plan d'aménagement. Ainsi, le terre-plein central de la place Félix Éboué a toujours été circulaire.

Sur le flanc sud, la circulation motorisée sera interdite, le terre-plein étant rattaché aux trottoirs existants par un revêtement différent. Le terre-plein rectangulaire sera pavé de granit, les trottoirs en asphalte, le raccordement en béton désactivé de granulats fins. La première section de la rue Claude Decaen, jusqu'au croisement de la rue de la Brèche-aux-Loups, sera, elle aussi, intégrée dans cette zone de circulation restreinte (statut : aire piétonne).

D'importantes études ont été conduites afin de répondre



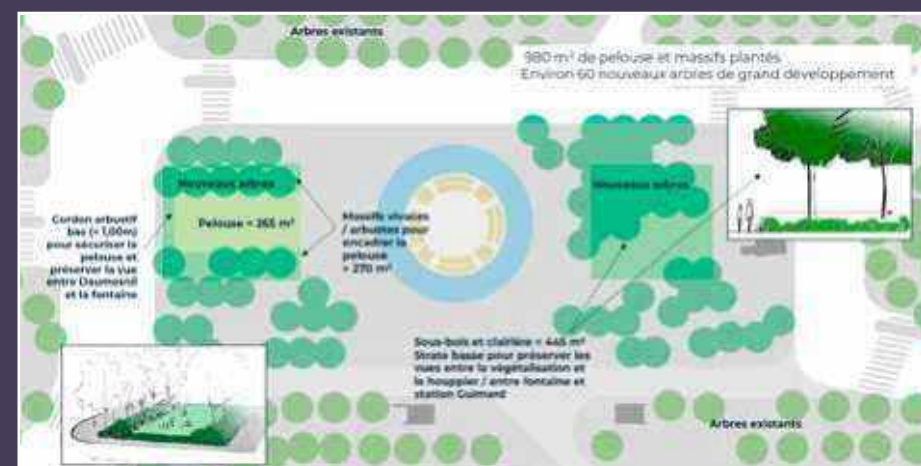
Plan de la place, état existant (© Direction de la Voirie et des Déplacements / Ville de Paris).



Plan de la place, état projeté (© Direction de la Voirie et des Déplacements / Ville de Paris).



Plan des contraintes d'infiltration (© Direction de la Voirie et des Déplacements / Ville de Paris).



Plan de végétalisation (© Direction de la Voirie et des Déplacements / Ville de Paris).

à la volonté politique de végétalisation. En plus du réseau ferré, d'anciennes carrières de calcaire se situent à 20 mètres de profondeur. La végétalisation a donc été pensée en fonction de ces importantes contraintes et dans l'optique d'augmenter les bassins versants dans le respect du zonage pluvial. Ainsi, deux massifs plantés de 980 m² de surface totale ont été dessinés, aux extrémités est et ouest du terre-plein central. Ils comporteront 60 nouveaux arbres à grands développements. À l'est, une pelouse est prévue au centre, encadrée par un cordon arbustif de faible développement, afin de préserver des vues sur la fontaine depuis l'avenue Daumesnil et la rue de Reuilly. À l'ouest, au milieu des arbres, un sous-bois et une clairière de 445 m² sont prévus dans le même but.

DISCUSSION

Le projet fait l'objet d'une présentation par la direction de la Voirie et des Déplacements, à la suite de laquelle Géraldine Texier-Rideau souligne l'importance des présentations d'aménagements de places en Commission du Vieux Paris et suggère qu'un groupe de travail dédié aux espaces publics soit constitué. Elle revient sur l'histoire et la formation de la place Félix-Éboué, que l'on peut considérer comme la fille de la place de la République. Le projet très décrié d'aménagement de cette dernière,

dans les années 1880, a pu d'ailleurs influencer sur l'absence de projet précis pour Daumesnil. Au demeurant, Félix-Éboué n'est pas véritablement une place haussmannienne, dans la mesure où elle s'est constituée sur un temps très long. Autre particularité : c'est la voirie qui a guidé le projet et, dans cette mesure, on peut dire que beaucoup de places du Second Empire se fabriquent en dehors d'elles-mêmes, sans dessin. Pour Haussmann, ce n'est du reste pas un sujet majeur. Quant au projet présenté, il répond à l'air du temps et s'inscrit dans l'histoire ; le terre-plein central proposé n'est pas un problème en soi. Paul Chemetov juge toutefois le dossier présenté illusionniste : s'il a le mérite de centrer l'aménagement sur l'avenue Daumesnil et de réduire la surface de voirie, le projet de circulation semble ignorer la desserte de la rue Claude Decaen. Enfin, est-il nécessaire de voir la fontaine de partout, comme cela a été dit ? Karen Taïeb dit l'importance du patrimoine des fontaines pour la Ville de Paris ; il faut donc impérativement que les vues sur la fontaine soient préservées. Christophe Najdovski signale à ce propos que le projet a parmi ses objectifs de donner un accès à un patrimoine aujourd'hui peu accessible. Félix-Éboué est aussi une place d'arrondissement et le centre géographique du 12^e. Xavier Brunnquell s'interroge sur la primauté encore perceptible donnée



Vue d'insertion du projet (© Direction de la Voirie et des Déplacements / Ville de Paris).



Vue d'insertion du projet (© Direction de la Voirie et des Déplacements / Ville de Paris).

à l'automobile dans le choix du dessin ; il évoque également la perte d'une mobilité instinctive avec la fin des ronds-points, qui implique en retour une saturation des indicateurs – la place de la Bastille est devenue très complexe de ce point de vue. Géraldine Texier-Rideau note que le projet fait aussi écho au réaménagement de République il y a quelques années, mais sans maîtrise d'œuvre extérieure ; on annonce par ailleurs la plantation de 60 nouveaux arbres, mais comment les plante-t-on ? Jean-François Legaret insiste enfin sur l'importance de l'alti-métrie et de son respect. Il rappelle à ce propos les rehaussements malheureux de la place Vendôme ou de la cour Carrée du Louvre. La fontaine doit rester surélevée.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives du service foncier de la Direction de l'Urbanisme.
- Archives de la Commission du Vieux Paris.
- Dominique MASSOUNIE, Pauline PRÉVOST-MARCIL-HACY et Daniel RABREAU (dir.), *Paris et ses fontaines : De la Renaissance à nos jours*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, coll. « Paris et son patri-

moine », 1995.

- Ruth FIORI, *Paris déplacé - Du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Parigramme, 2011.

- Géraldine TEXIER-RIDEAU et Michaël DARIN, *Places de Paris XIX^e-XX^e siècles*, Paris, AAVP, 2003.

- Simon TEXIER, *Architectures Art déco, Paris et environs. 100 bâtiments remarquables*, Paris, Parigramme, 2021.



11 rue de la Banque (02^e arr.)

Réhabilitation de l'hôtel du Timbre

Pétitionnaire : Mme Charlotte LACOSTE

SCI CORE 9-13 BANQUE

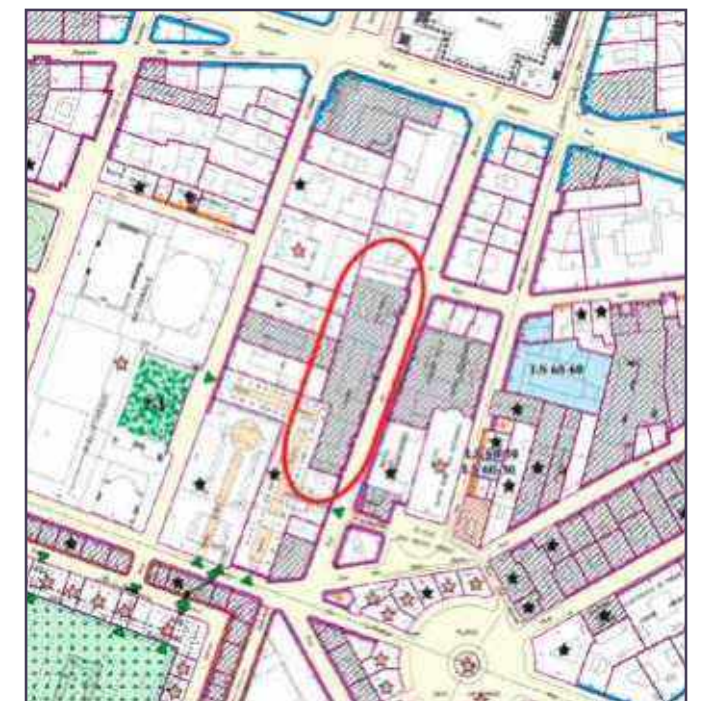
PC 075 102 23 V0020

Dossier déposé le 20/07/2023

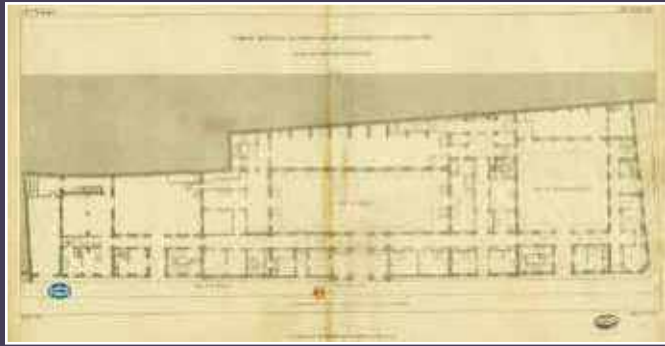
Fin du délai d'instruction le 20/10/2023

« Changement de destination, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux, de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 1607 m² ; surface créée : 780 m² ; surface démolie : 2717 m². »



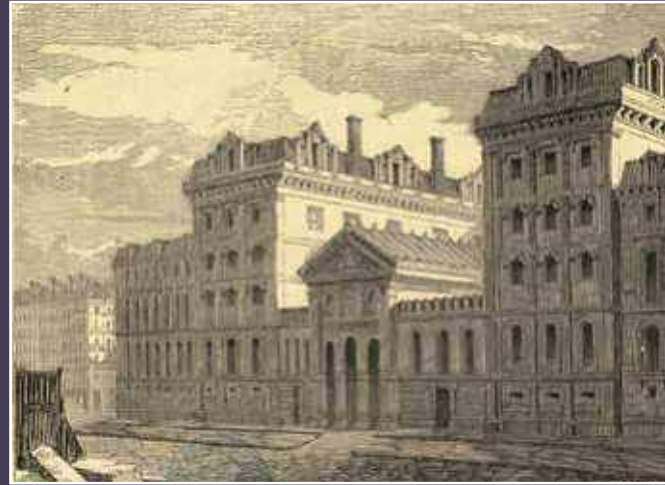
Extrait du P.L.U.



Anonyme, « Timbre impérial de Paris par M. Victor Baltard, architecte. Plan du rez-de-chaussée », gravure, s.d. (vers 1854), extrait de *Le Moniteur des Architectes*, 24^e vol., septième année, 15 juillet 1854, planches 284-285 (BHVP).



Anonyme, « Timbre impérial de Paris par M. Victor Baltard, architecte. Façade principale », gravure, s.d. (vers 1854), extrait de *Le Moniteur des Architectes*, 24^e vol., septième année, 15 juillet 1854, planches 278-279 (BHVP).



E.Lebrun et Alf Letherington, « Le Timbre national », gravure, s.d. (milieu du XIX^e siècle) (BHVP).



« Ateliers du timbre au maillet », s.d. (1853) (BHVP).



« Guichet de distribution », s.d. (1853) (BHVP).



Charles Lansiaux, façade rue de la Banque, 1916 (archives de la CVP).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 3153 m²
- Surface existante : 9943 m²
- Surface créée : 2387 m²
- Surface totale : 8006 m²

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel du XIX^e de style néoclassique construit sur les plans de Baltard et Lelong à plusieurs cours le long de la rue de la Banque. Construction en pierre de taille. Les tympans sont de Jacquemard et les médaillons de Eugène André Oudiné. »

PRÉSENTATION

La rue de la Banque est percée en 1844 dans le quartier Vivienne, centre économique et financier de la ville, avec une position stratégique entre le palais Brongniart (ancien palais de la Bourse) et le siège de la Banque de France. L'hôtel du Timbre, sis au 9-11-13 de la rue, aura donc un emplacement privilégié et symbolique dans le contexte urbain.

En 1845, Paul Lelong (1799-1846), architecte de la Direction des Domaines depuis 1829, est chargé du projet de réalisation de ce bâtiment. Les contraintes liées à la faible

épaisseur de la parcelle conduisent au choix d'une organisation au moyen de trois immeubles, chacun articulé autour de cours intérieures, avec son porche d'entrée et destiné à une entité administrative : l'Enregistrement, les Domaines et le Timbre. Le style adopté par Lelong est celui d'une architecture néoclassique, sévère et imposante, caractéristique des immeubles institutionnels. À propos de ce caractère, en 1916 lors de l'examen des dossiers du casier archéologique et artistique de la Commission du Vieux Paris, Louis Bonnier, inspecteur général des services techniques d'Architecture et d'Esthétique, décrit ainsi l'hôtel du Timbre : « Bien que l'architecte de cette austère et correcte construction ait cherché une certaine répartition des masses, on y retrouve malheureusement, très manifeste, la pensée qu'une construction administrative doit participer de l'hôpital et de la prison. C'est moins la faute de l'architecte que celle des mœurs de son temps où les bureaux croyaient devoir se retrancher dans l'ombre des murs épais, des grillages, des guichets contre leur adversaire, le public » (séance du 9 décembre 1916).

Après la mort de Lelong en 1846, c'est Victor Baltard (1805-1874) qui lui succède dans la conduite des travaux : l'architecte, qui sera ensuite connu pour la réalisation des Halles centrales ou encore l'église Saint-Augustin,



Extrait du cadastre municipal avec indication de la parcelle, 1891 (AD75).



Anonyme, « Timbrage à l'extraordinaire », photographie, 1917, in Lucien Cornet, *Notre outillage national*, Paris, 1917, p. 19.



Anonyme, « Timbrage à l'extraordinaire », photographie, 1917, in Lucien Cornet, *Notre outillage national*, Paris, 1917, p. 20.



Vue aérienne du site de l'hôtel du Timbre (© Perrot&Richard Architectes).



Vue actuelle de la façade rue de la Banque, avec le pavillon d'accès à l'immeuble central au numéro 11.

apporte des ajustements et des modifications aux plans de son prédécesseur, notamment pour ce qui concerne le dimensionnement des cours, la hauteur des corps de bâtiments et la distribution interne.

En 1852, l'hôtel du Timbre est achevé et marque la rue de la Banque avec son volume imposant, une façade de 114 mètres de longueur, soulignée par un socle massif en pierre de taille et son pavillon d'entrée en forme d'arc de triomphe, avec ses deux ailes, orné par les sculptures d'Eugène-André Oudiné (les deux médaillons figurant la Loi et la Sécurité) et Henri-André Jacquemart (pour le tympan), en correspondance du corps central.

Celui-ci, au numéro 11, présente un plan en U ; il se composait d'un rez-de-chaussée haut sur un niveau de caves voûtées semi-enterrées et quatre étages sous combles, tandis que le pavillon d'entrée – publié par Louis Hautecœur dans son *Histoire de l'architecture classique en France* comme exemple d'inspiration des chapelles toscanes du Quattrocento – se trouvait au niveau de la rue. Il abritait l'atelier de fabrication des timbres fiscaux, appelé « Atelier général du Timbre », avec ses magasins au sous-sol, les presses industrielles du rez-de-chaussée au deuxième étage, les bureaux et les archives aux troisième et quatrième étages.

Au numéro 9 trouvaient place les bureaux de la Direction



Vue actuelle du site, immeuble au numéro 13.



Vue actuelle de la façade latérale et de la couverture avec lucarnes de l'immeuble central (n° 11) depuis l'immeuble au n° 13.

des Domaines de la Seine, tandis que le numéro 13 abritait les bureaux de l'Enregistrement ; au deuxième étage des deux bâtiments se trouvaient les logements de fonction des directeurs. L'un et l'autre s'élevaient d'un rez-de-chaussée et entresol sur un niveau de caves voûtées, enterrées et de trois niveaux d'étage sous combles : le premier est en forme de L et sa cour était couverte par une verrière métallique, tandis que le numéro 13 est en forme de C et sa cour est la seule à ne jamais avoir été construite.

La production des timbres s'intensifiant à la fin du XIX^e siècle, il est nécessaire d'augmenter les surfaces destinées à la fabrication au numéro 11 ; à cet effet, des ateliers sont installés dans le sous-sol, éclairé par une cour anglaise, la cour est couverte par une verrière afin de placer des ateliers supplémentaires, enfin un plancher intermédiaire est créé dans ce volume pour obtenir de l'espace de stockage. Cette première verrière métallique, qui avait pris la place d'une marquise projetée par Baltard, est vraisemblablement remplacée dans l'entre-deux-guerres par une toiture en ciment armé, puis par une couverture voûtée en béton armé et pavés de verre, construite avant 1951 (une vue aérienne la montre à cette date).

L'Atelier général du Timbre ferme définitivement en



Vue actuelle de l'escalier monumental créé dans les années 1990 (© GRAHAL)



Vue actuelle de l'escalier principal de l'immeuble au numéro 13.



Vue actuelle de l'escalier principal de l'immeuble au numéro 11.



Vue actuelle de l'escalier principal de l'immeuble au numéro 13.



Vue actuelle du volume construit dans l'interstice au sud de la parcelle, entre les numéros 7 et 9, rue de la Banque (© GRAHAL).



Insertion du projet, interstice entre les numéros 7 et 9, rue de la Banque (© Perrot&Richard Architectes).



Coupe transversale de l'interstice, état existant (© Perrot & Richard Architectes).



Coupe transversale de l'interstice, état projeté (© Perrot & Richard Architectes).



Vue actuelle de la couverture de la cour de l'immeuble au numéro 9.



Coupe transversale de la cour du numéro 9, état existant (à gauche) et projet (à droite) (© Perrot & Richard Architectes).



Insertion du projet, cour de l'immeuble au numéro 9 (© Perrot & Richard Architectes).

1975 ; le site est ensuite occupé par les services centraux de la Direction générale des Impôts et de la Direction nationale d'interventions domaniales. Les grands espaces libérés par les machines de l'atelier sont progressivement transformés en bureaux, d'abord à partir des années 1950, mais c'est avec la campagne de travaux menée en 1976-1977, par l'architecte Jacques Starkier, que le site perd complètement son esprit industriel pour se transformer en édifice tertiaire : des aménagements intérieurs sont réalisés, notamment les cloisonnements des plateaux dans tous les corps de bâtiments (y compris le pavillon d'entrée), la création du restaurant d'entreprise entraînant la réalisation d'un niveau d'entresol dans le bâtiment au numéro 9 et également dans sa cour. Dans les années 1990-2000, le pavillon central reprend le rôle d'accès principal grâce à la création d'une séquence d'entrée monumentale, via un perron qui rattrape le niveau du rez-de-chaussée du corps de bâtiment situé en fond de cour. Si les campagnes de travaux ont entraîné le remaniement de distributions, la réalisation de nouveaux escaliers et la mise aux normes des immeubles, les volumes, élévations, structures et aménagements intérieurs des anciens appartements de fonction – dont une partie date des années 1930 – conservent leur authenticité, plusieurs escaliers d'origine étant par ailleurs encore

en place.

L'hôtel du Timbre fait l'objet d'un projet de restauration, réhabilitation et aménagement. Le nouveau programme prévoit d'ajouter, par rapport aux surfaces actuellement affectées aux bureaux et logements de fonction, des surfaces de commerce et de restauration dans le bâtiment du n° 13 ; elles seraient localisées aux sous-sol, rez-de-chaussée et entresol, tandis que du R+1 au R+3, on prévoit d'augmenter les logements avec une partie allouée au logement social. Les intentions déclarées du projet évoquent la création « d'un trait d'union entre l'histoire et l'avenir », un dialogue avec la ville, une respiration et une dé-densification de la parcelle, dans l'idée de retrouver certaines dispositions historiques modifiées au fil du temps.

Au sud de la parcelle, il est prévu la démolition de l'édifice à usage de restaurant d'entreprise, construit dans les années 1970 dans l'interstice avec la parcelle mitoyenne du numéro 7, pour reconstruire un volume en rez-de-chaussée et entresol : cette insertion contemporaine prévoit la mise en place d'un mur rideau « tramé par de fines épines métalliques saillantes ». Elle serait implantée en retrait d'environ 3,5 m par rapport à l'alignement, afin de rendre lisible la volumétrie de l'hôtel du Timbre ; une grille de



Vue actuelle de la voûte en béton et pavés de verre au-dessus de la cour de l'immeuble au n° 11 (© GRAHAL).



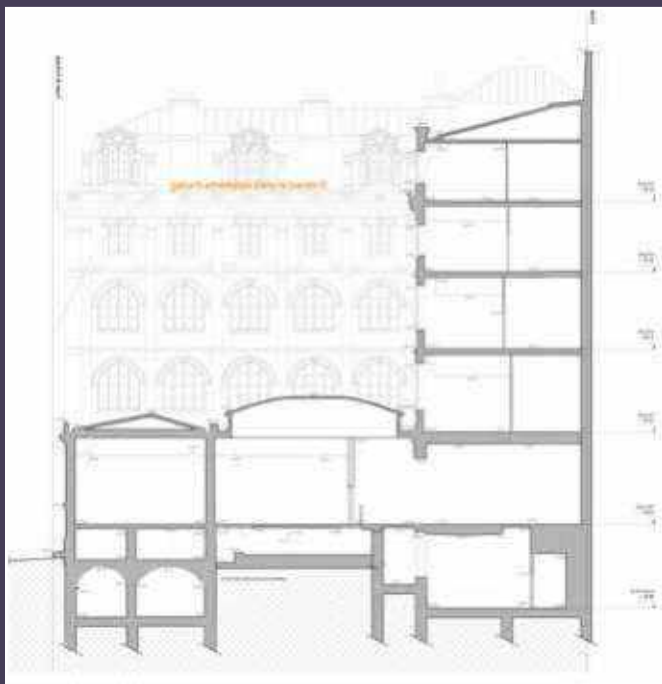
Vue actuelle de la voûte en béton et pavés de verre et du pavillon d'entrée au numéro 11.



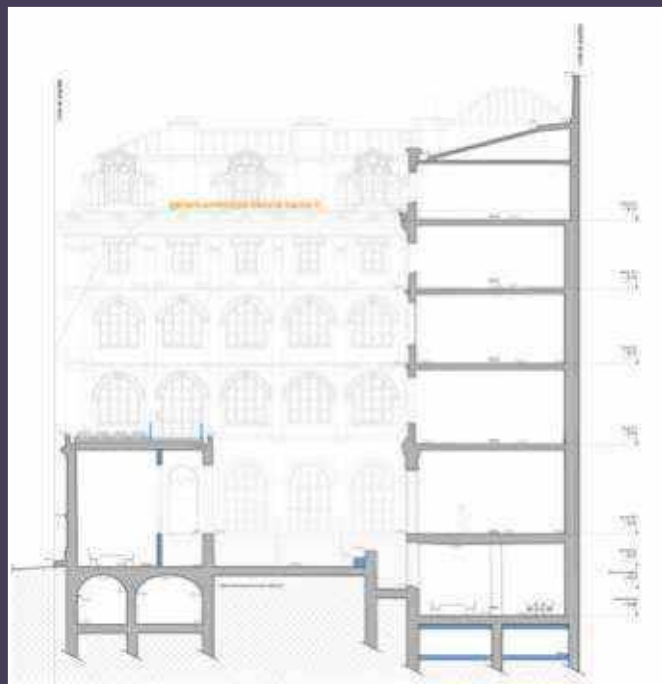
Détail de la voûte en pavés de verre depuis l'intérieur.



Vue aérienne de 1951 (© IGN).



Coupe transversale de la cour du numéro 11, état existant (© Perrot & Richard Architectes).



Coupe transversale de la cour du numéro 11, état projeté (© Perrot & Richard Architectes).



Élévations de la cour au numéro 11, état existant (© Perrot & Richard Architectes).



Élévations de la cour au numéro 11, état projeté (© Perrot & Richard Architectes).

clôture serait réalisée par ailleurs à l'alignement, permettant l'accès aux bureaux pour les usagers à vélo ; au fond de la parcelle, une verrière zénithale apporterait de la lumière au rez-de-chaussée.

Au numéro 9, après démolition des constructions réalisés dans la cour – y compris la toiture asphaltée – dans les années 1970 et décaissement pour rejoindre le niveau du sous-sol, le projet propose de réaliser une verrière capable d'apporter de la lumière à un auditorium nouvellement créé, en gradins descendants en pente douce. Une partie du mur pignon serait végétalisé et une toiture-terrasse plantée trouverait place dans ce cœur d'îlot. De grandes baies cintrées, alignées sur les fenêtres existantes, seraient réalisées en correspondance du rez-de-chaussée et des caves, créant une liaison avec les espaces voûtés ; une quatrième façade serait réalisée au moyen d'une séquence d'arches. Enfin, un balcon permettrait la connexion avec le bâtiment du numéro 11 au niveau du rez-de-chaussée haut.

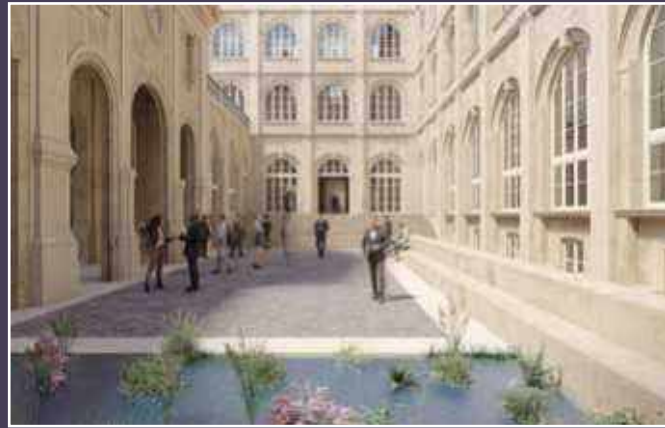
Au numéro 11, le projet envisage la démolition de la voûte en béton et pavés de verre datant des années 1960, du plancher intermédiaire du XIX^e siècle, ainsi que des emmarchements et des murs de la séquence d'entrée réalisée dans les années 1990, afin de retrouver la spatialité de la cour centrale, mesurant 33 x 11 m. Cette démolition

permettrait de retrouver les ouvertures d'origine des façades donnant sur cour ; le sol de la cour serait redessiné avec des dallages en pierre et pavés de bois et des emmarchements en pierre seraient créés pour rejoindre le niveau du rez-de-chaussée haut. La surface de la cour accueillerait également deux bassins, dont un doté de plantes d'eau, l'un se déversant dans l'autre ; ils seraient alimentés par les eaux pluviales – des cuves de récupération seraient réalisées à l'emplacement d'anciennes caves de la fin du XIX^e siècle. La cour anglaise existante serait conservée et retravaillée afin de permettre l'accès au sous-sol depuis la cour, un banc étant réalisé sur sa longueur. Quant aux ailes du pavillon d'accès, elles seraient pourvues de terrasses accessibles, après dépose des toitures en zinc ; l'un des objectifs est de connecter le R+1 du pavillon central avec le reste de l'étage, ces terrasses n'étant pas aménagées pour éviter le stationnement des usagers dans cette partie du site.

Pour ce qui concerne les dispositions intérieures du bâtiment du numéro 11, à l'angle nord-ouest, il existait à l'origine une trémie de forme octogonale toute hauteur, allant du rez-de-chaussée au R+4, couverte par une verrière en toiture ; celle-ci a été progressivement bouchée à tous les étages, mais les éléments composants (poteaux et corbeaux métalliques ainsi que la verrière) subsistent



Insertion du projet, cour de l'immeuble au numéro 11, depuis l'escalier (© Perrot & Richard Architectes).



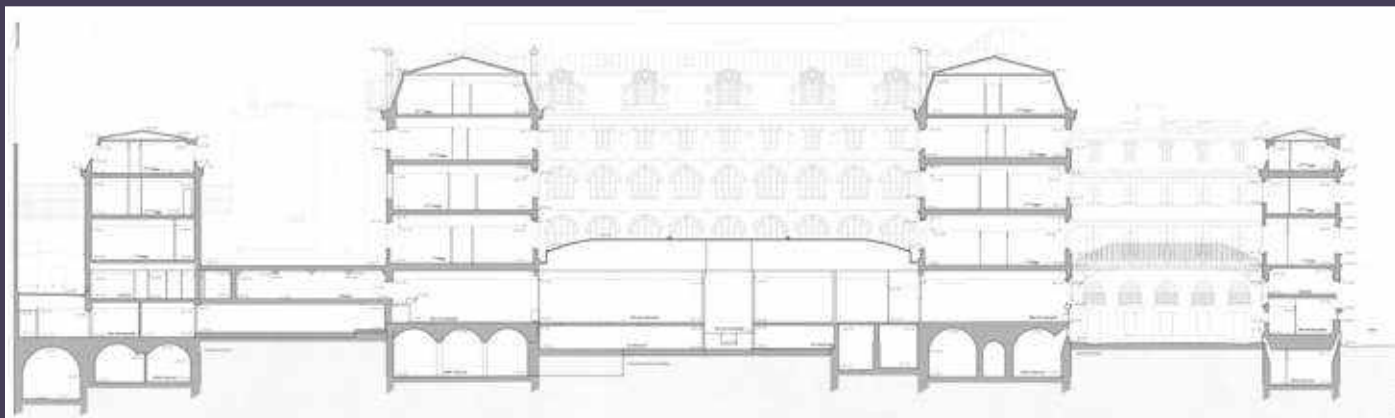
Insertion du projet, cour de l'immeuble au numéro 11, depuis les bassins (© Perrot & Richard Architectes).



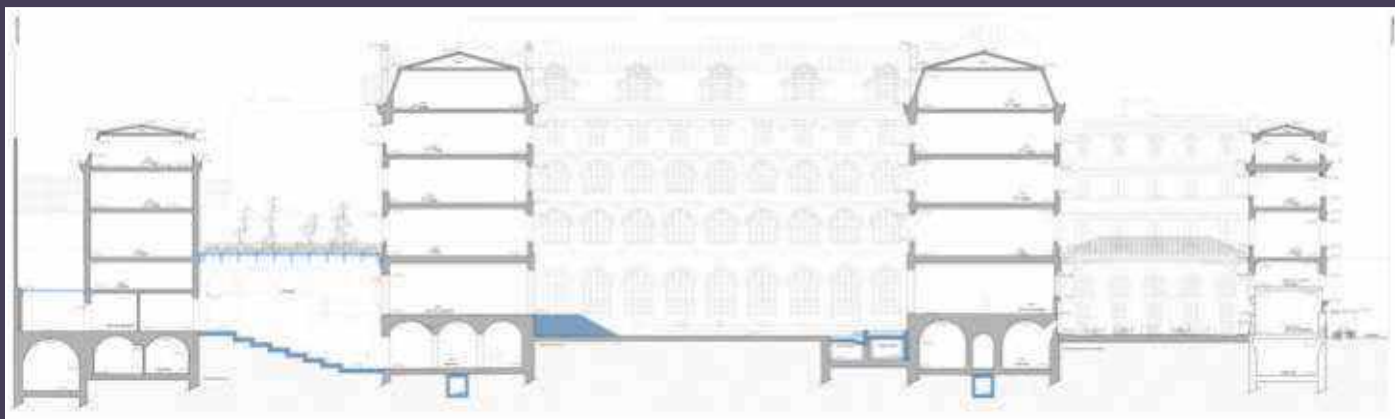
Vue actuelle de la cour au numéro 13 avec la marquise métallique.



Insertion du projet, cour de l'immeuble au numéro 13 (© Perrot & Richard Architectes).



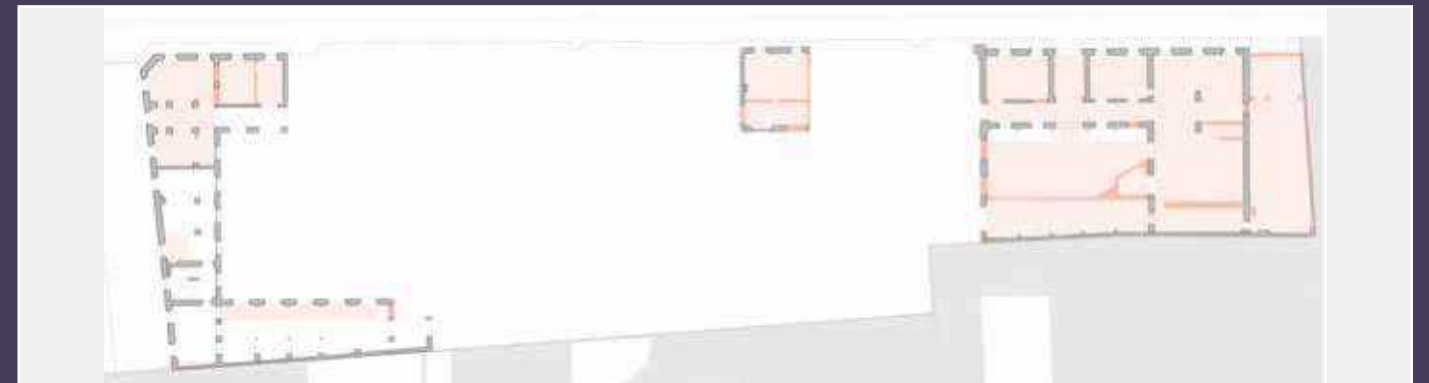
Coupe longitudinale traversant les trois immeubles, état existant (© Perrot & Richard Architectes).



Coupe longitudinale traversant les trois immeubles, état projeté (© Perrot & Richard Architectes).



Plan des démolitions prévues au rez-de-chaussée (© Perrot & Richard Architectes).



Plan des démolitions prévues à l'entresol (© Perrot & Richard Architectes).

sur place et le projet envisage de retrouver ce dispositif du R+3 au R+4. Dans le même angle, un escalier serait supprimé du R+1 au R+4 ; il serait néanmoins conservé et retravaillé aux rez-de-chaussée et entresol pour être utilisé par le restaurant.

Au numéro 13, une réouverture de la cour au public serait possible grâce à l'implantation d'un restaurant et d'un commerce au rez-de-chaussée et à l'entresol ; des logements seraient réalisés aux étages et il est prévu de restaurer la marquise métallique existante. Au nord de cette cour, le porche donnant sur la rue Paul Lelong serait fermé par une baie vitrée fixe afin de créer un hall pour les logements. Au nord de la parcelle, l'impasse privée appartenant à l'hôtel de Timbre et au voisin serait équipée de stationnement vélos avec couverture végétalisée. Quant aux démolitions prévues, la plupart visent donc les éléments qui ont subi les plus lourdes modifications, comme l'entrée monumentale réalisée dans les années 1990, les planchers de l'entresol dans le bâtiment au numéro 9 datant des années 1970, la densification des cours aux numéros 9 et 11. À l'intérieur, il serait possible de se connecter avec les autres immeubles au moyen d'une rue intérieure traversante, qui reprend une disposition d'origine.

Dans le but d'ouvrir l'hôtel du Timbre à la ville, les trois

entrées des immeubles resteront ouvertes toute la journée.

DISCUSSION

Jean-François Legaret considère que la voûte en pavés de verre est plus difficile à défendre qu'en d'autres lieux. Corine Faugeron rappelle que l'on recherche des lieux de fraîcheur ; la cour telle qu'elle sera aménagée donnera-t-elle cette fraîcheur ? On aimerait des précisions sur les objectifs climatiques du projet. Bernard Gaudillère demande pour sa part le nombre de logements sociaux prévus.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Commission du Vieux Paris : CA 2^e 6.
- Louis HAUTECOEUR, *Histoire de l'architecture classique en France, La fin de l'architecture classique, 1848-1900*, tome VII, Paris, 1957.
- GRAHAL, *Hôtel du Timbre, 9-13, rue de la Banque, Étude historique et patrimoniale*, juin 2023.



Plan masse du site, état existant (© Perrot & Richard Architectes).



Plan masse du site, état projeté (© Perrot & Richard Architectes).



Élévation rue de la Banque, état projeté (© Perrot & Richard Architectes).



12-14 rue de Castiglione (01^{er} arr.)

Restructuration d'un ensemble à arcades hérité des grands projets napoléoniens

Pétitionnaire : M. Éric MELKAIN

FONCIERE DU 12-14 RUE DE CASTIGLIONE PARIS

PC 075 101 22 V0002 Mo1

Dossier déposé le 04/08/2023

Fin du délai d'instruction le 04/01/2024

« Changement de destination, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+7 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux, de commerce, d'habitation.

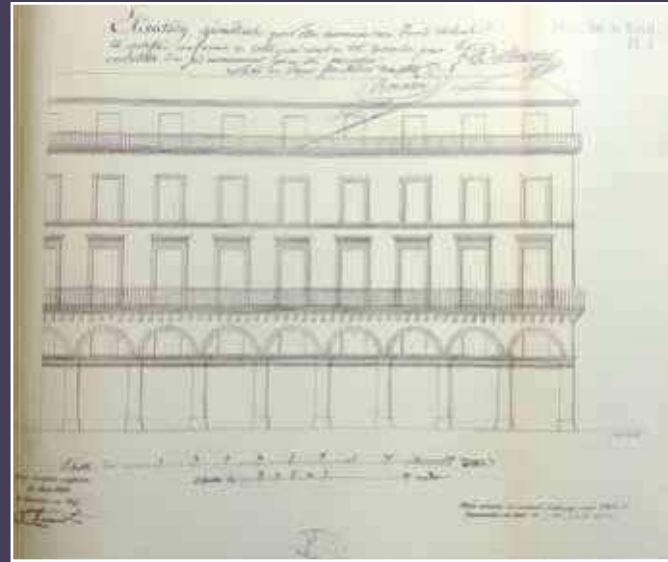
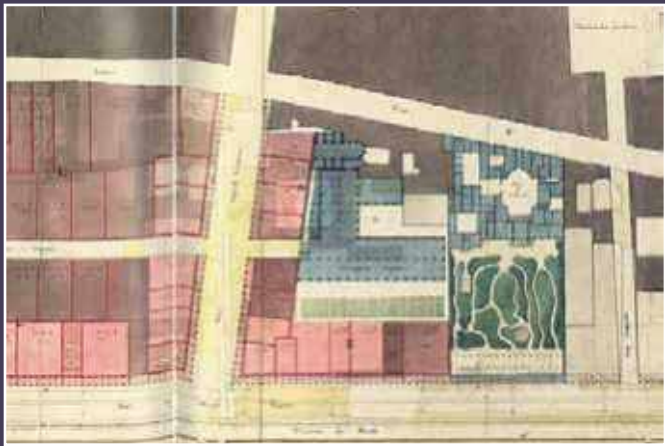
Surface changeant de destination : 2174 m² ; surface créée : 2297 m² ; surface démolie: 2412 m². »



Extrait du P.L.U.

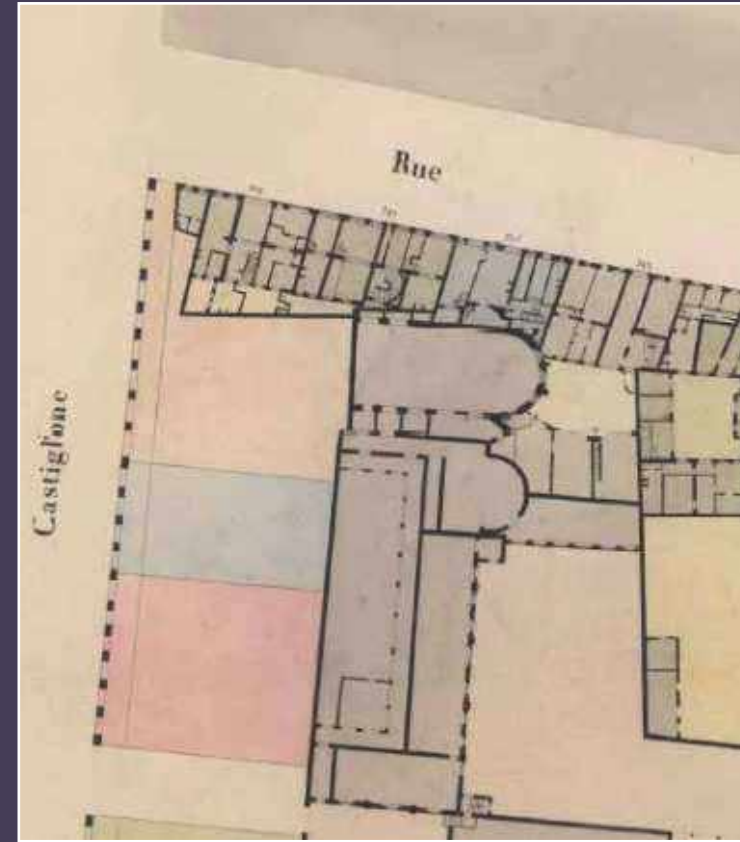


Plan de Paris dit plan Turgot, détail du couvent des Feuillants, 1739.

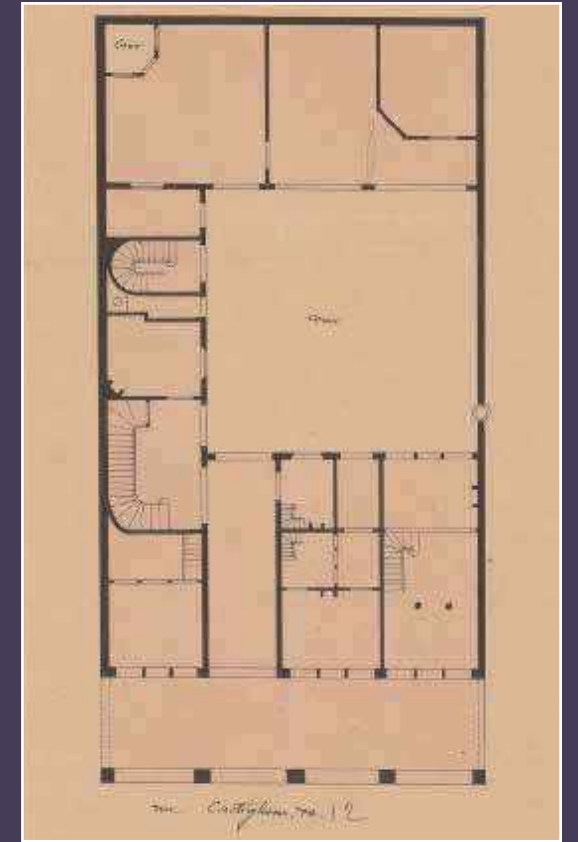


Élévation générale pour être annexé au procès-verbal, rue de Rivoli (1ère partie), Percier et Fontaine, archs., 1803, reproduit dans L. Taxil, *Recueil d'actes administratifs et de conventions relatifs aux servitudes spéciales d'architecture aux servitudes non aedificandi et autres*, Paris, Imprimerie Nouvelle, 1905.

Embellissement du palais des Tuileries, détail de la rue de Castiglione, vers 1802, Percier et Fontaine, archs., reproduit dans Sarmant Thierry (dir.), *Napoléon et Paris*, Paris, 2015, p. 212-213.



Cadastre de Paris, Quartier des Tuileries, Ilot n°12 (détail de la rue Castiglione), vers 1820-1830 (AN).



Cadastre de Paris par maison, Maison rue de Castiglione, n° 10, M. Mure, propriétaire, 1840 (AN).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1760 m²
- Surface existante : 8107 m²
- Surface créée : 5013 m²
- Surface totale : 8036 m²

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Architecture ordonnancée protégée par l'ancien plan d'occupation des sols. Immeuble édifié selon les plans établis par les architectes Percier et Fontaine en 1802. Rue de Castiglione ouverte en 1802. Immeuble édifié à l'emplacement des Feuillants. Arrêté des Consuls du 47 vendémiaire an X. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 mai 2017 : pas de résolution (projet refusé par la Direction de l'Urbanisme).

PRÉSENTATION

Les immeubles du 12-14 rue de Castiglione, concernés par le présent permis de construire modificatif, sont protégés dans le cadre du PLU. Témoignage des grandes opérations d'urbanisme de prestige initiées par Napoléon I^{er}, ils s'insèrent en effet dans le contexte du perce-

ment de la rue de Rivoli et du réaménagement du secteur des Tuileries.

Auparavant, les deux parcelles étaient occupées par le couvent des Feuillants, installé entre la rue Saint-Honoré et le jardin du Palais des Tuileries. Déjà envisagée sous l'Ancien Régime, une commission dite "des Artistes", composée de commissionnaires-voyers et d'architectes, étudie dès 1793 le réaménagement du secteur des Tuileries et de l'actuelle place Vendôme, profitant du décret sur l'aliénation au profit de la République d'anciens couvents et possessions religieuses. Il faut toutefois attendre l'impulsion de Napoléon Bonaparte pour qu'un tel projet soit partiellement mis en œuvre. Après le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), ce dernier installe le siège du pouvoir consulaire aux Tuileries en février 1800 et souhaite dès lors conférer au palais un entourage prestigieux et marquer son accession au pouvoir par un geste architectural fort.

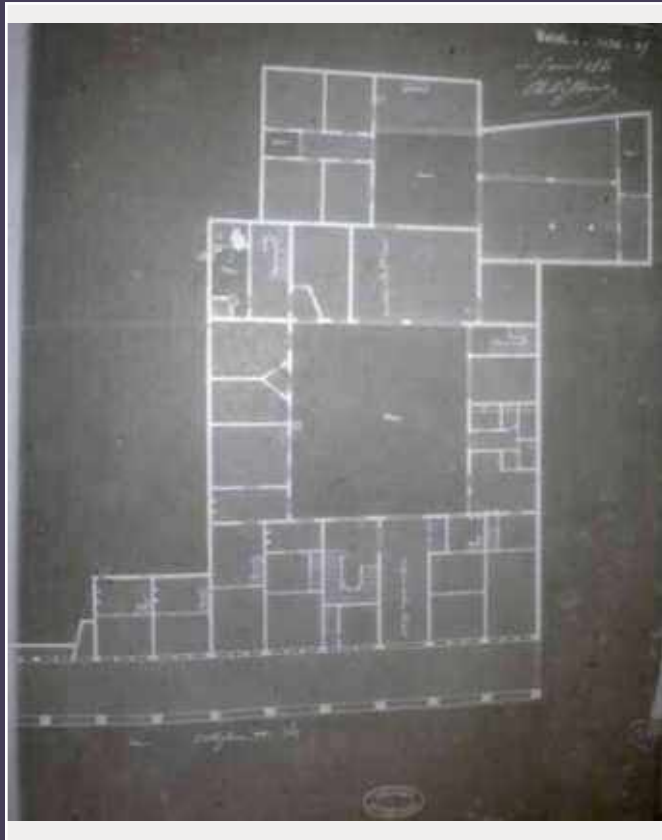
Les architectes Charles Percier (1764-1838) et Pierre-François-Léonard Fontaine (1762-1853), collaborateurs de longue date à la prestigieuse carrière officielle, proposent, à l'invitation de Napoléon, d'en aménager les abords et le quartier tout entier. Ils définissent une série de nouvelles percées, à commencer par celle de la rue de

Rivoli, avec la volonté d'établir un nouveau quadrillage, notamment en créant les rues de Luxembourg (actuelle rue Cambon), des Feuillants (actuelle rue Rouget-de-l'Isle), ou encore de Castiglione. À ces projets de voirie s'ajoute l'ambition d'imposer une architecture sobre et uniforme, suivant un modèle de façade à arcades fixé par les architectes, afin d'offrir un cadre ordonné valorisant le palais et le jardin des Tuileries. Souvent présenté comme marqueur de l'architecture impériale, ce projet s'associe à l'érection d'une colonne monumentale portant la statue de l'Empereur au centre de la place Vendôme – projetée dès 1800, mais édifée entre 1805 et 1810. Il constitue également une opération de spéculation immobilière, avec le lotissement des abords de ces nouvelles voies. Après le percement de la rue de Castiglione en 1802, la construction des bâtiments se révèle assez laborieuse ; elle se heurte à la difficulté de mettre en œuvre une opération urbaine initiée, certes, par l'État, mais à destination de la sphère privée. En février 1809, seules trois maisons sont édifées et la construction de la rue n'est toujours pas achevée à la chute de l'Empire. Comme rue de Rivoli, les acquéreurs sont soumis à un cahier des charges précis, établi par Percier et Fontaine en 1802. Il se caractérise principalement par la création d'arcades formant une promenade publique et ouvrant sur des

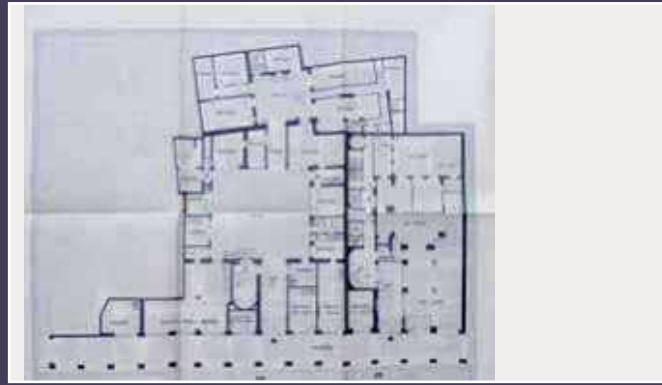
boutiques disposant d'un entresol. Surmontés d'un dernier étage sous combles, les immeubles devaient posséder des façades identiques très sobres, animées notamment par des balcons filants à garde-corps métalliques aux premier, troisième et quatrième étages.

Les n° 12 et 14 rue de Castiglione – anciennement au n° 10-12 – sont édifés à la même période selon ces conditions et appartiennent alors à deux lots distincts et indépendants.

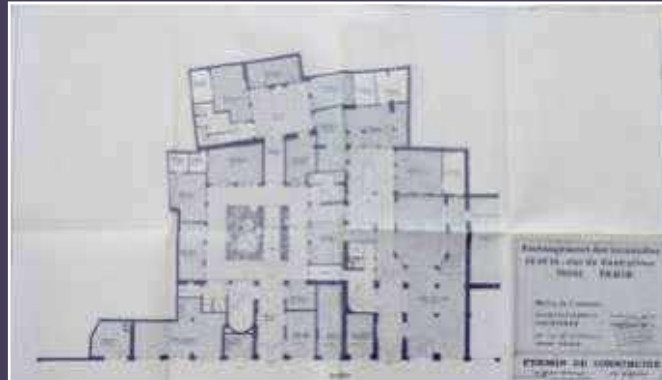
L'actuel terrain du n° 12 (auparavant n° 10) est acquis le 29 août 1820 par Georges Mure et Charlotte Louise Duchesne ; un immeuble de rapport est achevé avant 1834, dont l'architecte ou l'entrepreneur demeure encore inconnu. Le corps de logis principal sur rue, élevé sur caves, possède un rez-de-chaussée et un entresol compris sous quatre arcades, deux étages carrés, un étage en attique et deux étages sous combles. Un passage cocher s'inscrit sous la deuxième arcade de gauche et permet l'accès à une vaste cour, au nord de laquelle s'élève un corps de bâtiment en retour d'équerre de cinq étages carrés et d'un étage sous comble, relié à un dernier édifice en fond de cour servant de remises et d'écuries. Si la distribution d'origine n'a pu être restituée avec précision, le plan Vasserot situe un escalier principal à gauche du passage



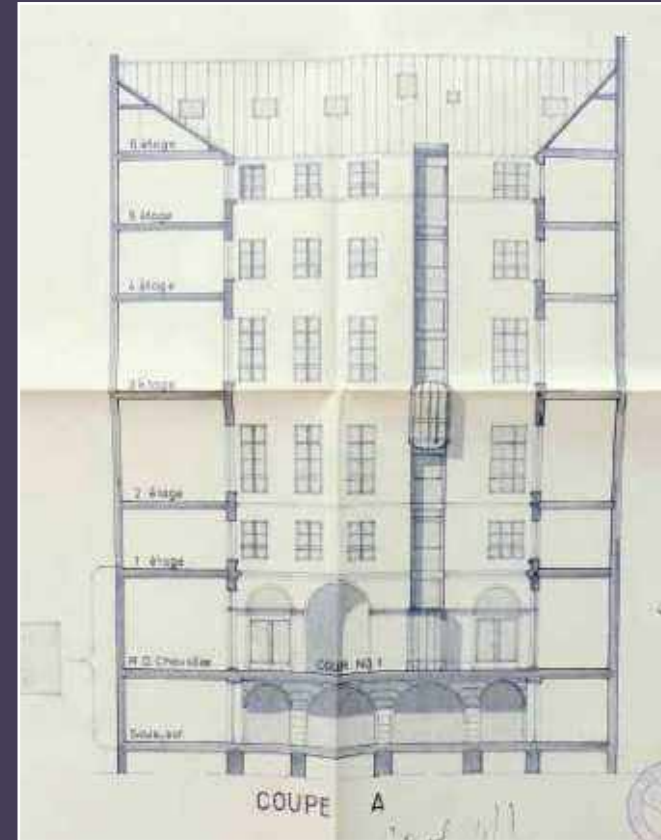
Cadastral de Paris par maison, Maison rue de Castiglione, n°12, M. Destors, propriétaire, 1840 (AN).



État du rez-de-chaussée en 1981, François Druilhe et Patrice Orsel, archs., 1981 (AD75).



Projet d'aménagement du rez-de-chaussée, François Druilhe et Patrice Orsel, archs., 1981 (AD75).



Coupe projetée sur la cour principale du n°14, François Druilhe et Patrice Orsel, archs., 1981 (AD75).



Vue de la cour à démolir, face sud-est du 14 rue Castiglione, 1981(AD75).



Vue de la cour du n° 14 réaménagée avec sa verrière, août 2019 (© GRAHAL).

cocher et un escalier de service dans l'aile à droite de la grande cour.

L'ensemble subit par la suite plusieurs campagnes de travaux, à commencer par sa reconversion en hôtel garni, l'Hôtel de Castiglione, en 1837. Une importante opération de modernisation a notamment lieu entre 1860 et 1877 : c'est certainement à cette période que le corps de bâtiment en fond de cour, « remis à neuf », est remplacé par un immeuble de quatre étages carrés afin d'accroître les revenus locatifs de la propriété. Entre 1901 et 1906, la cour centrale est par ailleurs intégralement couverte d'une verrière à structure métallique, certainement dans l'intention d'y aménager un atelier ou un local commercial, relié à la boutique à droite du passage cocher de la rue de Castiglione. En 1921, la propriété, restée dans la famille Mure depuis sa construction, est vendue à l'Österreichische Länderbank – dénommée « banque impériale royale privilégiée des pays autrichiens » –, qui vient de transférer son siège de Vienne à Paris. Cette vente signe ainsi la fin de l'hôtel après près de quatre-vingts ans d'existence et conduit à l'aménagement des étages en bureaux. Après plusieurs changements de noms et de propriétaires, l'ensemble rejoint le portefeuille immobilier de la société Le Secours, compagnie d'assurances et de réassurances contre l'Incendie, déjà propriétaire du n° 14.

La conception de l'actuel n° 14 – anciennement n° 12 – a pu être davantage documentée par l'étude historique menée par le Grahal dans le cadre de ce projet. Son terrain, parallélogramme irrégulier placé à l'angle de la rue Saint-Honoré, est vendu à Jean-François-Henri Destors, architecte et entrepreneur parisien, inspecteur des Bâtiments de la Ville de Paris, le 29 août 1820. À cette date, les deux premières arcades faisant l'angle auraient déjà été élevées jusqu'à la hauteur du premier étage sur la profondeur du passage.

Cette construction s'effectue en deux phases. Entre 1820 et 1829, Destors fait édifier en alignement sur rue un immeuble de rapport de dix arcades, selon le cahier des charges de Percier et Fontaine. Élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et d'un entresol compris sous la galerie, il possède deux étages carrés, un troisième étage d'attique et deux derniers étages sous un comble mansardé prenant le jour par des lucarnes. Le passage cocher se situe déjà à cette date au niveau de la huitième arcade à partir de la rue Saint-Honoré et débouche dans une première grande cour. Au nord et au sud de cette cour se placent deux autres corps de bâtiment formant aile en retour d'équerre ; simples en profondeur, ils sont élevés sur caves d'un rez-de-chaussée, de cinq étages carrés et d'un étage sous combles couvert d'une toiture en zinc.

En 1830, Destors achète un nouveau terrain issu de lots de l'ancien couvent des Feuillants, jusqu'alors restés propriété du domaine. Cette acquisition lui permet de prolonger les ailes en retour de l'immeuble sur rue et d'édifier un deuxième corps de bâtiment en fond de cour, encadrant une courette. Ces nouvelles constructions densifiant la parcelle, plus modestes, se destinent à accueillir la petite bourgeoisie parisienne. L'absence d'étage noble entraîne ainsi un léger décalage de niveau par rapport aux constructions de la première campagne. La disposition de l'ensemble, attestée par le cadastre de Paris par maison, ne subit pas de changements majeurs jusqu'à sa vente à la Société Immobilière de la rue de Castiglione. En 1971, à la suite d'une fusion, la propriété appartient, comme le n° 12, à la société Le Secours, compagnie d'assurances et de réassurances contre l'Incendie.

Réunies sous le même propriétaire, les deux ensembles sont vendus en 1978 à la Société Civile Logipierre, qui procède à une lourde restructuration débutée en 1981 sous la conduite des architectes François Druilhe et Patrice Orsel. L'ambition principale de cette opération visait à densifier les surfaces commerciales du rez-de-chaussée et à créer de nouveaux espaces dans les caves et sous-sol du n° 14. Une large trémie est pratiquée dans

la cour centrale du n° 14 afin de ménager un escalier permettant un accès au sous-sol. Les ouvertures des ailes au rez-de-chaussée sont entièrement redistribuées à cette occasion, tandis que des portants en béton armé supportent désormais les façades. La cour est surmontée d'une verrière métallique et accueille notamment le restaurant étoilé Le Carré des Feuillants. Au n° 12, seule la volée de l'escalier de service montant du rez-de-chaussée au premier étage est démolie et un percement est également ménagé dans le mur mitoyen, permettant l'accès au n° 14. En 1985, de nouveaux aménagements ont lieu, d'une part dans la première boutique sous les arcades du n° 14, occupée par la parfumerie Annick Goutal, et d'autre part dans les locaux du Carré des Feuillants donnant sur la deuxième cour.

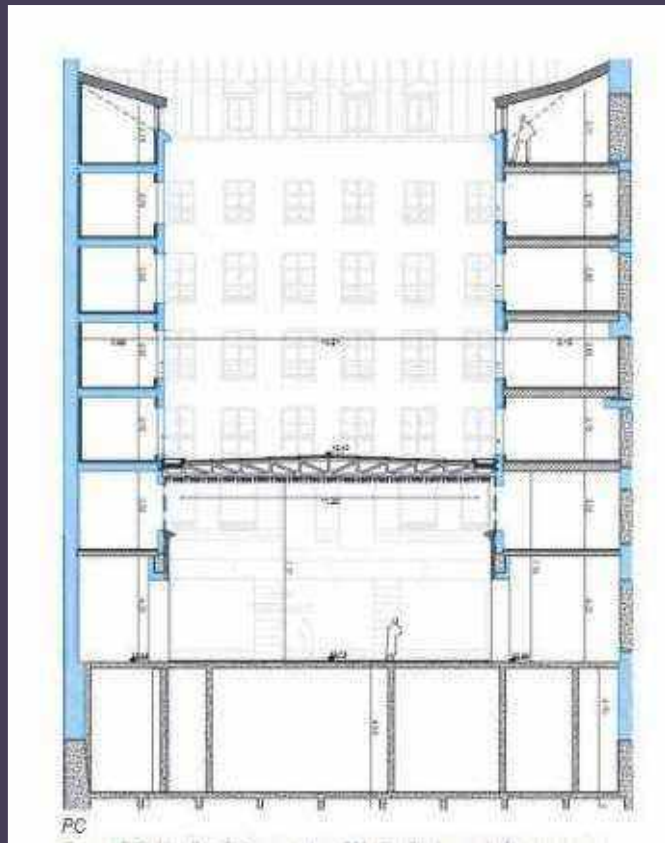
Le DHAAP a été saisi, au stade de la faisabilité en mars 2021, de l'élaboration d'une opération d'ampleur alliant habitations, bureaux et commerces, qui consiste à mettre en communication de façon plus complète ces deux immeubles d'époques différentes, associés dans le cadre du permis à trois boutiques placées au rez-de-chaussée, à l'entresol et au premier étage du 235 rue Saint-Honoré, mitoyen. Le DHAAP, en lien avec l'ABF, a ainsi eu l'occasion de visiter deux fois le site et de formuler des remarques



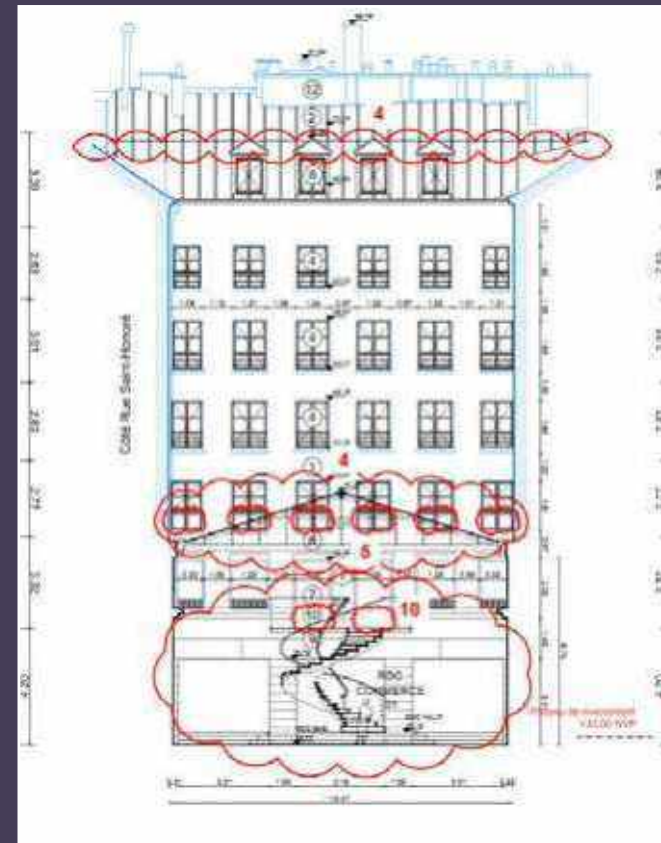
Vue sur les deux niveaux remaniés de la cour, août 2019 (©GRAHAL).



Vue de la même cour curée, juin 2023.



Coupe sur la cour du n° 14, 1^{ère} version, 2023 (©Franklin Azzi architecture).



Coupe sur la cour du n° 14, 2^e version, 2023 (©Franklin Azzi architecture).



Perspective de la cour réaménagée avec escalier monumental entraînant la dépose de deux allèges (© Franklin Azzi architecture).

visant notamment à restreindre les empiètements bâtis dans la cour centrale du n° 14, très remaniée depuis les années 1980. Le permis de construire, déposé en janvier 2022, prenait en compte ces observations et le DHAAP avait à ce titre formulé un rapport sans avis. Suite au curage de l'ensemble, les pétitionnaires ont à nouveau sollicité le service dans le cadre de la préparation d'un dépôt de permis de construire modificatif, qui a conduit à une troisième visite, organisée en juin 2023. Les modifications demandées se caractérisent désormais par de plus nombreuses interventions sur le bâti ancien du 12-14 rue de Castiglione.

Dans la cour principale du n° 14, la verrière est surélevée de 4,2 mètres par rapport au projet initial et un nouvel escalier central permettra un accès direct à l'entresol, entraînant la dépose de deux allèges. Les combles des corps de bâtiments latéraux sont redressés afin de ménager une hauteur sous plafond plus importante et de larges ouvertures sont pratiquées en toitures côté cour, en remplacement d'anciens percements plus modestes, mais également plus nombreux. Les toitures des édifices entourant la seconde cour sont également légèrement rehaussées.

Le curage de la propriété a révélé le mauvais état d'une partie des structures bois, conduisant à la réalisation

d'un diagnostic phytosanitaire ; les éléments endommagés doivent être majoritairement conservés et renforcés, au besoin par de nouveaux ouvrages en bois. Ce curage a également permis la découverte de nombreux décors intérieurs anciens, dont une sélection réalisée en collaboration avec le Grahal doit être conservée.

Dans les bâtiments sur rue, il est désormais souhaité la réalisation d'un ERP à l'entresol. Ce dernier présente actuellement une hauteur libre de 2,46 m entre le niveau de sol brut et la sous-face des poutres, estimées à 2,30 m une fois mis en œuvre les degrés coupe-feu et les différents isolants. Les pétitionnaires souhaitent ainsi, après réparation du plancher de l'entresol, abaisser les solives de 35 cm et les refixer. Cette intervention, certes dissimulée en façade par le bandeau séparant le rez-de-chaussée du premier étage, vient ainsi altérer le plancher d'origine et la hiérarchie des niveaux, telle qu'envisagée par Percier et Fontaine.

DISCUSSION

Jean-François Legaret note que l'on ne peut que faire mieux compte tenu de l'existant, qui a été très mal rénové dans les années 1980.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration de l'ensemble du 12-14 rue de Castiglione. Elle souhaite un suivi précis du traitement des différents éléments de décors découverts à l'occasion du curage. Cette dimension lui semble essentielle dans le cadre d'une opération qui vise la valorisation d'une adresse abîmée par de très lourdes transformations dans les années 1980.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeubles 12-14 rue de Castiglione / 235bis rue Saint-Honoré (Paris 1er), Audit patrimonial*, mai 2021.
- Jean-Philippe GARRIC, *Percier et Fontaine. Les architectes de Napoléon*, Paris, Belin, 2012.
- Thierry SARMANT, Florian MEUNIER, Charlotte DUVETTE (dir.), *Napoléon et Paris : rêves d'une capitale* [Paris, Musée Carnavalet, 8 avril - 30 août 2015], Paris, Paris-Musées Musée Carnavalet-Histoire de Paris, 2015.
- Werner SZAMBIEN, *De la rue des Colonnes à la rue de Rivoli*, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1992.



Décors conservé au premier étage du n° 14, juin 2023.



Vue actuelle de la tour de la rue Traversière. À gauche, l'entrée par le bâtiment-socle.



Vue de détail d'une façade de la tour de la rue Traversière.

2 rue Traversière (12^e arr.)

Rénovation de la dernière tour du secteur Bercy Gare de Lyon

Pétitionnaire : Mme Christel ZORDAN
Société de la Tour Eiffel
PC 075 112 23 V0042
Dossier déposé le 17/07/2023
Fin du délai d'instruction le 17/12/2023

« Réhabilitation d'un bâtiment à R+16 sur 2 niveaux de sous-sol à usage de bureau transformé en commerce à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, démolition partielle de plancher à tous les niveaux, modification des façades et de la toiture.

Surface changeant de destination : 96 m² ; surface créée : 1136 m² ; surface démolie : 1563 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 3444 m²
- Surface existante : 8123 m²
- Surface créée : 1232 m²
- Surface totale : 7696 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a été saisi d'une nouvelle demande concernant la rénovation d'une des tours du secteur Bercy-Gare de Lyon. Il s'agit de celle élevée en lisière de la rue Traversière, à l'extrémité nord du site. En janvier 2023, la Commission était saisie d'un projet de rénovation sur la tour construite par Michel Herbert en 1970, qui s'intégrait dans le plan-masse établi par Jean Dubuisson, également signataire des dessins des autres tours. Cette présentation avait été l'occasion de faire un bilan des rénovations réalisées durant les dernières décennies sur un ensemble représentatif de l'urbanisme moderne à Paris. La première à avoir été métamorphosée était justement celle d'Herbert, que son auteur rénova lui-même en 1999. Les façades avaient été remplacées, mais le principe du mur

rideau reconduit, laissant subsister le parti de la trame écossaise avec, toutefois, une dominante des lignes horizontales et dans une chromatique bien plus claire. Le socle avait été totalement annulé du côté du quai de la Rapée et, en retour, sur une partie de la rue Van Gogh. Le projet présenté en janvier 2023 et porté par Nexity a fait le choix d'abandonner le principe du mur rideau pour se rapprocher de la trame réalisée récemment par DTACC le long de la rue Van Gogh.

La Commission a pris acte de ces métamorphoses ponctuelles et désordonnées, qui effacent petit à petit la cohérence architecturale, urbaine et paysagère de l'ensemble du secteur Bercy-Gare de Lyon. Lors de cette même séance, la CVP avait pris connaissance, au stade de la faisabilité, d'un projet de rénovation « à l'identique » de deux des trois tours Gamma portées par la Gecina, propriétaire du groupe à l'exception de l'hôtel CitizenM. Ce projet a été confié à l'agence Dubuisson Architecture, qui se proposait de procéder à une isolation thermique par l'extérieur, mais de restituer les façades « à l'identique » tout en permettant l'ouverture des baies. Le permis de construire qui devrait bientôt être déposé a été remanié afin de répondre à des demandes de l'exécutif municipal pour que l'enveloppe soit moins sombre. La



Vue du bâtiment socle en 2008.



Vues d'insertion sur le quai avec la nouvelle entrée. À gauche, les stores sont ouverts, à droite ils sont fermés (© Sisto studios).

solution imaginée par l'agence semble intéressante : une première peau en mur rideau serait créée dans des tons sombres, quand une résille secondaire, fine, de couleur claire, en aluminium, formant pare-soleil, permettrait de restituer la trame écossaise accentuée car comprenant moins de lignes horizontales. La volonté d'éclaircir le rendu des élévations a conduit l'agence à rechercher cette option dans d'autres projets de Jean Dubuisson. Des barres ceinturant la gare Montparnasse, l'aluminium a été retenu ; du groupe de Rocquencourt, c'est la résille en double peau qui a été reprise. Pour les tours de Bercy, les rendus transmis par l'agence Dubuisson semblent convaincants.

Actuellement, une nouvelle demande est en cours d'instruction : elle concerne l'ancienne tour Montcocol, la dernière tour livrée en 1974-1976, par Jean Dubuisson et Jean-Pierre Jausserand, à l'angle du quai de la Rapée et de la rue Traversière. Celle-ci n'a fait l'objet d'aucune modification notable depuis sa construction, en dehors de quelques réaménagements intérieurs et de la modification d'un petit bâtiment en R+2 faisant partie du socle de l'opération. Sa façade sur la rue Traversière a été modifiée au début des années 2000, faisant disparaître les lignes horizontales qui la liait au reste du socle encore visible rue de Bercy et, partiellement, rue Van Gogh. Une



Vue d'insertion du projet sur la rue Traversière (© Sisto studios).

structure métallique en brise-soleil a été ajoutée en applique entre 2008 et 2023.

La tour, elle, a conservé sa façade d'origine. On lit encore ici la finesse de la grille écossaise conçue par Jean Dubuisson. Le projet porte principalement sur les façades, pour le traitement desquelles « les nouveaux codes de l'îlot » ont été reconduits : écriture en double hauteur, transparence des vitrages, teinte des parties isolées type béton brut. Ainsi, les façades en mur rideau seront déposées et les façades projetées déportées de 16 cm par l'ajout d'un isolant thermique sur les parties structurales. La façade nord, visible depuis la rue Traversière, sera déportée dans une moindre mesure pour ne pas trop empiéter sur la propriété voisine — en l'occurrence le bâtiment du socle, aujourd'hui propriété distincte de celle de la tour. Par-dessus l'isolant, une finition en béton gris clair est prévue. Les parties horizontales dissimuleront des stores amovibles extérieurs. À l'angle sud-est, des espaces seront pris sur les bureaux pour former des loggias accessibles, dont les garde-corps pourraient être fabriqués avec les matériaux des façades déposées. L'accès à la tour sera modifié : alors que celui-ci se fait actuellement par le bâtiment-socle et dessert les deux propriétés, une nouvelle entrée est prévue sur le quai. Pour cela, quatre travées seront ici démolies du rez-de-chaussée au R+2.



Vue d'insertion du projet côté quai (© Sisto studios).



Vue actuelle des tours Gamma.



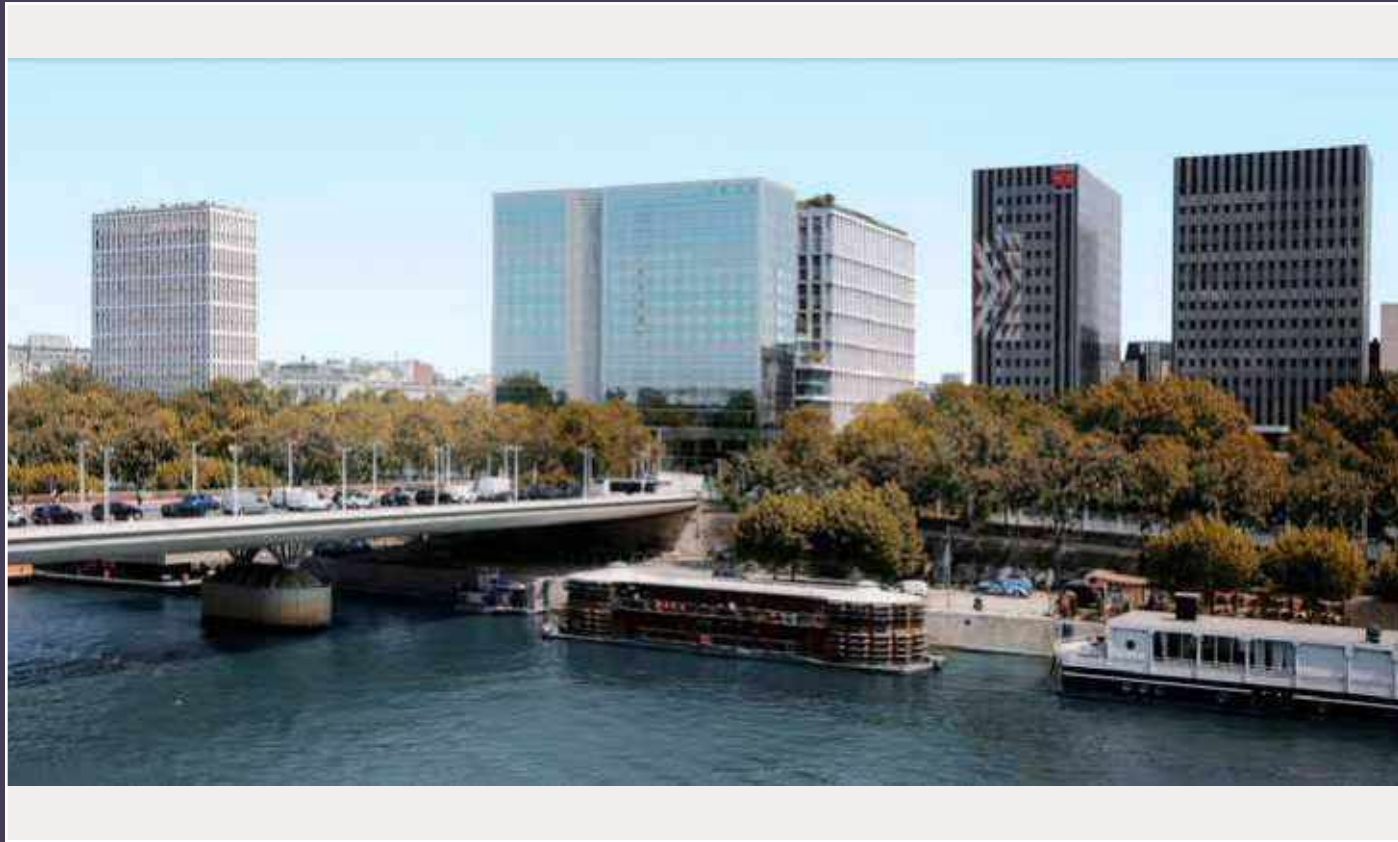
Vue d'insertion des nouvelles façades pensées par l'agence Dubuisson pour deux des trois tours Gamma (© Dubuisson Architecture).



Vue de détail d'une façade d'une des tours Gamma et de sa trame écossaise.



Premier projet de rénovation de deux des tours Gamma porté par l'agence Dubuisson (© Dubuisson Architecture).



Vue d'insertion de la rénovation de la tour de la rue Traversière depuis la Seine (© Sisto studios).

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Commission du Vieux Paris.
- Elise GUILLERM, *L'architecte Jean Dubuisson (1914-2011) Le dessin à l'épreuve des usages*, thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Claude MASSU, Paris-Sorbonne, Paris I, soutenue en 2015.
- Anne-Sophie CACHAT, *Eugène Elie Baudouin (1898-1983) : itinéraire d'un architecte et urbaniste du XX^e siècle*, Thèse de doctorat de l'école d'architecture de Strasbourg, sous la direction d'Anne-Marie Châtelet, soutenue en 2022.
- Collectif, *Le quartier Bercy – Gare de Lyon. Paris s'éveille à l'est*, Paris, Albin Michel, Coll. Auguste-Thouard dans la ville, 1989.
- Élise GUILLERM, *Jean Dubuisson, la main et l'esprit moderne*, Genève, MetisPresses, collection vuesDensemble, 2021.
- Élise GUILLERM, *Jean Dubuisson. Un architecte majeur de la reconstruction d'après-guerre*, Paris, éditions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, coll. Carnets d'architectes, 2011.
- Hugo MASSIRE, *Pierre Dufau architecte (1908-1985), un libéral discipliné – Parcours, postures, produits*, thèse de

doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Jean-Baptiste Minnaert, Université de Tours François Rabelais, soutenue en 2017.



Extrusion des lignes blanches des deux tours Gamma. Procédé imaginé par l'agence Dubuisson (© Dubuisson Architecture).



121 rue de Charonne (11^e arr.)

Évolution du projet de rénovation et de surélévation

Pétitionnaire : M. Laurent GOBERT

GDG CHARONNE

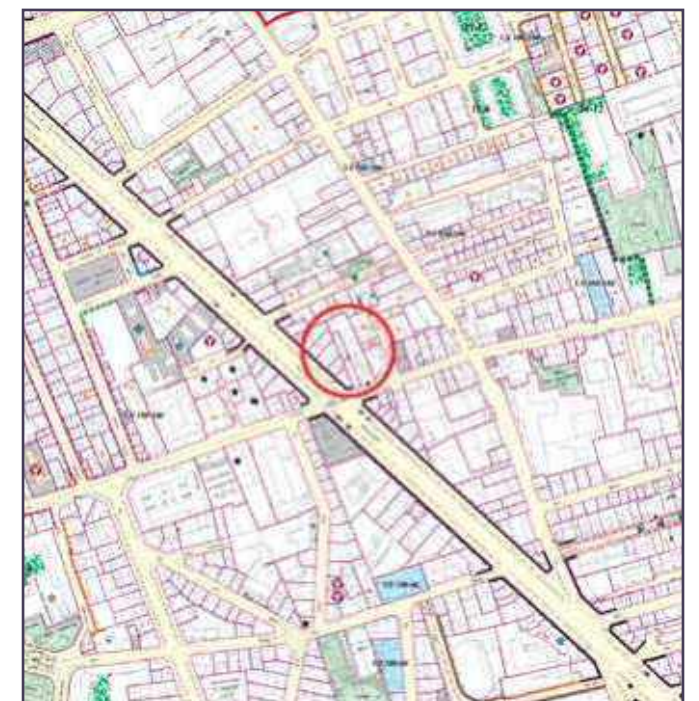
PC 075 111 23 V0033

Dossier déposé le 02/08/2023

Dossier incomplet le 17/08/2023

« Changement de destination, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+2 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de commerce, d'habitation en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif.

Surface changeant de destination : 1363 m² ; surface créée : 2448 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 5 ; surface démolie: 220 m². »



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle dans la perspective de la rue de Charonne.



Vue rapprochée de la maison depuis la rue.



Vue de la rue de Charonne avant la construction de l'immeuble des années 1970. Au second plan, la maison du 121 (Casier archéologique).



Vue actuelle du porche d'entrée avec vue sur la première cour.



Vue actuelle du revers de la maison sur rue.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1167 m²
- Surface existante : 1868 m²
- Surface créée : 3811 m²
- Surface totale : 4096 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 3 juillet 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 3 juillet 2023 à l'Hôtel de Ville et en visio-conférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de la parcelle du 121 rue de Charonne. Elle demande la conservation scrupuleuse des deux maisons datées des XVII^e (sur rue) et XVIII^e siècles (fond de parcelle) et souhaite que cette dernière soit dégagée et mise en valeur dans le cadre du projet. Elle juge par ailleurs nécessaire que les bâtiments antérieurs à 1840 soient également conservés. Elle signale en outre aux pétitionnaires les conséquences des démolitions dans le cadre du futur Plan local d'urbanisme bioclimatique. Enfin, elle soutient le projet d'une extension de la protection, au titre du PLU, à l'en-

semble de la parcelle. ».

PRÉSENTATION

La Commission du Vieux Paris a été saisie en juillet 2023 d'une faisabilité pour un projet comportant des démolitions, des surélévations et des rénovations sur un ensemble qui sera protégé au titre du futur PLU. Plusieurs problématiques ont alors été soulevées : celle de la protection et des éléments de projet. La protection actuellement envisagée intéresserait les deux maisons sur rue datées du XVII^e siècle et une aile en retour à gauche dans la cour. La Commission du Vieux Paris a tenu à soutenir le projet d'extension de cette future protection à l'ensemble de la parcelle afin d'englober la maison du XVIII^e siècle élevée en fond de parcelle. Elle a en outre pointé l'intérêt patrimonial des bâtiments édifiés avant 1840, c'est-à-dire la seconde aile en retour appuyée contre l'héberge est, à droite de la première cour, mais aussi l'immeuble pont qui sépare les deux cours ; dispositif caractéristique des tissus du faubourg Saint-Antoine.

En ce qui concerne le projet, un permis de construire a été déposé en août 2023, qui reprenait les mêmes éléments que ceux présentés dans le cadre de la faisabilité en juillet. Ce dépôt a été motivé par des soucis de calendrier, mais a ouvert de nouvelles discussions avec

le DHAAP pour que la résolution de la CVP puisse être prise en considération. Des hypothèses d'évolution ont été transmises au service, qui constitueraient des pièces modificatives et/ou substitutives au permis actuellement en cours d'instruction.

Une étude historique produite dans le même temps a permis d'affiner les datations sur cette parcelle particulièrement complexe, sans pour autant lever tous les doutes. Elle justifie la formulation d'hypothèses, qui attestent encore une fois la fragilité de ce patrimoine et l'importance du témoignage historique qu'il constitue. Les deux ailes sont, pour ce qui concerne leurs rez-de-chaussée, datées du XVIII^e siècle. L'aile de droite – celle qui n'est pas prévue à la protection –, a été élevée sur cette même base, mais a été surélevée de trois niveaux au XIX^e siècle. L'aile dont la protection est prévue a quant à elle fait l'objet d'une surélévation d'un étage, puis d'un redressement de combles dans la même période. Ainsi, la vigilance de la CVP sur les deux ailes est appuyée par des éléments historiques. Cette étude critique d'authenticité a conduit le cabinet d'études patrimoniales à estimer une valeur patrimoniale similaire pour ces deux ailes, de même que pour le bâtiment pont qui conduit à la deuxième cour.

Pour autant, le projet prévoit encore la surélévation de

quatre niveaux de l'aile droite, portant le corps de bâtiment à sept niveaux. Ceci n'est pas sans poser des questions d'un point de vue structurel et patrimonial : il est à penser que d'importantes reprises structurelles seraient rendues nécessaires, qui ne pourraient qu'emporter des éléments anciens de maçonnerie. Les plans d'étage n'ont pas encore ce degré de détail, mais l'ampleur des cages d'escalier prévues dans cette aile pour desservir salles de cours et salles de réunion confirment que d'importantes démolitions sont envisagées dans les étages conservés. De la même façon, un mur de refends et des poteaux en béton apparaissent du rez-de-chaussée au 7^e étage dans les plans du projet modifié. Cela est également lisible pour le traitement du bâtiment pont, lui aussi élevé sur une base du XVIII^e siècle, mais surélevé d'un niveau au XX^e. Les trois niveaux ajoutés en surélévation emporteraient l'ensemble des structures, planchers et murs du rez-de-chaussée et du premier étage. Le même phénomène est constaté dans la conservation désormais étudiée d'une halle située en cœur de parcelle, que le bureau d'études patrimoniales a daté du XIX^e siècle. Le projet déposé prévoit la conservation des structures intérieures, mais la démolition des façades. Il est désormais envisagé de conserver le bâtiment, mais d'ajouter des poteaux de renfort pour supporter les quatre niveaux de



Vue actuelle de l'escalier de la maison du XVII^e.



Vue actuelle de la charpente de la maison sur rue.



Détail de la charpente de la lucarne.



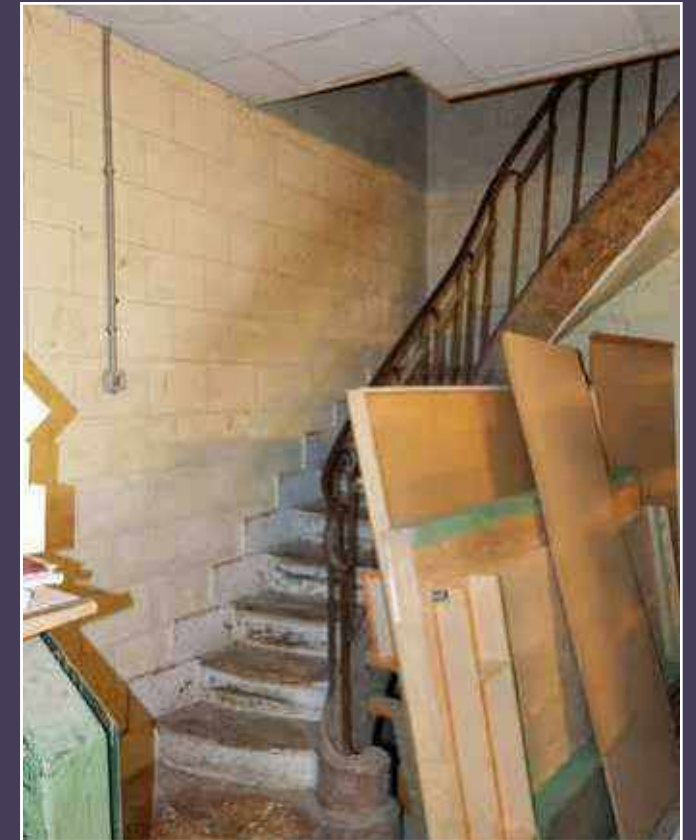
Vue actuelle de l'aile latérale depuis la cour.



Vue actuelle de la troisième cour.



Vue actuelle de la façade du bâtiment XVIII^e en fond de parcelle englobé dans un volume d'atelier.



Vue de l'escalier du bâtiment en fond de parcelle daté du XVIII^e siècle.

surélévation sur les trois niveaux existants. Les façades extérieures seraient ainsi muées en murs séparatifs intérieurs.

De nouvelles hypothèses sont soulevées pour le bâtiment sur rue. Une modification a eu lieu au XIX^e siècle sur la maison de gauche. Son point de faîtage est différent sur rue et une excroissance est visible sur cour. La modification du projet propose d'harmoniser la situation en reconstruisant cette partie de la toiture. Or, cette petite irrégularité est aussi constitutive du patrimoine parisien ; la différence des toitures est un indice qui laisse deviner le regroupement de deux maisons en une seule. De la même façon pourrait être considérée l'idée d'harmoniser les ouvertures des baies sur les bâtiments conservés. Sur la façade arrière du bâtiment sur rue, des petites ouvertures créées de façon opportuniste seraient rebouchées. Sur l'aile à droite de la première cour – plus lourdement remaniée aux XIX^e et XX^e siècles, mais établie sur une base du XVIII^e –, la façade initialement prévue en démolition pour épaissir le bâti sur l'emprise de la cour serait conservée, mais remaniée afin que ses ouvertures correspondent à la trame des étages créés en surélévation ; un parti qui peut susciter l'étonnement puisque l'inverse est souvent mis en œuvre, les étages créés s'alignant sur les existants.

Le bâtiment en fond de parcelle, daté du XVIII^e siècle, a fait l'objet de sensibles modifications dans son traitement, qui vont quant à elles dans le sens d'une plus grande préservation. Alors que le permis déposé prévoit la construction d'un bâtiment neuf en R+3 devant celle-ci, il est aujourd'hui proposé de laisser cet espace libre, couvert par une verrière – une variante avec simple cour a également été étudiée –, afin de préserver les vues sur l'immeuble XVIII^e et de conserver la grande ouverture existante au rez-de-chaussée. C'est là une solution en effet plus respectueuse de la sédimentation du bâti. Les plans modifiés laissent aussi penser que le bel escalier à limon à la française qui a permis d'estimer l'ancienneté du bâti ne serait plus démoli et reconstruit, mais préservé.

Il a été établi par les travaux de l'Inventaire et de l'Apur, menés dans les années 1990, que la sédimentation est la principale source d'intérêt patrimonial dans les tissus faubouriens et, a fortiori, dans le faubourg Saint-Antoine, particulièrement riche à ce sujet. Les strates héritées des XVII^e et XVIII^e siècles ne devraient pouvoir faire l'objet d'hésitations. Les ajouts et modifications héritées du XIX^e siècle font quant à elles l'objet d'une évolution des sensibilités patrimoniales plus complexes : alors que leur démolition était encouragée il y a quelques années

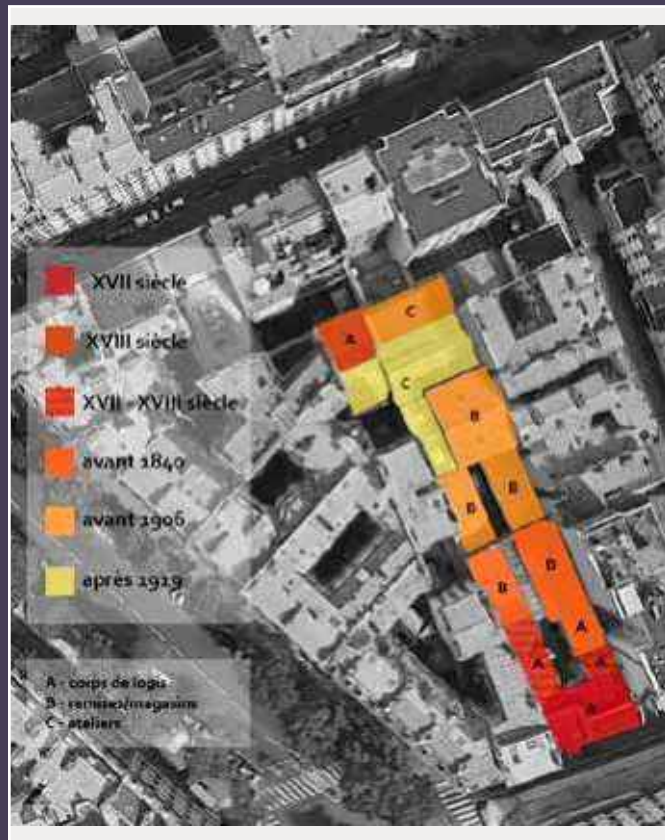


Schéma de datation établi par le DHAAP en 2019 (© DHAAP / Garance Girard).

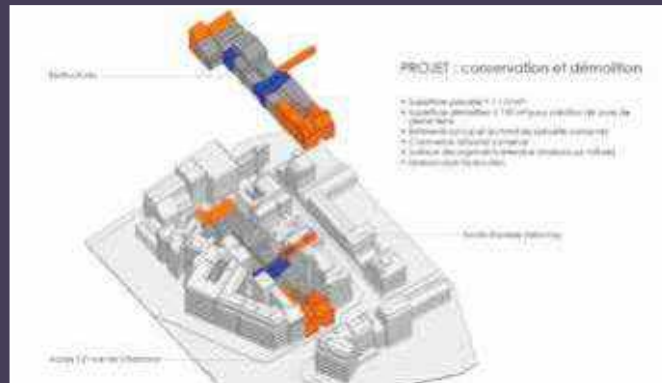
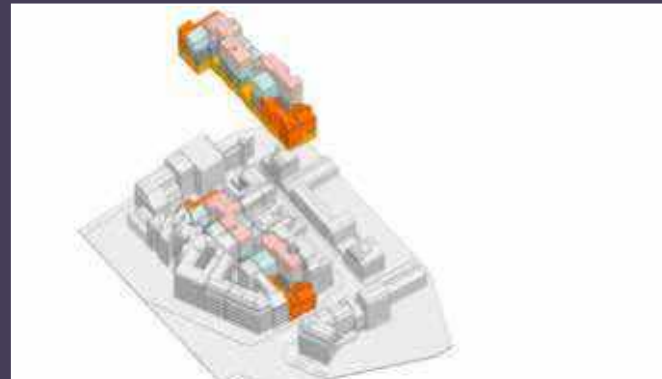


Schéma des démolitions, conservations et surélévations (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



Axonométrie des volumes étudiés en faisabilité et compris dans le permis de construire en cours d'instruction (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



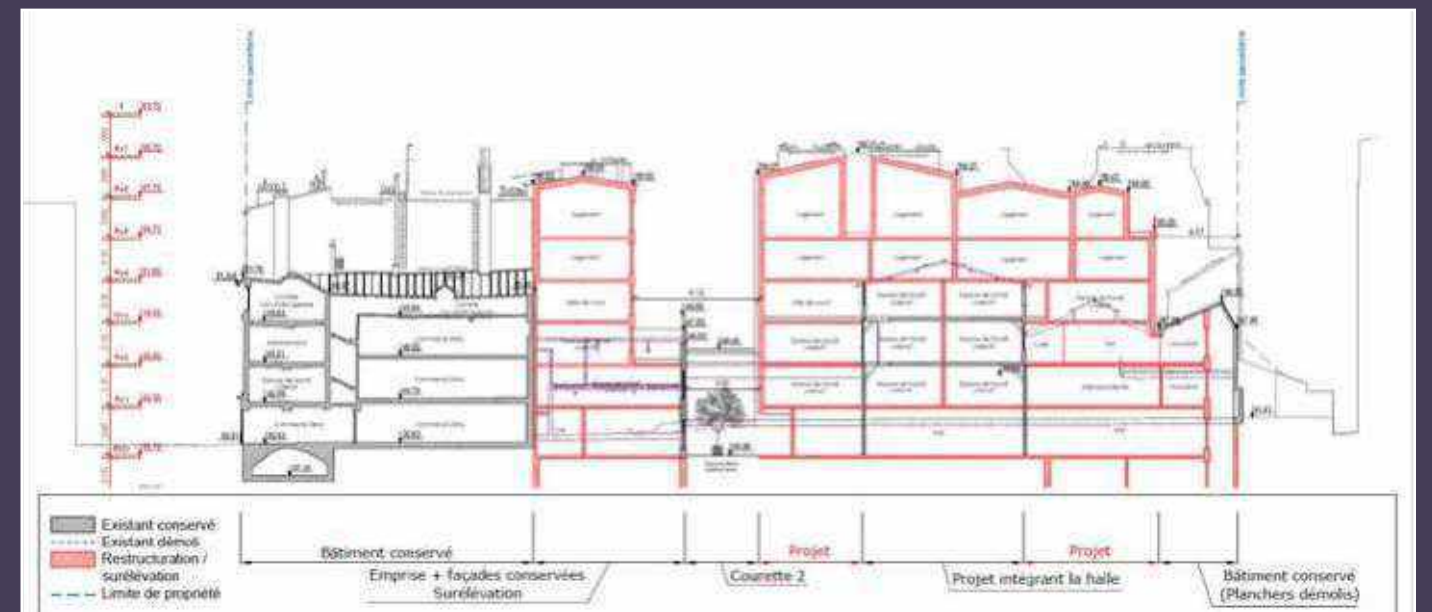
Plan du rez-de-chaussée présentant en rouge les éléments ajoutés et en gris les éléments existants (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



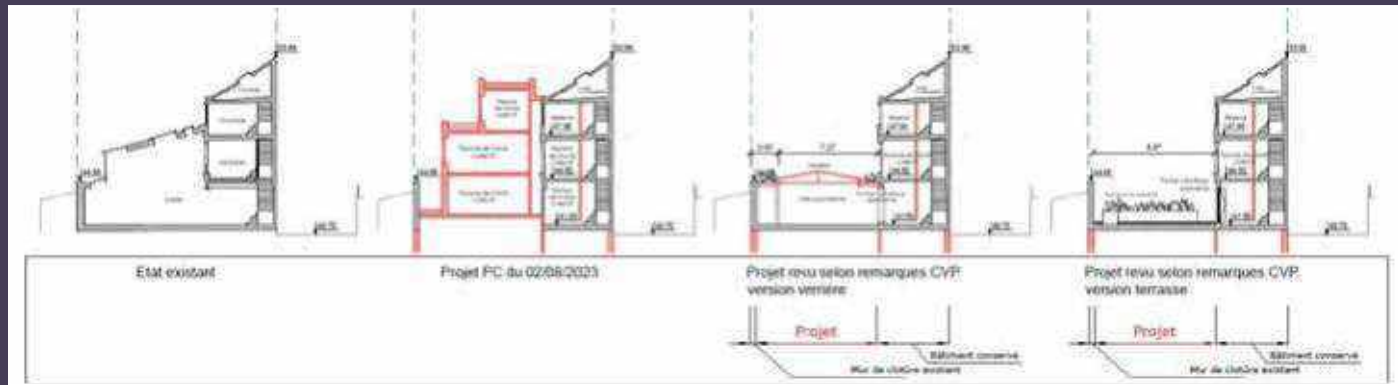
Plan du R+3 présentant en rouge les éléments ajoutés et en gris les éléments existants (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



Schémas de datation du bâti (© GRAHAL).



Coupe longitudinale présentant en rouge les éléments ajoutés et en gris les éléments existants (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



Coupe transversale sur le bâtiment XVIII^e en fond de parcelle avec l'évolution du projet proposé, présentant l'hypothèse de la verrière ou de l'espace paysager (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



Vues en plan et en coupe de l'intégration de la halle du XIX^e siècle dans le bâtiment neuf du campus (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).



Élévation des façades ouest sur les cour 1 et 2. Au centre, le bâtiment-pont après surélévation (© Wilmotte & associés / Serge Caillaud architecte).

encore, il est important de prendre la mesure de ce que ces ajouts apportent au patrimoine d'Ancien Régime. Les surélévations opérées à cette période sont en effet constitutives du patrimoine faubourien. Le bâtiment pont du 121 rue de Charonne, qui sépare les deux cours, est en cela révélateur. D'après les études, le niveau formant pont est un ajout postérieur à 1919. Pour autant, cet ajout s'est fait dans le plus grand respect des tissus et bâtiments faubouriens, perpétuant une tradition qui forme aujourd'hui un paysage caractéristique. En milieu faubourien, les modifications survenues ne devraient être vues comme des éléments dénaturants, mais comme le fruit d'une sédimentation caractéristique.

DISCUSSION

Bernard Gaudillère note que l'on multiplie les surfaces par deux ; un tel projet est-il en conformité avec le futur PLU bioclimatique ? On pourrait surseoir à statuer. Qu'en est-il par ailleurs de la demande de protection Ville de Paris sur l'ensemble de la parcelle ?

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le

projet de rénovation et de surélévation du 121 rue de Charonne. Elle exprime sa satisfaction de voir conservée et mise en valeur la maison du XVIII^e siècle située en fond de parcelle – dont elle préfère le dégagement au moyen d'une cour. Elle maintient cependant son vœu de protection de l'ensemble de la parcelle au titre du futur PLU bioclimatique et souligne l'incompatibilité du projet avec la protection demandée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : F31/62, MC/ET/LXXII/609 ; MC/ET/LXXII/797 ; MC/ET/LXXXV/2311 ; MC/ET/XCIII/682 ; MC/ET/XXI/1194 ; MC/ET/XXVIII/1336 ; Q1/1099/54 ; Q1/1099/161.
- Archives de Paris : 3184W 57 ; 3589W 57 ; DQ18 690 ; DQ18 1442 ; DQ18 195 ; VO12 132.
- Garance GIRARD, *Diagnostic patrimonial du 121, rue de Charonne*, Archives CVP, 2019.
- Dominique HERVIER, Marie-Agnès FÉRAULT, *Le faubourg Saint-Antoine. Un double visage*, Cahiers du patrimoine, Paris, APPIF, 1998.
- Jean-Baptiste MINNAERT, *Le Faubourg Saint-Antoine, Architecture et Métiers d'art*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1998.



87 rue de Grenelle (07^e arr.)

SUIVI DE RÉSOLUTION

Réhabilitation d'un hôtel particulier du XVIII^e avec modifications intérieures

Pétitionnaire : M. Jérôme PAYELLEVILLE

SCI PARIS GRENELLE

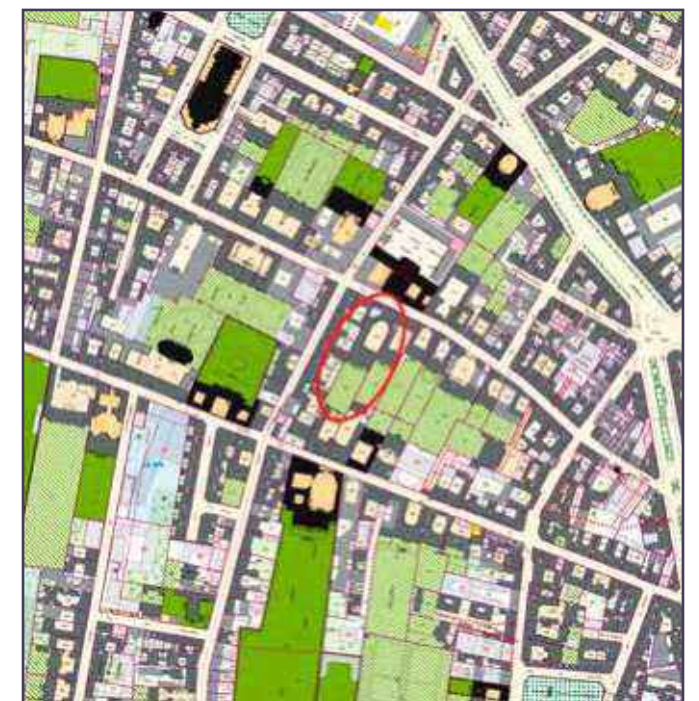
PC 075 107 23 V0014

Dossier déposé le 15/03/2023

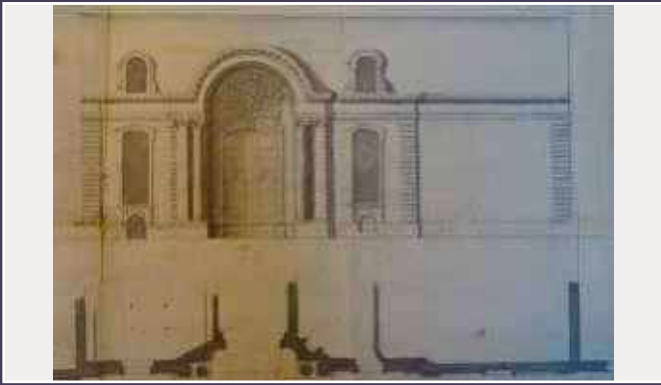
Fin du délai d'instruction le 31/12/2023

« Modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+3 sur 2 niveaux de sous-sol, réhabilitation, réaménagement d'hôtel particulier construction ascenseur, piscine. Démolition et reconstruction de planchers.

Surface créée : 202 m² ; surface supprimée : 601 m². »



Extrait du P.L.U.



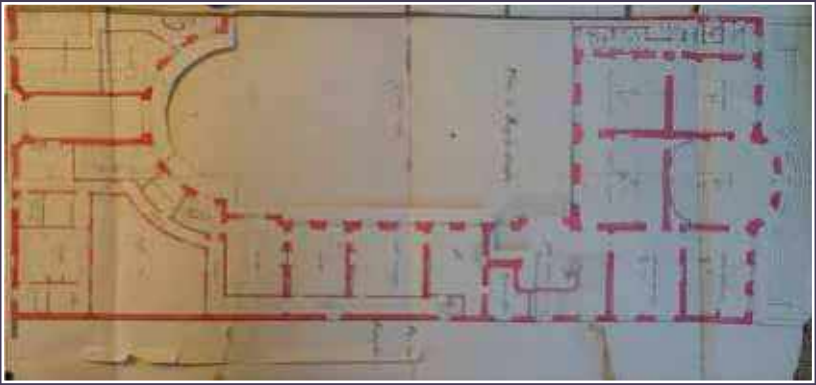
Plan et élévation de la porte-cochère, Pierre Boscry, architecte, 1731 (AN).



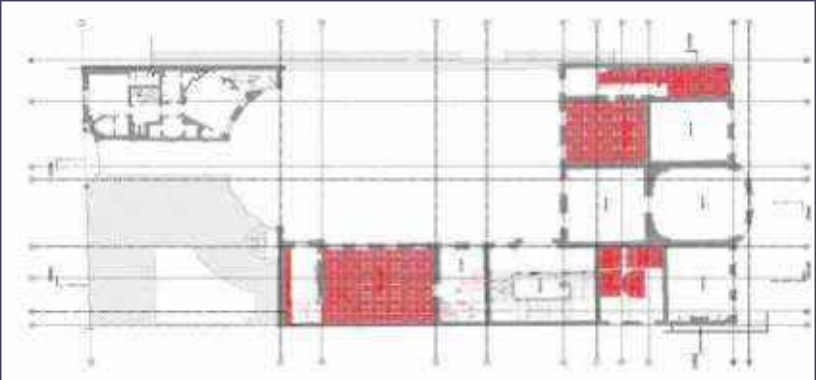
Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la cheminée du salon du premier étage.



Plan du rez-de-chaussée et de l'entresol, Pierre Boscry, architecte, 1731 (AN).



Plan des démolitions du premier entresol, 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).



Vue de l'entresol et sondage d'une cloison, 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 3411 m²
- Surface créée : 202 m²
- Surface supprimée : 601 m²

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PSMV : immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A ; immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli.
- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Les façades sur rue, sur cour et sur jardin, et la décoration du XVIII^e siècle des salons du rez-de-chaussée et du premier étage : inscription par arrêté du 15 mai 1926. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 juin 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 juin 2023 au Pavillon de l'Arsenal et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'hôtel particulier du 87 rue de Grenelle. Elle demande des précisions sur l'historique des modifications de planchers de l'aile en retour sur la cour, destinée à accueillir une salle de cinéma et une piscine sous les combles – dont le poids

nécessitera un renforcement structurel incompatible avec tout dispositif ancien. »

PRÉSENTATION

L'hôtel de Bauffremont, également appelé hôtel d'Orrouer, se situe sur un ancien territoire du domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce domaine était auparavant majoritairement constitué de terres agricoles et viticoles, avant l'implantation de nombreuses résidences particulières à partir du XVIII^e siècle, dont témoigne encore cet hôtel, resté proche de son état d'origine. Ses façades sur rue, sur cour et sur jardin, ainsi que les décors d'époque des salons du rez-de-chaussée et du premier étage, ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 15 mai 1926.

Après l'acquisition de la parcelle en 1719, Paul de Grivel, comte d'Orrouer, mandate Charles Boscry, entrepreneur, et son fils Pierre Boscry (1700-1780), architecte, pour la construction de son hôtel. Bien que le plan masse daté de 1720 illustre l'organisation de l'édifice dès cette date, le gros œuvre ne paraît achevé qu'en 1734. L'hôtel se compose dès son origine de trois corps de bâtiment. Un premier en alignement sur la rue possède ainsi un rez-de-

chaussée, un entresol et un étage sous comble ; servant d'entrée principale, il abritait des remises et des espaces dédiés aux domestiques. Le corps de logis principal, entre cour et jardin, est quant à lui élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, d'un entresol partiel, d'un étage carré, d'un deuxième entresol partiel et d'un second étage sous un toit à double pente. La façade sur jardin du corps de logis principal se distingue par l'avant-corps en hémicycle au niveau des trois travées centrales, couronné d'un fronton qui en épouse le plan arrondi, solution assez rare à cette période et inspirée du Bernin (1598-1680), figure importante pour Pierre Boscry qui découvre son travail lors de son voyage en Italie en 1720. Un dernier corps de bâtiment, mitoyen du 89 rue de Grenelle, est placé en retour d'équerre et relie les deux autres bâtiments. Composé à l'origine d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, d'un étage carré et d'un étage sous comble couvert en appentis, il accueillait les communs, un appartement et des espaces pour les domestiques.

L'hôtel passe entre de nombreuses mains et peu d'archives viennent documenter les modifications survenues avant les années 1830 ; ses distributions et décors connaissent ainsi par la suite de multiples altérations au gré des changements de propriétaire.

Le corps de logis principal, entre cour et jardin, a cependant conservé en intérieur un escalier à quart tournant en pierre d'Arcueil s'élevant du rez-de-chaussée au premier étage et des boiseries de style rocaille, conçues par Charles Bernard et par le célèbre sculpteur-ornemaniste Nicolas Pineau. D'après l'étude historique fournie par la maîtrise d'œuvre, deux grands salons sur jardin et les deux pièces à l'est de ces salons, à savoir le grand cabinet du rez-de-chaussée et la chambre du premier étage du corps de logis principal, présentent ainsi une grande partie de leurs décors originaux. Concernant l'aile en retour aux décors en façade bien plus sobres, elle a été largement modifiée lors de l'adjonction d'un second entresol avant 1841 et ses intérieurs ont été très remaniés.

La Commission du Vieux Paris a examiné en juin 2023 un projet visant à retrouver l'unité de l'hôtel, divisé en plusieurs propriétés depuis de nombreuses années. Un travail de restauration envisage notamment de rétablir en grande partie les circulations d'origine en intérieur et de supprimer certains percements dans la couverture, menés à différentes périodes depuis la construction de l'hôtel. Le DHAAP, saisi par la Direction de l'Urbanisme dans le cadre de l'instruction de ce permis de construire, a effectué une visite le 10 mai 2023.



Coupe sur le corps de logis principal et sur la porte-cochère, et élévation de l'aile en retour sur la cour d'honneur, Pierre Boscry, architecte, 1731 (AN).



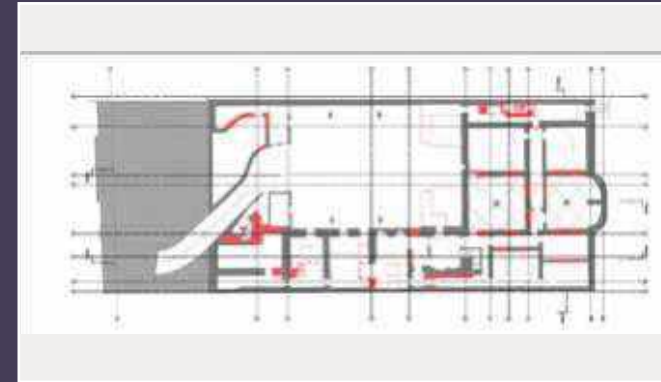
Coupe longitudinale sur l'aile, état existant, 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).



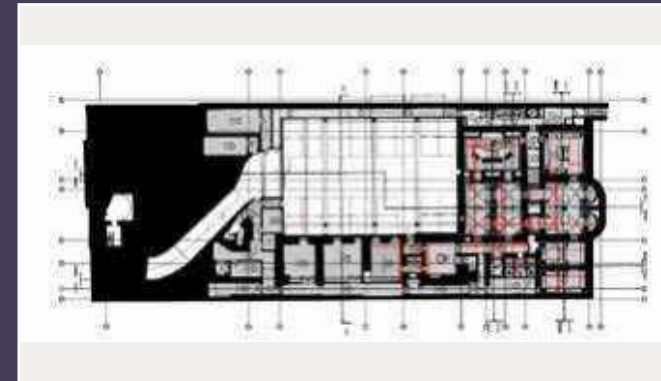
Coupe longitudinale sur l'aile, état projeté, mars 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).



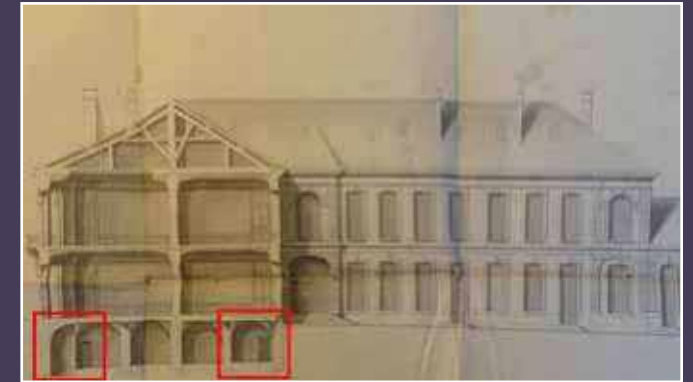
Coupe longitudinale sur l'aile, projet remanié, août 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).



Plan des démolitions du sous-sol, mars 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).



Plan des démolitions du sous-sol modifié, août 2023 (© A-C. PERROT & F. RICHARD architectes).



Détail de la coupe montrant l'esquisse d'ouvertures dans les caves, Pierre Boscry, architecte, 1731 (AN).



Vue des caves, état actuel.

Le permis prévoyait à cette date plusieurs démolitions dans les murs de refend des caves encore voûtées et situées sous le corps de logis principal, ainsi que des changements de planchers dans les étages, particulièrement dans l'aile de droite, très remaniée. La suppression du premier entresol, dans lequel a notamment habité le duc de Montmorency au XIX^e siècle, est ainsi prévue, afin d'insérer une salle de cinéma/auditorium. Il en est de même pour le second entresol de ce bâtiment, ménagé sous les combles avant 1841 et plusieurs fois modifié. Cette dernière intervention entraînerait un rehaussement du plafond de l'actuel premier étage et l'abaissement du plancher de l'étage sous comble, en vue d'installer une piscine de 1,40 mètre de hauteur d'eau dans le volume de toiture.

Afin de reprendre les charges de cette piscine, des structures en béton armé seraient inscrites au niveau inférieur, dans l'épaisseur des refends et au rez-de-chaussée en revers des trumeaux des fenêtres, habillés d'épais isolants phoniques, jugés nécessaires pour la nouvelle salle de spectacle.

À la suite de cette présentation, la Commission du Vieux Paris avait formulé une résolution demandant des précisions sur l'historique des modifications de planchers de

l'aile en retour sur la cour, tout en soulignant que la création d'une piscine sous les combles de ce même corps de bâtiment nécessiterait un renforcement structurel incompatible avec tout dispositif ancien. En réponse, la maîtrise d'œuvre a depuis procédé à de nouvelles études sur l'authenticité des structures de l'aile et formulé quelques modifications dans le projet général.

Ainsi, de nouveaux sondages dans les planchers de l'entresol haut de cette aile ont confirmé leurs structures en béton armé. Concernant l'entresol bas, si des sondages ont été effectués au niveau des murs promis à la dépose, les nouvelles pièces transmises ne renseignent pas la composition de son plancher.

Une étude de l'ensemble des charpentes a en outre été nouvellement conduite, révélant de nombreuses altérations dans celle de l'aile en retour : des éléments partiellement anciens ont été recoupés, modifiés et assemblés ; l'ensemble est également redoublé de pannes et d'arbalétriers contemporains dans l'épaisseur des couvertures. Suite à ces constatations, il est désormais prévu de refaire entièrement la charpente de ce corps de bâtiment. En chêne, elle doit être assemblée de manière traditionnelle, mais redoublée de pièces cintrées en face intérieure, évoquant un carénage de bateau ; elles sont ainsi censées dialoguer avec la nouvelle piscine, toujours

placée dans les combles. Quelques poutres métalliques renforceront les demi-fermes au droit des cheminées restituées, afin d'en soutenir le poids. Ces dernières seront invisibles et le volume général de la couverture semble pratiquement respecté.

Initialement prévu en inox, le bassin de la piscine est désormais imaginé en béton afin d'éviter tout phénomène de dilatation et d'assurer une meilleure pérennité du dispositif. Ce choix dispense de surcroît le redoublement des parois présent dans le projet initial et permet de se conformer davantage à la réalité des structures en place. Une deuxième étanchéité viendra habiller la cuve et la plage de la piscine, sous un parement minéral. Le renouvellement de l'eau sera assuré par un système de goulotte périphérique, traité dans des locaux situés au sous-sol de l'aile.

Dans le corps de logis principal, les ouvertures prévues dans les refends des caves encore voûtées ont été modifiées afin de se placer au droit des façades, telles qu'elles sont esquissées sur la coupe originale de Boucrys et attestées dans des plans de 1935. L'ancienneté de cette configuration a de plus été confirmée par un examen sur place. Les ouvertures préexistantes seront donc rebouchées et les nouveaux percements réalisés en pierre appareillée de manière traditionnelle, quand les cloison-

nements complémentaires seront exécutés en moellons hourdés de chaux.

RÉSOLUTION

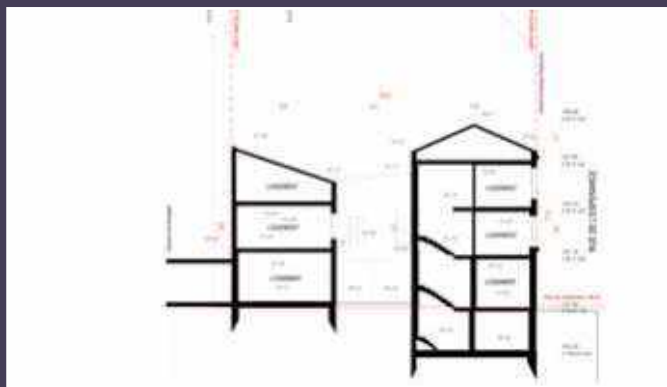
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de l'hôtel particulier du 87 rue de Grenelle. Elle prend acte des informations communiquées sur les structures de l'aile en retour sur cour et lève sa résolution du 21 juin 2023.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique : CA 07^e-048 ; CA 07^e-suppl. 161.
- GRAHAL, *Hôtel de Bauffremont (87 rue de Grenelle, Paris VII^e). Étude historique et documentaire*, octobre 2018.
- GILLES François, *Étude historique et matérielle des décors intérieurs*, s.d. [2023].
- Alexandre GADY, « Avoir des yeux italiens. La chapelle des Irlandais, œuvre berninesque de Pierre Boscry ? », in Chantal GRELL et Milovan STANIC, *Le Bernin et l'Europe, du baroque triomphant à l'âge romantique*, Paris, 2002.
- Michel GALLET, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle, dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995.



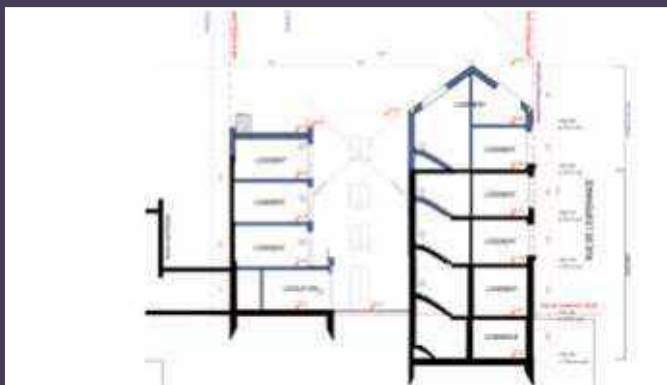
Extrait du plan d'expropriations de 1875 (BHVP).



Coupe transversale, état existant (© Renaissance les architectes).



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Coupe transversale, état projeté (© Renaissance les architectes).

10 rue de l'Espérance et 14 rue Michal (13^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Surélévation d'un ensemble bâti hétérogène

Pétitionnaire : M. Yoann KESLASSY
 SAS ESPERANCE
 PC 075 113 23 V0032
 Dossier déposé le 03/08/2023
 Fin du délai d'instruction le 30/01/2024
 « Extension, surélévation, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol.
 Nombre de niveaux supplémentaires : 1. »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 315 m²
- Surface existante : 1 m²
- Surface créée : 1 m²
- Surface totale : 2 m²

PROTECTION

Aucune protection.

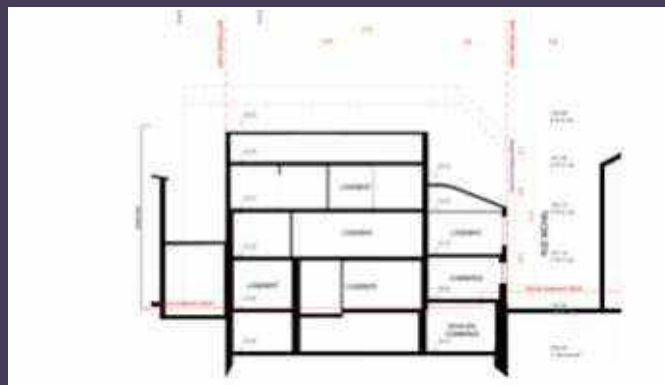
ANTÉRIORITÉ

- Séance du 8 juin 2021 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juin 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de surélévation des immeubles situés au 10, rue de l'Espérance et 14, rue Michal. Elle juge nécessaire de conserver la mémoire des volumes existants et demande que la surélévation soit moindre, mais aussi moins uniforme, de manière à préserver la diversité et le caractère pittoresque de cette parcelle de la Butte aux Cailles. »

PRÉSENTATION

En juin 2021, le DHAAP avait saisi la Commission du Vieux Paris d'une faisabilité portant sur la surélévation de plu-

sieurs corps de bâtiments marquant l'angle des rues de l'Espérance et Michal. Pour mémoire, la maison du 14 rue Michal serait la plus ancienne du petit ensemble qu'elle forme avec le 10 rue de l'Espérance. Elle apparaît sur un plan d'expropriation dressé en 1875 pour le prolongement de cette dernière. À cette date, la prolongation de la maison à l'angle des deux rues n'est pas encore édiflée. Sa construction intervient très certainement au tournant du siècle, peut-être au moment où deux demandes successives de surélévation d'un étage sont déposées pour le 14 rue Michal, en 1889 et 1893. Ce n'est qu'en 1898 que fut construit le petit immeuble de rapport du 10 rue de l'Espérance, signée de l'architecte G. Just. Celui-ci est d'un style très différent de la maison de la rue Michal. Ces différences de datation se lisent en élévation : alors que la petite maison d'angle présente une typologie faubourienne caractéristique mêlant toiture à faible pente et simplicité des élévations enduites, le petit immeuble se distingue par une recherche d'ornementation plus poussée (linteaux décorés, jeux de briques et d'enduit, etc.). La CVP s'était prononcée défavorablement à la faisabilité, estimant que la surélévation envisagée était trop importante et, surtout, qu'elle effaçait les différents volumes bâtis et leurs caractéristiques. Un permis de



Coupe longitudinale, état existant (© Renaissance les architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© Renaissance les architectes).



Maquette numérique d'intention présentée en faisabilité en juin 2021 (© Renaissance les architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet en cours d'instruction (© Renaissance les architectes).



construire est à ce sujet actuellement en cours d'instruction. Il cherche à répondre à la résolution en modifiant sensiblement l'écriture du projet. La maison d'angle est surélevée d'un seul niveau, dans un vocabulaire très simple, très clairement inspiré des traditions constructives des faubourgs parisiens. Le petit immeuble de 1898 est quant à lui de deux niveaux abrités dans un comble mansardé très étiré car abritant en réalité deux niveaux traités en duplex. Ce traitement différencié ainsi que la révision des hauteurs semblent parfaitement répondre à la résolution de la CVP.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de surélévation du 10 rue de l'Espérance et 14 rue Michal. Elle se félicite de l'évolution du projet, plus respectueux des immeubles existants et de leur histoire ; elle lève par conséquent sa résolution du 8 juin 2021.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1539.

42 rue de Cléry (02^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION Réhabilitation d'une maison du XVII^e siècle

Pétitionnaire : M. Pierre HUOT

SNC OCTAVE 2

PC 075 102 23 V0029

Dossier déposé le 13/09/2023

Fin du délai d'instruction le 09/03/2024

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+5 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, d'habitation en locaux à usage de bureaux, d'habitation.

Surface changeant de destination : 391 m² ; surface créée : 860 m² ; surface démolie : 860 m². »



Extrait du PLU.



Vue actuelle de la façade sur cour de l'aile gauche.



Vue actuelle de la façade sur cour du corps de logis principal.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 511 m²
- Surface existante : 1903 m²
- Surface créée : 1251 m²
- Surface totale : 1903 m²

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Maison de la première moitié du XVIII^e siècle présentant une façade composée de sept travées s'ouvrant par une haute porte cochère embellie d'un beau décor rocaille. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 mai 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation d'une maison du XVII^e siècle au 42 rue de Cléry. Le projet lui semble encore trop imprécis voire maladroit sur les points suivants : le choix de restituer des baies en plein-cintre au rez-de-chaussée et les dimensions du second rang de lucarnes en toiture. La Commission s'interroge sur le bien-fondé historique de ces propositions et souhaite obtenir des précisions. »

PRÉSENTATION

L'immeuble du 42 rue de Cléry trouve son origine dans les opérations immobilières faisant suite à la destruction de l'enceinte de Charles V et le comblement de ses fossés en 1634.

Sur la rue de Cléry, deux des quatre maisons construites par Simon Chauchy, maître charpentier, et achevées en 1644, sont réunies après 1661 et font l'objet de travaux par l'architecte Jean Marot (1619-1679). Un état des lieux réalisé en 1672 atteste que l'élévation rue de Cléry se compose désormais de sept travées, pour un corps de logis semi-double en profondeur élevé, sur quatre berceaux de caves, d'un rez-de-chaussée, en partie entre-solé, de deux étages carrés et d'un grenier au-dessus, le tout couvert de tuiles. La cour à l'arrière est desservie par un passage cocher central et bordée par deux ailes en retour du corps principal, limitées à un étage carré et un niveau de combles.

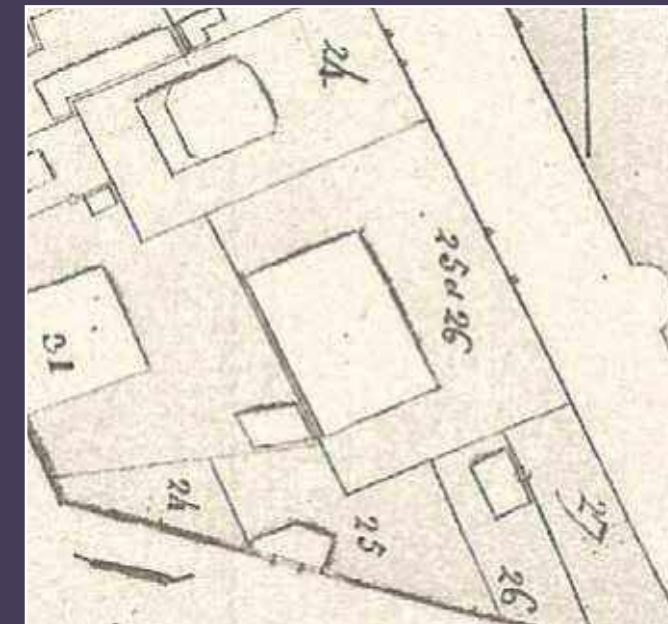
Une phase de transformation est menée entre 1720 et 1730, qui comporte des aménagements intérieurs, le remplacement de l'ensemble des menuiseries et la création de la belle porte cochère encore en place aujourd'hui, la surélévation d'un étage du corps de logis et de l'aile gauche en retour. L'escalier principal est alors reconstruit dans la même circulation de même que l'escalier



Extrait du plan de Paris de Johannes Janssonius, 1657.



Extrait du plan de Nicolas de Fer, 1676.



Extrait du terrier de la censive de l'archevêché de Paris, plan de la rue de Cléry, 1786 (publié dans Armand Brette, *Atlas des plans de la censive de l'archevêché dans Paris*, 1906).



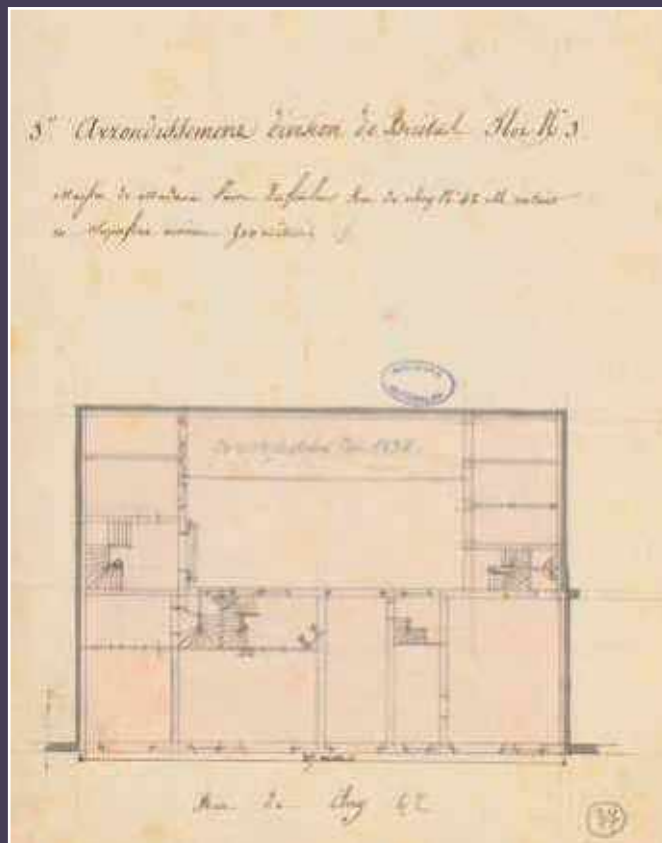
Vue actuelle du perron qui donne accès à l'escalier principal.



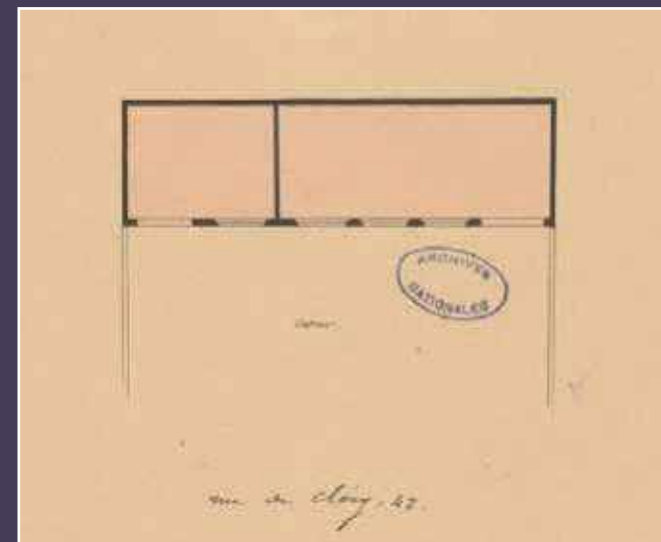
Vue de l'escalier de service, aile droite.



[Culliat architecte ?], dessin du portail cocher, 1859 (BHVP).



Cadastre de Paris par maison, n° 42 rue de Cléry, s.-d. [1809-1854] (AN).



Cadastre de Paris par maison, n° 42 rue de Cléry, plan du bâtiment en fond de cour, 20 avril 1860 (AN).



Vue du corps de bâtiment en fond de cour.



Vue actuelle des caves situées sous la cour.

de service de l'aile à droite, alors que le niveau d'entresol de cette aile est abaissé pour constituer un niveau d'habitation plus confortable. Cet état, issu d'une grande campagne de mise au goût du jour, correspond à celui documenté lors de la vente par licitation de 1738. On mentionne également un second niveau de caves sous le corps de logis, comportant deux berceaux.

Une nouvelle phase de transformation est documentée entre 1776 et 1779, qui concerne l'agrandissement et le réaménagement des deux ailes sur cour, avec la mise en œuvre de niveaux intermédiaires, complets ou partiels, dans les étages. L'aile de droite est en outre surélevée d'un étage carré et d'un autre lambrissé, et pourvue d'un niveau de caves.

Dans les années 1830, la location de l'ensemble de l'immeuble à des artisans de tissus et à des papetiers le conduit progressivement à un usage mixte, résidentiel et industriel menant à la construction, en 1838-1839, d'un nouveau corps de bâtiment de stockage et de bureaux au fond de la cour contre le mur mitoyen sud. Les aménagements côté rue sont plus ponctuels et consistent en l'installation de boutiques avec entresol, celui à gauche du passage cocher étant alors construit.

Malgré une évolution d'usage vers une fonction plus utilitaire, la demeure conserve son implantation d'origine et

ses éléments marqueurs de demeure du XVII^e siècle remise au goût du jour au XVIII^e siècle. Lors d'une dernière grande intervention autour de 1870, l'aile droite est surélevée avec la création d'un étage carré et un lambrissé, desservi par la prolongation de l'escalier de service. On voit peut-être à cette date l'ajout du troisième étage de l'aile gauche. On crée en outre le grand sous-sol régnant actuellement sous le bâtiment de fond de cour et sous la cour.

Au cours du XX^e siècle, cet ensemble bâti fait l'objet de campagnes plus ténues d'adaptation et de modernisation au gré des usages et des besoins. En 1947, une véranda en matériaux légers est installée au-devant du corps de bâtiment en fond de cour, dans la hauteur du rez-de-chaussée. En 1970, un ascenseur hors œuvre est mis en place contre la façade sur cour du corps de logis. Enfin, l'ensemble des façades fait l'objet de campagnes de ravalement, notamment en 1991 et 2014.

Le projet actuel vise à une réhabilitation d'ensemble dans le cadre d'un nouveau programme mixte de bureaux et espaces ouverts au public. Suite à la visite sur place, le service a alerté sur des démolitions d'envergure, dont une partie a été écartée dans le projet présenté à la commission du Vieux Paris au stade de faisabilité en



Plans de datation des corps de bâtiment (© GRAHAL).



Photographies des démolitions (© Moatti-Rivière).



Plan des démolitions, niveau 0 (© Moatti-Rivière).



Plan des démolitions, entresol (© Moatti-Rivière).

sa séance de mai 2023. Celle-ci s'est cependant interrogée sur le choix de restituer des baies en plein-cintre au rez-de-chaussée et sur les dimensions du second rang de lucarnes en toiture.

La modification de la façade rue de Cléry ferait suite à la dépose des devantures en place ayant entraîné la perte des dispositions d'origine. Les vestiges partiels d'ouvertures en plein-cintre encore en place à l'entresol ont conduit à proposer la restitution d'arcades sur l'ensemble du rez-de-chaussée, dont le rythme reprendrait celui des percements des étages supérieurs. À l'arrière, les planchers d'entresols seraient, supprimé pour l'un, rehaussé pour l'autre, comme présenté au stade de faisabilité. De manière générale les démolitions et modifications envisagées au PC sont conformes à la version présentée précédemment.

En ce qui concerne le second rang de lucarnes à créer, des précisions ont été apportées au projet. Elles se conformeraient aux proportions des lucarnes existantes et seraient pourvues d'un garde-corps désormais placé dans le plan de l'appui.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la pré-

sidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de réhabilitation du 42 rue de Cléry. Elle maintient sa résolution du 11 mai 2023.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Nicola DÉHU, *Diagnostic des structures apparentes*, juillet 2021.
- GRAHAL, *Assistance historique et patrimoniale*, mars 2023.



Élévation de la façade rue de Cléry, état existant (© Moatti-Rivière).



Coupe 1 et façade A sur cour, état existant (© Moatti-Rivière).



Vue B, Vue de la façade rue de Cléry - PROJET



Vue C, Vue de la cour - PROJET

Vues d'insertion du projet (© Moatti-Rivière).



Élévation de la façade rue de Cléry, état projeté (© Moatti-Rivière).



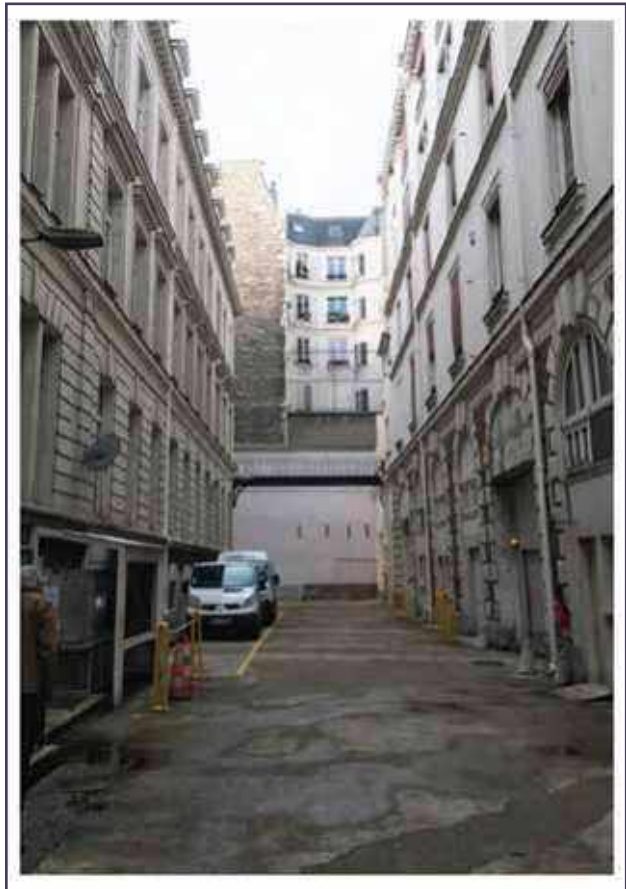
Coupe 1 et façade A sur cour, projet présenté en faisabilité en mai 2023 (© Moatti-Rivière).



Coupe 1 et façade A sur cour, état projeté (© Moatti-Rivière).



Coupe et façade est sur cour, état projeté (© Moatti-Rivière).



Bâtiment D sur rue intérieure, état existant (© Franklin Azzi architecte).



Bâtiment D sur rue intérieure, état projeté (© Franklin Azzi architecte).

6 rue Condorcet (09^e arr.)

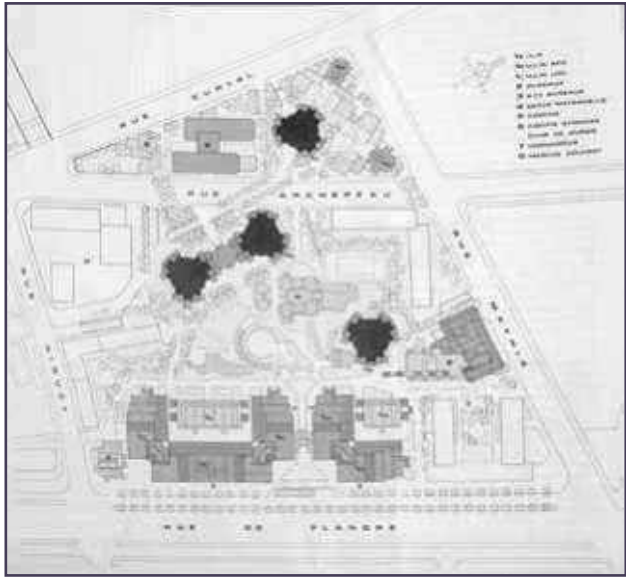
PC 075 109 23 V0034
Dossier déposé le 03/08/2023
Dossier incomplet le 07/08/2023

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier de sept corps de bâtiment à destination de bureaux, commerce et logements avec démolitions partielles, extensions et surélévations de un à trois niveaux, et changements de destination bureaux et logements en bureaux, commerce, logements (résidence étudiante et logements sociaux) et locaux à destination de service public ou d'intérêt collectif (équipement sportif). Réaménagement des parkings existant avec modification des accès. Végétalisation des terrasses et des espaces libres.

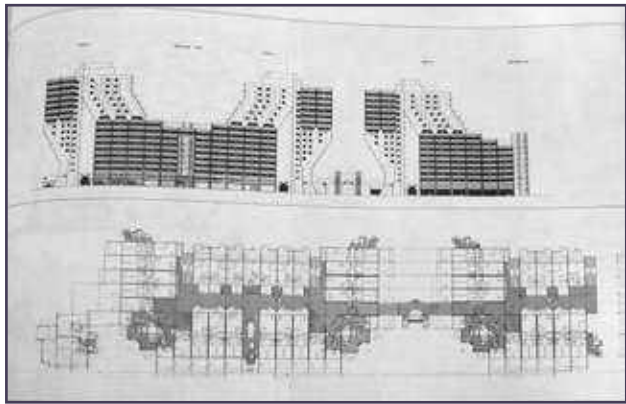
Surface changeant de destination : 698 m² ; surface créée : 9 633 m² ; surface démolie : 8 037 m². »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».

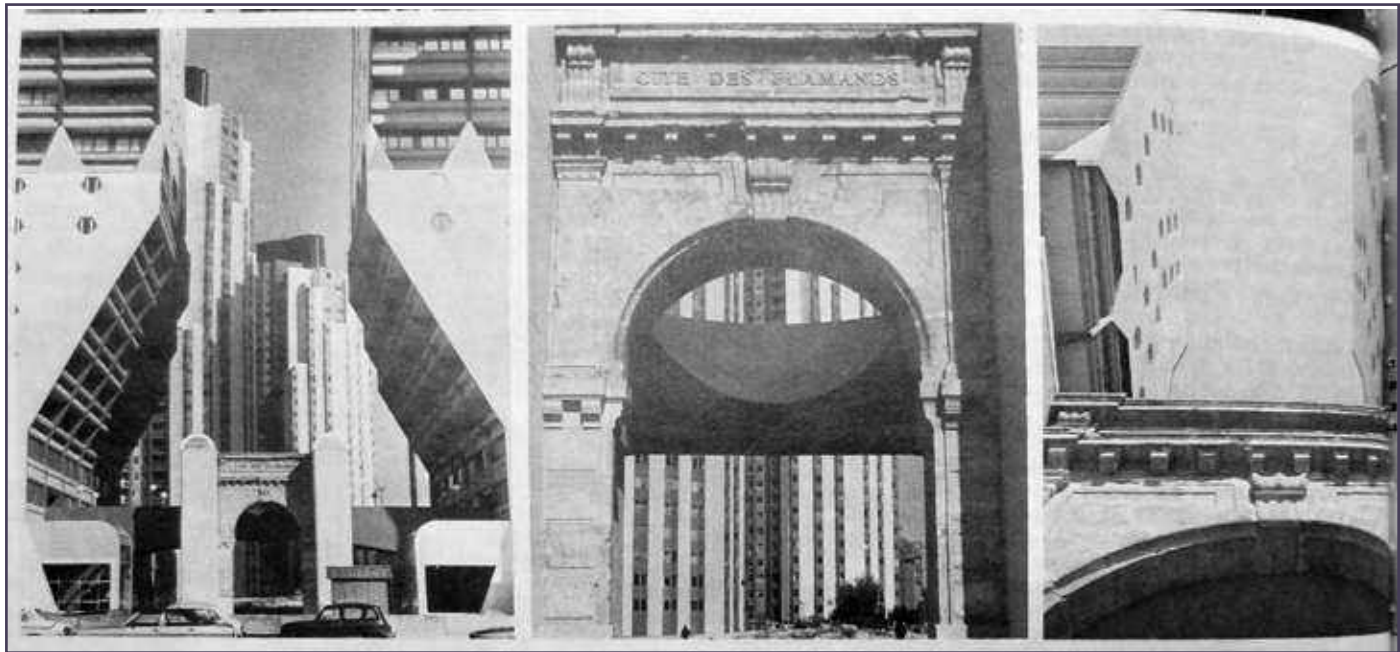
La Commission du Vieux Paris a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'ancien siège de Gaz de France, au 6 rue Condorcet, dans sa séance du 9 mars 2023. Elle considérait alors que le projet portait atteinte à la composition, très homogène malgré ses différentes phases de construction, de cet ensemble immobilier qui mérite d'être davantage préservé. Le projet n'a pas fondamentalement évolué et le DHAAP a rendu, à plusieurs reprises, des avis défavorables à la demande de permis de construire. Il prend aujourd'hui acte de son évolution, qui est sans incidence sur les points de désaccord soulevés.



Plan masse, publié dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, octobre-novembre 1976, n° 187.



Élévation et plan publiés dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, octobre-novembre 1976, n° 187.



Photographies publiées dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, octobre-novembre 1976, n° 187.

20 allée des Orgues de Flandre (19^e arr.)

PD 075 119 23 V0008
Dossier déposé le 24/07/2023
Fin du délai d'instruction le 24/10/2023

« Démolition partielle d'un élément extérieur au bâtiment. Les travaux de déconstruction concernent uniquement la passerelle piétonne reliant les deux immeubles de logements et commerces. »

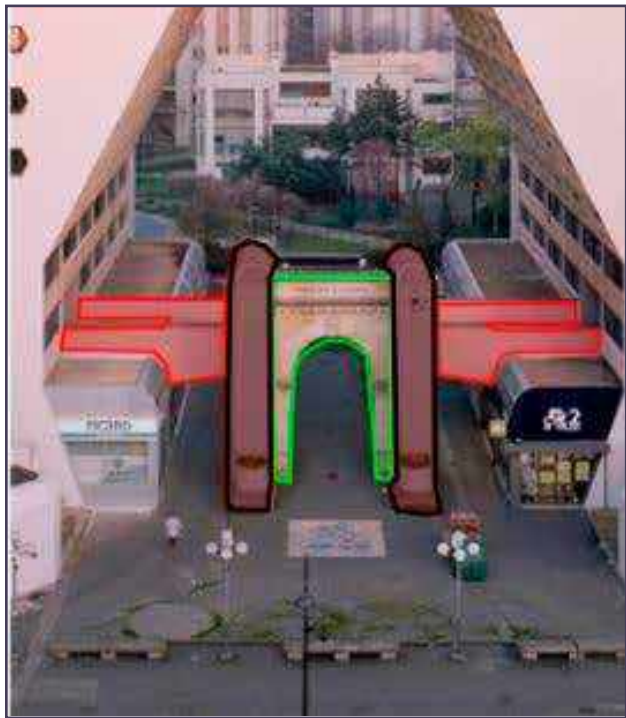
Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».

Inclus dans un secteur « à rénover » dans le PUD de Paris, le terrain de six hectares situé entre l'avenue de Flandre et la rue Curial accueille à son achèvement en 1979 près de 2000 logements, des équipements publics, des bureaux, des commerces, un parc de stationnement et un jardin. L'opération est d'abord confiée à Maurice-André Favette, avant d'être reprise par l'architecte Martin Schulz Van Treeck, qui revisite les grands principes du plan initial et rompt radicalement avec le formalisme moderne des barres et des tours, devenu banal au cours des années 1960-1970.

L'ensemble conçu par Van Treeck propose ainsi une architecture singulière et expressive, marquée par des effets visuels produits par l'association de tours et d'immeubles plus bas. Sur l'avenue, gradins et encorbellements s'alternent, quand le dessin des tours, dont le plan à trois



Photographie aérienne, 1980 (documentation Immobilière 3F).



Emprise concernée par le permis de démolir (© Immobilière 3F/Madikita).

branches augmente le linéaire développé par leurs façades, permet d'en accentuer l'élancement et leur confère une silhouette évoquant des « tuyaux d'orgues ». Au-delà des édifices eux-mêmes, l'ensemble témoigne du soin particulier porté à l'espace public et son articulation au bâti par Martin Schulz Van Treeck, qui utilise un « Relatoscope », caméra endoscopique permettant de suivre depuis une maquette l'effet produit sur un passant par la composition architecturale et paysagère.

Autre particularité qui contribue à en faire un marqueur de l'urbanisme à Paris, l'opération des Orgues de Flandre, bien qu'elle nie le parcellaire préexistant, conserve la porte des Flamands, vestige de la cité du même nom érigée au milieu du XIX^e siècle sur la parcelle.

La porte, déplacée, est ainsi mise en valeur par sa position centrale dans l'axe majeur qui conduit au cœur de l'îlot depuis l'avenue et par l'encadrement formé par les immeubles à encorbellement placés de part et d'autre. Elle est en outre reliée physiquement à ces derniers par une fine passerelle, qui permet l'accès aux ascenseurs menant au parc de stationnement souterrain. Si cet accès est aujourd'hui condamné, la connexion symbolique entre les édifices de Van Treeck et les anciens bâtiments disparus, née du dialogue entre l'architecte et l'historien François Loyer, perdure toujours. Cette composition amorce une nouvelle approche de l'existant dans les opérations de renouvellement urbain et se retrouve par la suite dans d'autres projets, comme au marché Saint-Martin reconstruit par l'Agence d'architecture Ghiulamila à la fin des années 1980.

Pour toutes ces raisons et conforté la labellisation ACR et par la protection de l'ensemble la parcelle au titre du PLU, le DHAAP s'oppose fermement à la suppression de la passerelle liant la porte aux édifices de Van Treeck, de même que toute altération de ses aménagements paysagers, qui constituent un jalon de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à Paris, célébré dans la littérature spécialisée tant française qu'internationale.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a pris connaissance de l'avis du DHAAP concernant la démolition de la passerelle liant la porte des Flamands aux immeubles des Orgues de Flandre et tient à appuyer cet avis par une résolution ferme.



Plan du rez-de-chaussée, projet initial présenté en 2022 (© Artqad Architectes).



Plan du rez-de-chaussée, projet déposé en 2023 (© Artqad Architectes).

59 boulevard Haussmann (08^e arr.)

PC 075 108 22 V0054

Dossier déposé le 05/08/2022

Dossier incomplet le 17/01/2024

« Extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+6 sur 2 niveaux de sous-sol.

Surface créée : 745.0 m² ; surface démolie : 846 m².

Restructuration et réaménagement d'un immeuble d'environ 11 500 m². Ce bâtiment comprend six niveaux sur rez-de-chaussée côté boulevard Haussmann et cinq niveaux sur rez-de-chaussée coté rue des Mathurins, deux niveaux de sous-sol sur l'ensemble de la parcelle, le tout à destination principale de bureaux.

-Création d'un ERP (SS1 et RDC) type W,N et L de 2^e catégorie du 1^{er} groupe, CDT sur tous les autres niveaux

-Démolition partielle de planchers et création de dalle

-Création d'une serre agricole au R+6 -Toiture terrasse accessible aménagée en partie. »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».

La CVP a examiné par deux fois, au stade de faisabilité puis après le dépôt de la demande de permis, le projet de réhabilitation de l'ancien siège du Crédit du Nord. Une troisième présentation a été faite dans le cadre de l'instruction qui a permis la levée de l'opposition de la CVP, sous réserve que les documents déposés correspondent à cette proposition, ce qui a justifié l'expression d'un avis « d'attente ». Ces éléments ont finalement été rendus et répondent visiblement aux demandes de la CVP.

La Commission avait demandé la protection au titre du PLU de cette adresse qui ne semble cependant pas avoir été maintenue dans la révision actuelle pilotée par la DU.



Détail des motifs décoratifs en façade.



Vue de la façade principale du bâtiment sur cour.

7 rue Pastourelle (03^e arr.)

DP 075 103 23 V0342

Dossier déposé le 24/08/2023

Fin du délai d'instruction le 24/10/2023

« Ravalement des façades sur cour 2 avec isolation thermique par l'extérieur. »

Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».

La parcelle était historiquement occupée par un hôtel particulier bâti au XVII^e siècle, entièrement remanié en immeuble de rapport vers 1830. Les bâtiments sur cour remontent probablement à cette période mais le traitement en table des façades est datable, selon les indications fournies au PSMV du Marais, des années 1870. On y préconise du reste une « restauration soignée avec des matériaux appropriés ». Les façades sont en maçonnerie légère, avec une structure horizontale en IPN et verticale en bois, un remplissage brique et plâtre. En verticale, les montants de bois forment un motif décoratif. Les enduits sont en mauvais état et inappropriés. Le projet actuel envisage une ITE en laine de roche ou bois d'une épaisseur de 14 cm qui entraînerait la disparition totale des modénatures et des éléments indiquant la structure en élévation. Sur l'ITE, des bandeaux seraient prévus en restitution.

Le DHAAP ne peut qu'émettre un avis défavorable à cette banalisation de ces façades assez qualitatives pour être mentionnées dans le PSMV du Marais et qui témoignent du passé artisanal du quartier.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerlet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M^{me} Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Emeline Houssard
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »